

# Bibliothèque(s)

77  
DÉCEMBRE  
2014



## AU CŒUR DU POLITIQUE

Éditorial, par Anne Verneuil **1** Sommaire **2** Bibliobréves **4** Le retour du politique, par Cristina Ion **8**  
Politique culturelle : la fin ?, par Jean-Louis Fabiani **12** L'État et les bibliothèques, par Fabien Plazannet **16** Des responsabilités  
partagées, par Alain Colas **20** Cultures politiques et pratiques professionnelles des bibliothécaires en France, par Leslie Martin **23**  
L'extrême droite et les bibliothèques municipales - Des dégâts irrémédiables ? Toulon et Vitrolles quinze ans après, par  
Alexandre Massipe **27** Les bibliothèques et le genre : quand la polémique s'installe, par Bertrand Calenge **30** La bibliothèque, haut  
lieu de la démocratie, par Souad El Maysour et Iwan Mayet **34** Parce qu'elle nous appartient. La bibliothèque comme institution  
politique, par Denis Merklen **38** Participation en bibliothèque : de la démocratisation à la création collective, par Raphaëlle Bats  
**42** Rêver la médiathèque, la réaliser, par Stéphane Vincent et Jean-Christophe Lacas **46** « Bibliothèques dans la cité » Un outil  
participatif sur le rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale, par Emmanuelle Posse **48** Le rôle social de la BU, un choix  
politique, par Véronique Palanché **49** Actualités de l'ABF • Exposer le genre, par Raphaëlle Bats **54** L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques  
universitaires, par Joëlle Menant **56** Gagner du temps en bibliothèque : pourquoi ? Pour qui ? Comment ?, par Stéphanie Fohanno **59** Communiqué de l'ABF sur les  
Recommandations du ministère de la Culture pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques **61** Riche Belgique (2/2), par Anne Dell'Essa **62**  
Réflexions • L'IABD... lieu de concertation, de débats et d'engagements, par Xavier Galaup **67** Bibliothèque en (r)évolution ?, par Louis Klee **68** Reportages  
• La collecte privée de fonds pour bibliothèques. Un exemple du Luxembourg, par Jean-Marie Reding **70** Ifla, en route pour 2015..., par Franck Hurinville et Cécile Trévian  
**74** Les bibliothèques gourmandes ont retrouvé l'assiette, Entretien avec Gérard Allemandou, par Sophie Douce **79** Espaces et architecture • La médiathèque  
de la Madeleine, à Lille, par Anne Verneuil **83** Notes de lecture • La bibliothèque perdue. Autobiographie d'une culture • Paris 14-18. La guerre au quotidien.  
Photographies de Charles Lansiaux • Villes du monde 1870/1939. Collections photographiques de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville **86**

Vient de paraître :

# Ouvrir grand la médiathèque



Sous la direction de :

**Françoise Muller** (*directrice de la médiathèque de Moulins Communauté (Communauté d'agglomération de Moulins, Allier)*)

**Marine Rigeade** (*responsable de l'Observatoire de la lecture publique, Service du livre et de la lecture - Direction générale des médias et des industries culturelles, ministère de la Culture et de la Communication*).

En partenariat avec :

Le ministère de la Culture et de la Communication ; la Direction générale des médias et des industries culturelles/Service du livre et de la lecture.

**Si belle, utile, agréable soit la médiathèque, qu'en reste-t-il si l'on se heurte à une porte close ?**

La question des horaires d'ouverture de la médiathèque est au cœur de l'actualité et du débat professionnel. Elle synthétise tous les aspects de la médiathèque contemporaine, ouverte le plus largement à tous. Si chaque établissement est un cas particulier, plus personne ne doute qu'il soit nécessaire de repenser les horaires d'ouverture.

Comment mieux accueillir tous les publics, attirer ceux qui ne fréquentent pas encore la médiathèque, mieux répondre à leurs besoins, à leurs désirs, aux nouveaux usages, accompagner l'évolution du temps de travail, s'adapter à la réforme des rythmes scolaires ? Faut-il étendre les horaires d'ouverture ou les adapter ? Dans un temps de contraintes budgétaires, comment faire mieux avec moins ? Ouvrir plus – en semaine, le dimanche, en soirée – et ouvrir mieux ?

Cet ouvrage envisage la question sous un angle pratique : gestion de projet, réglementation, problématiques de ressources humaines, facteurs matériels de réussite.

Pour aborder ces problématiques sous l'angle le plus concret et le plus utile aux professionnels et aux décideurs, l'ouvrage recourt à de très nombreuses études de cas traitant de situations les plus diverses dans des établissements de toutes tailles et sur l'ensemble du territoire.

## Sommaire

### La gestion du projet d'extension des horaires d'ouverture

- Gérer un projet d'aménagement des horaires d'ouverture, *Françoise Legendre et Nicolas Galaud*
- Une enquête pour cibler les horaires d'ouverture - L'exemple de Rennes, *Catherine Dameron*
- La conduite de projet entre participation et co-construction (réseau des médiathèques de Lorient), *Magali Haettiger*
- Stratégies d'extension du domaine de la lettre- Horaires d'ouverture du réseau du Grand Dole (Jura), *Rodolphe Leroy*
- Extension des horaires d'ouverture - L'exemple du réseau des bibliothèques de la ville de Mulhouse, *Anna Marcuzzi*
- Le projet d'établissement et la question des horaires d'ouverture - L'exemple d'une démarche à Lezoux (63), *Géraldine Debus et Jean-Christophe Lacas*
- 12 000 habitants, 1 500 m<sup>2</sup>, 41 heures d'ouverture, *O. Argot*
- L'augmentation des horaires : quelle évaluation ? L'exemple de la Bib. Robert-Desnos à Montreuil (93), *Fabrice Chambon*

### Problématiques de ressources humaines

- L'organisation du temps de travail - Le cadre réglementaire applicable aux agents de bibliothèque, *Bruno Demont*
- Organiser l'accueil : entre renfort des équipes et externalisation - Médiathèques de Cergy, *Catherine Thomas*
- L'optimisation des ressources humaines - La mobilité d'une équipe à l'échelle d'un « bassin de lecture » (63), *B. Buisson*
- La médiathèque 7 j./7 - de Levallois (92), *S. Perrusson*

- L'emploi étudiant en bibliothèque territoriale - L'exemple de Tulle (Corrèze), *Christiane Méry*
- Les emplois d'avenir, une piste intéressante ? L'expérience de la Médiathèque de Moulins Communauté (Allier), *F. Muller*
- Ouvrir avec des bénévoles - L'exemple de la médiathèque communautaire de Lapalisse (Allier), *Nadège Lajoie*
- Mettre en œuvre l'ouverture du dimanche - L'exemple de la Médiathèque du Marsan (Landes), *Laurent Dierckens*
- L'ouverture en nocturne - Le problème spécifique de l'ouverture au-delà de 18h à la BMVR de Poitiers, *JL Glénisson*

### Équipements et automatisation, des facteurs matériels de réussite

- Pour alléger le projet : les facteurs matériels qui favorisent un accroissement des horaires d'ouverture, *Emmanuel Marine*
- Les contraintes liées au bâtiment (33), *Olivier Caudron, Yoann Bourion et Christine Soulas*
- L'automatisation des prêts et des retours à la médiathèque du Pôle culturel d'Alfortville (94), *AF Robert et D. Sandoz*
- Une médiathèque municipale et son annexe ouvertes jusqu'à 23 heures tous les jours - La médiathèque de La Garenne-Colombes, *Citlali Pruvot*
- « Ouvrir plus et mieux » grâce au numérique(...) ? Des e-services pour une e-administration, *Renaud Aioutz*

### Bibliographie

ISBN : 978-2-900177-40-2 • 198 p. • Prix TTC : 30 €

Diffusion : ABIS – 31, rue de Chabrol – 75010 Paris • Commandes : [www.abf.asso.fr/publications](http://www.abf.asso.fr/publications)

Vient de paraître :

# Jeux vidéo en bibliothèque



Sous la direction de :

**Anne-Gaëlle Gaudion** (*Responsable section adulte et coordinatrice numérique à la Médiathèque de Villepinte en Seine-Saint-Denis*)

**Nicolas Perisse** (*Référent jeux vidéo sur le réseau des Médiathèques de Cergy dans le Val d'Oise, et responsable du Programme Médiathèques pour l'association MO5.COM*)

Les bibliothèques, en pleine mutation, cherchent à mieux répondre aux attentes des publics. Passant progressivement du stade de l'expérimentation à l'installation d'un service pérenne, l'introduction du jeu vidéo en bibliothèque rendait nécessaire l'existence d'un guide pratique : le voici.

Rédigé par les bibliothécaires et les spécialistes du jeu vidéo qui depuis des années ont porté ce projet, via des blogs, une exposition remarquée (« Game Story : une histoire du jeu vidéo ») et de nombreuses journées d'étude, cet ouvrage fait le point sur l'histoire des jeux vidéo, leur typologie et leurs publics pour mieux comprendre quelle place leur accorder en bibliothèque et comment les accueillir (aspects juridiques, aménagement des espaces et des services, conception des animations).

Ce livre s'adresse à tous les bibliothécaires : gamer ou pas, chacun y trouvera l'occasion de s'initier à l'univers vidéo-ludique, de nourrir sa réflexion, ou de mettre en œuvre ce nouveau service plébiscité par de nombreux publics.

## Sommaire

Avant-propos

### Jeux vidéo : la fabrication d'une culture

- Qu'est-ce que le jeu vidéo ? *Pierre Angot, Lucille Bourgeois, Céline Ménéghin et Nicolas Perisse*
- Le marché du jeu vidéo, *Pierre Angot, Anthony Avila, Lucille Bourgeois, Claire Bongrand, Guillaume Dos Santos, Guillaume Marza et Nicolas Perisse*
- Les genres du jeu vidéo, *Aurélie Demange et Céline Ménéghin*
- Regards actuels sur le jeu vidéo, *Sophie Agie, Anthony Avila, Nicolas Barret et Yann Leroux*

### Les jeux vidéo en bibliothèque

- Pourquoi du jeu vidéo en bibliothèque ? *Anne-Gaëlle Gaudion*
- Le jeu vidéo en bibliothèque : quelle législation ? *Pierre Angot, Anthony Avila et Céline Ménéghin*

- Typologie des services en bibliothèques, *Anthony Avila, Alice Bernard, Anne-Gaëlle Gaudion, Patrick Megel, Julien Prost et Géraud Vérité*
- Médiation des services, *Guillaume Dos Santos, Anne-Gaëlle Gaudion, Luc Maumet, Nicolas Perisse et Christophe Porchet*
- Le jeu vidéo dans les collections, *Guillaume Dos Santos et Hervé Champion*
- La bibliothèque au sein des jeux vidéo, *Céline Ménéghin*

### Ressources

- Bibliographie. – Filmographie. – Sites Internet. – Événements / Rencontres
- Lexique

ISBN : 978-2-900177-39-6  
192 p. Prix TTC : 32 €  
Diffusion : ABIS

ABIS – 31, rue de Chabrol – 75010 Paris  
Commandes : [www.abf.asso.fr/publications](http://www.abf.asso.fr/publications)





Publication paraissant depuis 1907.  
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris  
Téléphone : 01 55 33 10 30  
Télécopie : 01 55 33 10 31  
info@abf.asso.fr  
www.abf.asso.fr

**Directrice de la publication**

Anne Verneuil

**Rédacteur en chef**

Philippe Levreaud  
redaction@abf.asso.fr

**Coordination du dossier**

Cristina Ion

**Comité éditorial**

Gérard Briand, Lionel Dujol,  
Amandine Jacquet, Véronique  
Mesguich, David-Georges Picard,  
Anne Verneuil.

**Publicité**

Christine Guyot  
Téléphone : 06 26 64 91 68  
christine.guyot5@gmail.com

**Diffusion**

ABIS  
Téléphone : 01 55 33 10 30  
Télécopie : 01 55 33 10 31

**Maquette**

M.-C. Carini et Pictorus

**Mise en pages**

Sciences & Co : Cécile Martinot Castillo

**Abonnements 2015**

abis@abf.asso.fr / 01 55 33 10 30  
Individuel : 42 € – Collectivités :  
France 85 € / Étranger 95 €

Commission paritaire  
n° 1114G82347  
ISSN : 1632-9201  
ISSN en ligne : 2270-4620  
Dépôt légal : décembre 2014

**Impression** : Jouve, Paris

**Bibliothèque(s)**

**REVUE DE L'ASSOCIATION  
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE**  
est analysée dans la base Pascal  
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

**Couverture :**

Inauguration de la Bibliothèque  
Nationale de France par François  
Mitterrand, Jacques Chirac et Jack  
Lang en 1995 © INA

## Éditorial

Décembre, mois des sapins, des cadeaux, du chocolat, des rennes... mais aussi des numéros de *Bibliothèque(s)* consacrés au rapport entre bibliothèques, bibliothécaires et politique(s). L'an passé un dossier complet revenait sur nos façons de travailler avec nos décideurs, aujourd'hui le sujet passe de l'individu au collectif avec tout autant d'articles importants pour notre compréhension de la place de la bibliothèque dans la société actuelle.

Nos structures sembleront à certains de moins en moins préservées, qu'elles soient vitrines politiques soumises à des tutelles exigeantes voire interventionnistes ou structures négligées des ambitions publiques. Au-delà de l'interrogation sur la survie des politiques culturelles, de l'énumération des champs de intervention de l'État, l'identité même du bibliothécaire a considérablement évolué au fil des années, accompagnant avec plus ou moins d'efficacité les mutations de leur environnement. Avons-nous la culture professionnelle adéquate pour nous positionner de façon visible aux yeux des institutions politiques et légitimer notre action ? Comment appréhendons-nous aujourd'hui les notions de pluralisme, de démocratie participative, de politique publique... ?

Les Assises des bibliothèques initiées par le ministère de la Culture le 8 décembre dernier ont soulevé de nombreuses questions et sont notamment revenues sur la pertinence d'une possible loi sur les bibliothèques. Un débat ancien, qui semble aujourd'hui beaucoup moins simple quant à la réponse à y donner, car le contexte juridique et politique nécessite maintenant une nouvelle approche.

Autant de sujets, fondamentaux pour le fonctionnement des bibliothèques, que l'ABF ne peut éluder. Tout comme elle a signé les *Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques*, en insistant néanmoins sur le travail qu'il reste à mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux e-books en bibliothèque, dans les meilleures conditions possibles pour ses usagers.

Des questions en apparence très techniques, qui relèvent pourtant tout autant de ces politiques publiques qui font tourner notre monde professionnel.

ANNE VERNEUIL  
Présidente de l'ABF

### Au sommaire des prochains numéros de *Bibliothèque(s)*

- n° 78 : Brésil – 15 mars 2015
- n° 79 : Alsace – 15 juin 2015
- n° 80 : Bibliothèques et intégration – 15 octobre 2015





# Sommaire

## 4 Bibliobréves

### Dossier **AU CŒUR DU POLITIQUE**

- 8 Le retour du politique, par CRISTINA ION
- 12 Politique culturelle : la fin ?, par JEAN-LOUIS FABIANI
- 16 L'État et les bibliothèques, par FABIEN PLAZANNET
- 20 Des responsabilités partagées, par ALAIN COLAS
- 23 Cultures politiques et pratiques professionnelles des bibliothécaires en France, par LESLIE MARTIN
- 27 L'extrême droite et les bibliothèques municipales - Des dégâts irrémédiables ? Toulon et Vitrolles quinze ans après, par ALEXANDRE MASSIPE
- 30 Les bibliothèques et le genre : quand la polémique s'installe, par BERTRAND CALENGE
- 34 La bibliothèque, haut lieu de la démocratie, par SOUAD EL MAYSOUR et IWAN MAYET
- 38 Parce qu'elle nous appartient. La bibliothèque comme institution politique, par DENIS MERKLEN
- 42 Participation en bibliothèque : de la démocratisation à la création collective, par RAPHAËLLE BATS
- 46 Rêver la médiathèque, la réaliser. Une démarche expérimentale à Lezoux, Puy-de-Dôme, par STÉPHANE VINCENT et JEAN-CHRISTOPHE LACAS
- 48 « Bibliothèques dans la cité » Un outil participatif sur le rôle des bibliothèques dans la cohésion sociale, par EMMANUELLE POSSE
- 49 Le rôle social de la BU, un choix politique, par VÉRONIQUE PALANCHÉ

#### Liste des annonceurs

- |              |                              |        |                              |
|--------------|------------------------------|--------|------------------------------|
| • ABIS       | 2 <sup>e</sup> de couverture | • ABIS | 3 <sup>e</sup> de couverture |
| • Electre    | p.45                         | • IDM  | 4 <sup>e</sup> de couverture |
| • Europresse | p.78                         |        |                              |

## Actualités de l'ABF

- 52 *Les gens. En bref*
- 54 Exposer le genre, par RAPHAËLLE BATS
- 56 L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires, par JOËLLE MENANT
- 59 Gagner du temps en bibliothèque : pourquoi ? Pour qui ? Comment ? par STÉPHANIE FOHANNO
- 61 Communiqué de l'ABF sur les Recommandations du ministère de la Culture pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques
- 62 Riche Belgique (2/2), par ANNE DELL'ESSA

## Réflexions

- 67 L'IABD... lieu de concertation, de débats et d'engagements, par XAVIER GALAUP
- 68 Bibliothèque en (r)évolution ?, par LOUIS KLEE

## Reportages

- 70 La collecte privée de fonds pour bibliothèques. Un exemple du Luxembourg, par JEAN-MARIE REDING
- 74 Ifla, en route pour 2015... par FRANCK HURINVILLE et CÉCILE TRÉVIAN
- 79 Les bibliothèques gourmandes ont retrouvé l'assiette, Entretien avec GÉRARD ALLEMANDOU, par SOPHIE DOUCE

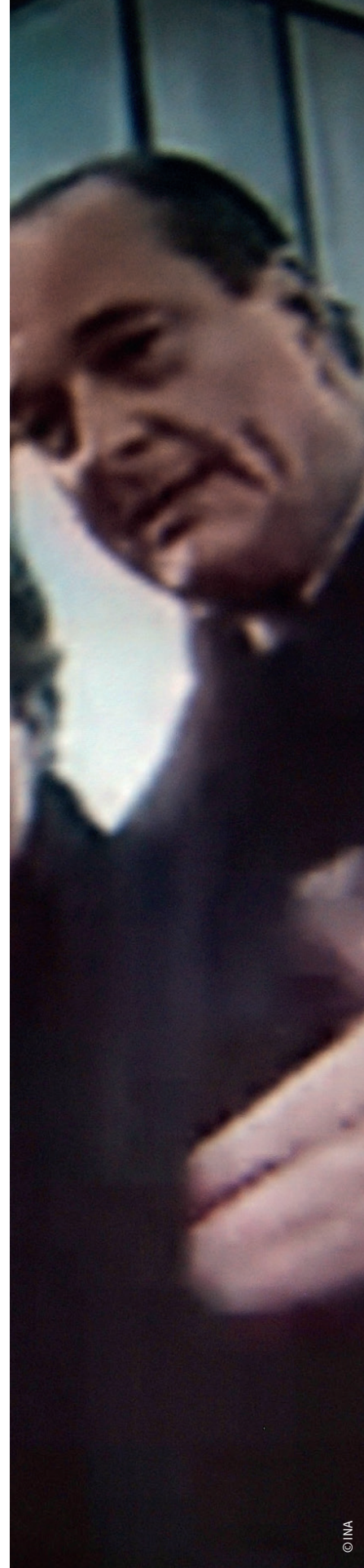
## Espaces et architecture

- 83 La médiathèque de la Madeleine, à Lille, par ANNE VERNEUIL

## Notes de lecture

- 86 *En écho* Walter Mehring, *La bibliothèque perdue. Autobiographie d'une culture*, par PHILIPPE LEVREAUD • *Les bibliothèques éditent [André Gunthert] Paris 14-18. La guerre au quotidien. Photographies de Charles Lansiaux, Paris*, par PIERRE DANA • *[Agnès Tartié], Villes du monde 1870/1939. Collections photographiques de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville*, par PIERRE DANA

*Les opinions exprimées dans Bibliothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.*



- **3 janvier, Limoges (86) :**

Visite-découverte de la Bibliothèque francophone multimédia, sur inscr. : [inscription@bm-limoges.fr](mailto:inscription@bm-limoges.fr)  
Tél. 05 55 45 96 01.

- **22 janvier, Paris (75) :** Journée

d'étude « Bib Data, Smart Culture. Exploiter des données dans les bibliothèques, centres de doc, archives et musées », organisée par la Fulbi (Fédération des Utilisateurs de Logiciels pour Bibliothèque, Documentation et Information) au CNAM (292, rue Saint-Martin, Paris 3<sup>e</sup>), Amphithéâtre Paul Painlevé. Journée gratuite sur inscr. : <http://form.fulbi.fr/2015/enregistrement.php>

- **22 janvier, Toulon (83) :** «Rendez-vous professionnel de la culture»,

organisés par l'Arcade : rencontres collectives et rendez-vous individuels entre porteurs de projets culturels et responsables d'institutions et organismes de conseil. Également le 19/02 à Gap (05). Entrée gratuite, sur inscr. : [www.arcade-paca.com / formationpro@arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com/formationpro@arcade-paca.com)

- **6 février, Paris (75) :** «Dessine-moi mon métier»,

la Journée des adhérents de l'ADBS abordera les thèmes suivants : *smart cities*, e-santé, librairie du futur, nouvelles formes de commerce et distribution, désintermédiation, etc. Lieu : Maison des Associations, salle Émile Laffon, Paris 13<sup>e</sup>. Gratuite pour les adhérents, sur inscr. : [www.adbs.fr](http://www.adbs.fr)

- **5 mars, Orthez (64) :** « Aspects

juridiques de la mise en ligne », Causerie numérique n°8 dans le cadre du 2<sup>e</sup> cycle de ces rencontres, pour aborder diverses problématiques actuelles de la lecture publique. À la médiathèque municipale d'Orthez (64). Rens., inscr. : [helene.labussiere@ecla.aquitaine.fr](mailto:helene.labussiere@ecla.aquitaine.fr) et sur le site : [ecla.aquitaine.fr](http://ecla.aquitaine.fr)

- **du 14 au 22 mars :** Semaine de la

langue française et de la Francophonie. Plus de 1500 événements sont prévus en France et dans le monde en bibliothèque et ailleurs.

## En vrac

### ■ ADAPTÉES ET PARTAGÉES

Grâce à un accord passé entre l'Association Valentin Haüy (AVH) et Bookshare, la plus grande bibliothèque numérique au monde qui propose des services et des collections adaptés aux personnes handicapées, les personnes déficientes visuelles inscrites à la médiathèque Valentin Haüy ont accès depuis le 3 novembre, à plus de 180 000 nouveaux livres en plusieurs langues (160 000 en anglais, 3 800 en espagnol, 700 en allemand, mais aussi en arabe, en mandarin, en hindi, en gaélique et d'autres langues plus rares). Ces titres sont disponibles en téléchargement illimité, en audio lu par une voix de synthèse ou en texte numérique (Daisy texte, BRF, Html). Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la mission de l'AVH : rendre

accessible la culture aux personnes handicapées visuelles. L'accès à l'offre de Bookshare est le seul service payant de la médiathèque Valentin Haüy (39 € la première année, 29 € les suivantes).

### ■ LE GOÛT DES MOTS

Depuis le 5/12 et jusqu'au 7/02/2015, la 3<sup>e</sup> édition du Goût des mots se déroule à Limoges, à la Bibliothèque francophone multimédia (Bfm) et à la Cité des métiers et des arts. Organisée par le CRL Limousin, associé à Prisme-Limousin (Centre régional de ressources emploi et formation) et à la Bfm, cette manifestation (lectures, projections, ateliers, conférences) propose notamment une exposition, « Fabulator, en voilà des histoires ! », réalisée par l'association suisse des Semaines de la lecture (Fribourg), une lecture nocturne d'après *Faillir être flingué* de Céline Minard par Marc Roger accompagné de Terry Brisack (10-11/01), une



conférence d'Agnès Desarthe « Comment j'ai appris à lire » (15/01) et des ateliers de création de livres (livres d'images, pop-up, livres d'artistes) (16-17/01), ainsi qu'un atelier d'écriture (30-31/01, animé par Bernadette Lopez) et une lecture-concert par Arnaud Cathrine et Bastien Lallemand (6/02). Plusieurs de ces ateliers comprennent des séances spéciales pour les adultes en formation (dispositif «compétences clés», formation linguistique, etc.) et leurs formateurs.

Rens. : CRL Limousin (Élisa Charpantier. Tél. : 05 55 77 49 99 / [elisa.charpantier@crl-limousin.org](http://elisa.charpantier@crl-limousin.org)), Prisme (Catherine Tabaraud,



### 30 ANS DE GOURMANDISE

Depuis 1985, la bibliothèque municipale de Dijon constitue et enrichit un fonds patrimonial de documents en lien avec la gastronomie et le vin : livres de recettes, actualité de la recherche, histoire et sociologie de l'alimentation, beaux livres, romans, bandes dessinées et ouvrages pour la jeunesse... près de 30 000 ouvrages qui forment aujourd'hui le fonds gourmand de la bibliothèque, à la fois ressource pour les chercheurs et autres curieux d'aujourd'hui et patrimoine de demain, échantillon représentatif de l'édition culinaire et œnologique.

Afin de faire vivre autrement ces collections, vient d'être lancé un blog de bibliothèque, Happy Apicius, qui se veut culinaire et patrimonial, où chacun peut retrouver les thèmes qui l'intéressent, ou en découvrir de nouveaux... Pas tout à fait un blog de cuisine de plus !

En cinq rubriques plaisamment intitulées «Culture en ébullition», «L'arrière-cuisine», «Tambouille interne», «Ça mijote ici et là» et «On les a dévorés», on y trouvera des conseils de lecture originaux, des informations sur la cuisine ancienne ou sur les tendances du moment, l'actualité des questions contemporaines touchant à l'alimentation, des images alléchantes, les actualités de la recherche ou des manifestations gastronomiques et œnologiques, des nouvelles des auteurs et éditeurs et des coups de cœur !

Retrouvez vite cette joyeuse équipe pour découvrir un menu étonnant, des recettes qui épateront vos proches, trouver vos prochains livres de chevet, et savoir ce que représente cette drôle d'image !... Et rendez-vous pp. 79-82 pour découvrir l'actualité des Bibliothèques gourmandes... <http://happy-apicius.dijon.fr>



Tél. : 05 55 79 36 00 / info\_illettrisme@prisme-limousin.fr), Bfm (Claire Soubranne). Tél. 05 55 45 96 00).

## ■ CHAMPS LIBRES AUX ANIMAUX

Chaque année Les Champs Libres de Rennes proposent des variations visuelles, littéraires, philosophiques, historiques, artistiques et éducatives autour d'un thème choisi pour sa résonance actuelle : cette année, « L'Homme et l'Animal ». Construit autour d'une exposition de l'illustrateur Jean-François Martin sur « Les fables d'Esopé », le cycle débutera le 13/01/2015 et s'étalera sur tout le printemps jusqu'au 29/04/2015.

Il se compose de 6 parcours conçus et déclinés selon les âges en parcours adultes et parcours enfants : un parcours Philo, un parcours Littérature et Musique, un parcours Histoire, un parcours Sciences, un parcours Associatif et un parcours Jeunesse avec spectacles, lectures, ateliers de créations graphiques, robotiques, sonores...



## Internet

### ■ DOCUMENTAIRES DE PRIX

Comme chaque année, Le Mois du webdoc, festival en ligne consacré au web-documentaire de création,

### 5<sup>e</sup> GRAND PRIX LIVRES HEBDO DES BIBLIOTHÈQUES FRANCOPHONES 2014

La cérémonie de remise du 5<sup>e</sup> Grand Prix Livres Hebdo 2014, présidée cette année par Amélie Nothomb, s'est tenue lors des Assises des bibliothèques le 8 décembre dernier à l'auditorium de la Cité de l'Architecture. Le jury réunissait autour du chapeau présidentiel, Véronique Leport (Réseau de Saint-Quentin-en-Yvelines), Véronique Heurtematte (*Livres Hebdo*), Isabelle Kratz (dir. Bibliothèque de l'EPFL Lausanne), Régis Delcourt (Librairie Point-virgule, Namur), Claude Poissenot (sociologue), Gilles Éboli (dir. BM de Lyon), Sophie de Closets (P-DG éditions Fayard) et Christine Ferrand (rédactrice en chef de *Livres Hebdo*).



**Grand Prix** : médiathèques de la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour. Dans une agglomération rurale, son concept est basé sur l'ouverture et la volonté de « créer le désir ». – **Prix de l'Accueil** : Bibliothèque de Toulouse, pour son projet global de réflexion sur l'accueil centré sur l'écoute des usagers (mise en place de « L'accueil pour les nuls », lexique humoristique du jargon professionnel...). – **Prix de l'Animation** : Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne pour son concours de rap. – **Prix de l'Espace intérieur** : Médiathèque de Moulins Communauté, pour ses espaces ouverts, ses coins aménagés pour différents publics et activités, et mise en avant du fond patrimonial. – **Prix de l'Innovation** : réseau des médiathèques du Plateau de Saclay. Avant Noël, les employés vont faire connaître la bibliothèque aux passants du centre commercial des ULIS avec un catalogue similaire à ceux des jouets de grandes surfaces. – **Coup de cœur** : Marc Roger, lecteur professionnel partenaire-clé des animations en bibliothèque.

organisé dans le cadre du Mois du film documentaire a couronné trois productions françaises et récentes. Le Prix des Médiathèques permet de valoriser de ces films qui seront diffusés pendant un mois sur les sites internet et des postes de consultation sur place des médiathèques des membres du jury : Toulouse, Orléans, La Ciotat, Nîmes, Vernon et Lomme. Il a été décerné cette année à *Jeu d'influences* (Julien Goetz et Luc Hermann), *Stainsbeaupays* (Simon Bouisson et Elliot Lepers), et *Syrie, journaux intimes de la révolution* (Amer Abdel-Haqq,

Majid Abdel-Nour, Joudi Chourbaji, Oussama Chourbaji, Caroline Donati et Carine Lefebvre-Quennell).

## International

### ■ DÉCLARATION

Les Assises internationales de l'édition indépendante qui se sont tenues au Cap en Afrique du Sud du 18 au 21 septembre ont réuni 400 éditeurs indépendants de 45 pays qui ont signé la Déclaration internationale des éditeurs et éditrices indépendants, rédigée collectivement lors de la rencontre de clôture afin de faire vivre et renforcer la bibliodiversité.

Celle-ci note que l'adoption à l'Unesco de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, est certes une étape importante dans la reconnaissance

de la spécificité des contenus culturels mais que, pour ne pas rester lettre morte, cette convention demande cependant d'être prolongée par des politiques publiques volontaristes. Les éditeurs indépendants appellent notamment : à mettre en place des politiques nationales du livre favorables au développement culturel et à la démocratisation du livre et de la lecture dans les pays où elles sont faibles ou absentes ; à lutter contre toutes les formes de censure ; à obliger les acteurs numériques en position hégémonique à respecter les lois et des réglementations fiscales. Les éditeurs indépendants sont appelés à se fédérer pour défendre un modèle d'édition respectueux des droits humains et de l'environnement.

Lire le texte intégral de la Déclaration : [www.alliance-editeurs.org](http://www.alliance-editeurs.org)





# DOSSIER



▶ 9



▶ 13



© IMA





► 24



► 31



► 33



► 39

## Au cœur du politique

« Comment, c'est ça la Vénus de Milo ? Il tourne le dos à la belle dame. (...) N'êtes-vous pas absolument fous de Saint-Marc ? Ces coupoles, on dirait de merveilleux navets retournés (...) Ils admirent en gros. Parfois même ils se vautrent dans cette admiration. »

Tandis qu'il y a bientôt un siècle, D. H. Lawrence fustigeait déjà « *un des genres du vandalisme américain* », le consumérisme des philistins, l'idée, l'exigence d'un développement d'une « lecture publique » en était encore à ses balbutiements. Élaborée dans l'indifférence des pouvoirs publics, celle-ci ne connaîtra son plein essor que sous l'impulsion de personnalités, de « gens du livre », d'un mouvement associatif naissant. Il faudra plusieurs décennies pour qu'une véritable politique publique en matière de bibliothèques ne voie le jour après la deuxième guerre mondiale, plus tard étayée par une foi, un mot d'ordre : la démocratisation de la culture. Mais le véritable développement du réseau français moderne date des années 1980. Au moment-même où la conception humaniste de la culture se trouve débordée par le « tout-culturel ». L'Histoire connaît parfois de semblables courants contraires.

Aujourd'hui, la bibliothèque n'est plus un temple, la culture n'est plus sacrée, Marianne descend doucement de son piédestal. Et si, pris en étau entre les nouvelles instances politiques européennes et la puissance des acteurs de l'économie mondiale, l'État est peu à peu dessaisi de ses pouvoirs, l'accélération des échanges, leur intensification, la constitution de nouveaux réseaux sociaux par la voie d'internet ramènent les individus au centre d'un jeu où leur rôle reste encore ambigu : citoyens ou usagers ? C'est en se précisant, que ce statut encore incertain donnera le sens de ce retour du politique qui peut traduire aussi bien une revitalisation de la démocratie qu'un tour de passe-passe de l'illusionnisme démagogique. Après ceux que *Bibliothèque(s)* a consacrés au *Service public* et aux relations entre *Bibliothécaires et décideurs*, que sont venus compléter, sous un angle plus technique ceux qui ont abordé les questions de la *Médiation* et des *Biens communs de la connaissance*, le présent dossier laisse penser que la bibliothèque n'est pas seulement « concernée » par cette alternative, mais que son sens même et la forme de son avenir sont en jeu, pas moins.

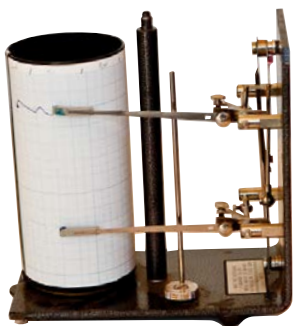


CRISTINA ION

BnF, Département Philosophie,  
Histoire et sciences de l'Homme

# Le retour du politique

Décentralisation,  
réforme territoriale,  
crise budgétaire,  
révolution des pratiques  
bibliothéconomiques  
et des usages des  
publics, affectés par le  
tsunami numérique :  
engagés dans un pas de  
deux entre autonomie  
et participation, les  
rapports de l'État et  
des professionnels  
des bibliothèques s'en  
trouvent profondément  
déphasés.



Il est des sujets tellement implicites, tellement ancrés dans l'inconscient collectif de la profession que, lorsqu'ils commencent à revenir dans l'actualité, ils le font par intermittence, de manière non préméditée, tangentielle, avant que des événements urgents n'attribuent à des signes épars la cohérence d'une tendance de fond. Le rapport entre bibliothèques et politique est l'un de ces sujets. Pleinement installées dans les territoires, administrées par une profession qui semble avoir atteint, sinon la maturité de la responsabilité gestionnaire, du moins l'âge de raison du compromis avec son environnement, voici que les bibliothèques se retrouvent ces dernières années à devoir faire

face au défi numérique, aux mutations sociétales et à la crise des finances publiques.

Courant d'abord en sous-texte, au gré de la réaffirmation ici et là de l'utilité des bibliothèques dans des situations qui la font vaciller, le questionnement devient de plus en plus pressant, à la fois sur le plan des principes, du système et de l'action politiques : « La bibliothèque, une affaire publique » (58<sup>e</sup> congrès de l'ABF), « La fabrique du citoyen » (59<sup>e</sup> congrès de l'ABF), « Qu'est-ce que l'intérêt général ? » (conférence de l'IABD, 2013), « Bibliothèques : quelle place dans la

démocratie du XXI<sup>e</sup> siècle ? » (assises des bibliothèques, 2014<sup>1</sup>) plusieurs numéros de la revue *Bibliothèque(s)* consacrés à des thématiques comme le service public (2010), bibliothécaires et décideurs (2013), biens communs de la connaissance (2014), le tout sur fond de coupes graves dans les budgets des bibliothèques universitaires<sup>2</sup> et d'attaques contre le caractère pluraliste des collections des bibliothèques publiques<sup>3</sup>.

## MATRICES, MODÈLES ET PARADIGMES

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la question du rapport entre bibliothèques et politique ? C'est d'abord l'inquiétude sur l'utilité sociale des bibliothèques qui frappe. Au-delà des lamentations sur la disparition probable des bibliothèques – et des bibliothécaires qui « savent chercher » – face à l'hydre internet, les réflexions nombreuses sur le « modèle » de la bibliothèque publique à la française se multiplient<sup>4</sup>. S'il est convenu d'affirmer, avec le Conseil supérieur des bibliothèques, que la bibliothèque est « un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie » (1991)<sup>5</sup> ; si les bibliothèques

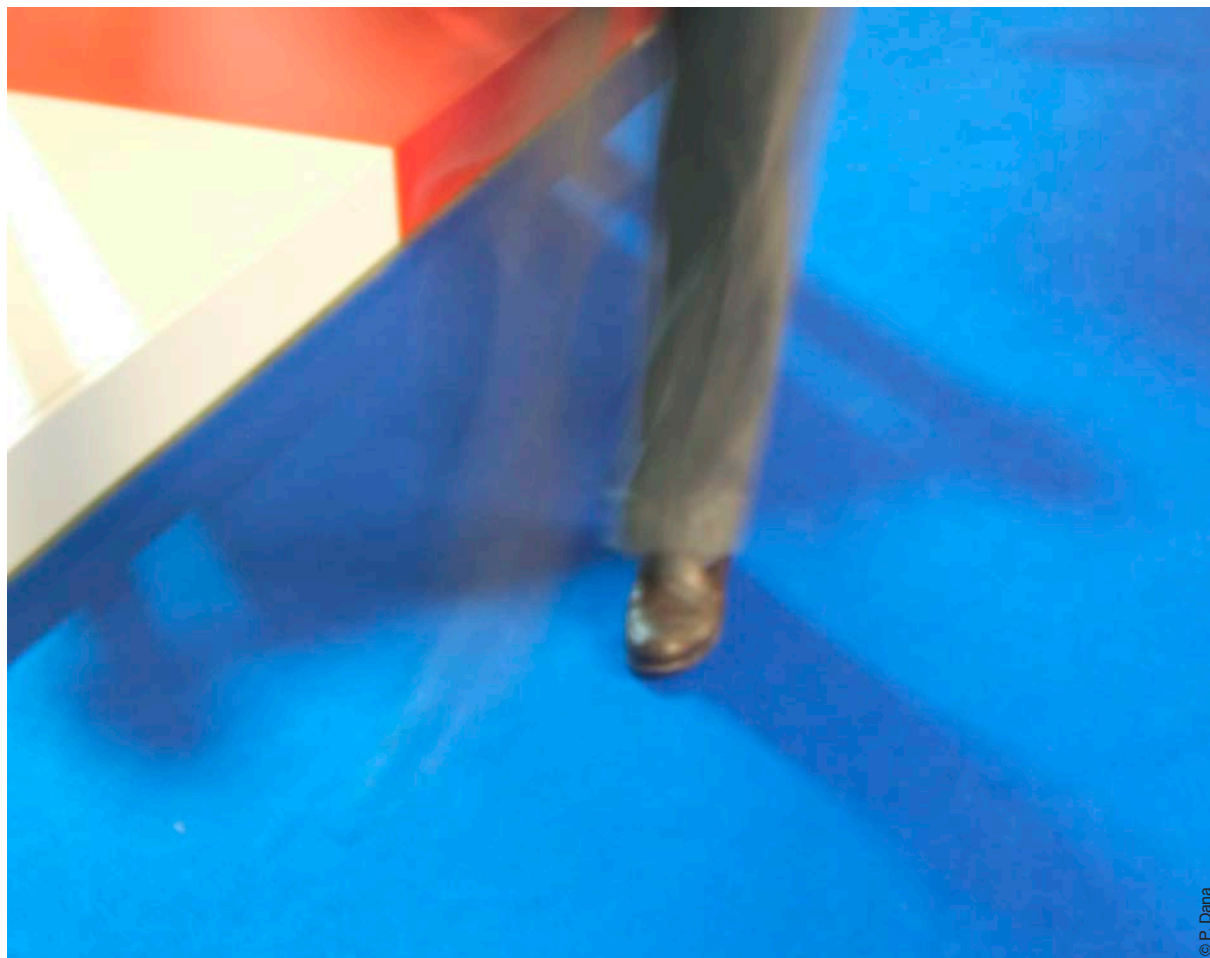
1. Organisées par le ministère de la Culture et de la communication : [en ligne] [www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Livre-et-Lecture/Actualites/Assises-des-bibliotheques](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Livre-et-Lecture/Actualites/Assises-des-bibliotheques) (consulté le 28/11/2014).

2. Voir Claire Nguyen, « Les bibliothèques universitaires se désabonnent », *Documentaliste – Sciences de l'information*, vol. 51, 3/201, pp. 9-11.

3. Voir le communiqué de l'ABF : [en ligne] [www.abf.asso.fr/2/22/410/ABF/l-abf-exprime-sa-position-sur-les-pressions-exercees-sur-les-bibliotheques-publiques](http://www.abf.asso.fr/2/22/410/ABF/l-abf-exprime-sa-position-sur-les-pressions-exercees-sur-les-bibliotheques-publiques) (consulté le 3/12/2014).

4. Voir par exemple Anne-Marie Bertrand (dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?*, Presses de l'Enssib, 2008 ; Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèque publique et Public Library : essai de généalogie comparée*, Presses de l'Enssib, 2010.

5. [En ligne] [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf) (consulté le 23/11/2014).



© P. Dana

sont promues par l'Unesco (1994)<sup>6</sup> au rang de maillon incontournable dans le lien réaffirmé entre information et éducation, d'une part, et exercice des droits démocratiques, d'autre part ; et même si des philosophes qui, comme Robert Damien, se sont emparés de la bibliothèque pour tenter de penser la modernité, ont montré que « la démocratie et la bibliothèque sont philosophiquement et politiquement inséparables<sup>7</sup> » : l'angoisse demeure quant à l'utilité sociale des bibliothèques, comme si les justifications antérieures n'étaient plus que des discours incantatoires, désormais incapables de convaincre et de mobiliser.

Comment défendre aujourd'hui l'investissement public dans une institution débordée par des usages individuels erratiques et protéiformes, et désorientée par la contradiction entre le volontarisme des politiques publiques et le spontanéisme numérique qui semble aujourd'hui régner sans partage ? La profession interroge avec une urgence

de plus en plus marquée les rapports entre bibliothèque et société. D'une part, les représentations des publics chez les professionnels. Des formules glanées dans la littérature professionnelle – l'« irruption de l'utilisateur concret<sup>8</sup> », le « public prescripteur », la « bibliothèque des vrais gens » – laissent penser que l'« acteur » s'est imposé dans la représentation que la bibliothèque se fait de ses publics. Du public égaré qu'il fallait ramener dans le droit chemin de la bibliothèque, on passe au public capable de choisir, de juger, voire de construire une offre de services avec les bibliothécaires. D'autre part, les représentations de la bibliothèque auprès des publics qui le fréquentent, et surtout de ceux qui ne la fréquentent pas. Quelle image de la bibliothèque convient le mieux à la société contemporaine : le « troisième lieu » inséré dans la complexité de nos existences urbaines ou les bibliothèques incendiées par ceux qui ne se reconnaissent pas en elles ?

6. [En ligne] [www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman\\_fr.html](http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html) (consulté le 23/11/2014).

7. Robert Damien, *Le conseiller du Prince de Machiavel à nos jours : genèse d'une matrice démocratique*, PUF, 2003, p. 426.

8. Voir Claude Poissenot, « L'irruption de l'utilisateur concret. Du "service public" aux "services aux publics" », *Bibliothèque(s)*, n° 53/54, 2010, pp. 24-27. [En ligne] [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf#page=26](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf#page=26)

Institution tirant sa légitimité de l'hétéronomie de la « culture », comment la bibliothèque se redéfinit-elle dans la « démocratie internet » fondée sur l'horizontalité du réseau<sup>9</sup> ? Le *support* numérique a désormais laissé la place à la *culture* numérique, véritable « processus civilisateur » selon Milad Doueïhi<sup>10</sup>. Les enjeux politiques de ce nouveau paradigme sont très importants, au premier chef desquels le changement du modèle actuel de production et de redistribution des biens culturels. Non sans questionner une évidence au passage : la coextensivité du numérique et de la démocratie. L'extension du domaine d'internet serait l'extension du domaine de la démocratie. Des critiques de la « société de l'information » et de « l'économie de la connaissance » se font néanmoins entendre. Yves Citton oppose ainsi la « culture de l'interprétation » à la « société de la connaissance », cette dernière ne représentant en aucun cas la forme la plus avancée, mais au contraire la mise en sommeil de la démocratie. On ne peut ainsi s'empêcher de penser que les bibliothèques pourraient être ces « vacuoles » qui permettraient aux citoyens d'interpréter le monde plutôt que de s'y adapter de façon réflexe.<sup>11</sup>

#### LOIS, ADMINISTRATIONS ET POUVOIRS

Pour donner une teneur pragmatique au rapport entre bibliothèques et politique, il faut changer d'échelle et s'intéresser à la relation entre bibliothèques et acteurs du système politique qui ont un impact sur elles (législateur, administrations, élus). Les termes qui balisent aujourd'hui l'environnement complexe des bibliothèques se rangent selon un spectre très large, incluant le cadre législatif, les différents échelons impliqués dans la définition des politiques publiques, les leviers mis en place au niveau de l'État ou des collectivités en vue de leur application, les acteurs responsables de la gestion des bibliothèques, les outils de pilotage et d'évaluation des établissements au regard des tutelles.

Un sismographe capable de détecter les questions les plus débattues indiquerait sans doute parmi celles-ci le devenir des politiques publiques (bien que territorialisées, l'État doit-il reprendre la main, en période de crise, pour leur donner une nouvelle impulsion, formuler une nouvelle doctrine ?) et la gouvernance des bibliothèques dans le « triangle constitué par les *élus-financiers*, les *usagers-électeurs* et

les *bibliothécaires-offreurs du service* » ou le « triangle élu/bibliothécaire/usager<sup>12</sup> ». Les polémiques actuelles réintroduisent toutefois une question qui avait déserté l'actualité : le rapport entre bibliothèques et pouvoirs, et implicitement, les pressions exercées sur les bibliothèques. Cependant, si au milieu des années 1990, l'intervention des municipalités d'extrême droite dans la composition des collections des bibliothèques avait ému les esprits, aujourd'hui, ce sont plutôt les pressions venant du sein de la société elle-même qui inquiètent, même si le danger d'une annexion partisane a pu affleurer après les dernières élections municipales. Une bibliothèque plus « démocratique », plus perméable à la demande sociale, est également une bibliothèque plus exposée. Et l'État de réaffirmer symboliquement son soutien aux bibliothèques dans ce contexte tendu<sup>13</sup>. Autre glissement : si dans les années 1990 une loi sur les bibliothèques<sup>14</sup> résumait toutes les réponses à la question de la censure, pour une profession sonnée par l'arrivée au pouvoir du FN dans certaines municipalités, aujourd'hui, cette demande semble moins prégnante. Déjà, en 2008, la réponse législative et réglementaire n'était plus la seule envisagée, mais partageait le paysage avec la riposte associative et la coopération avec les publics<sup>15</sup>.

#### PRATIQUES, ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Une dernière série de questions concernant le rapport entre bibliothèques et politique se situe sur le plan de l'action et pourrait se décliner ainsi : les pratiques professionnelles, d'une part, et les engagements (syndicaux, associatifs, etc.) des bibliothécaires, d'autre part, dans la mesure où ils reflètent une certaine culture politique ; les actions entreprises pour mettre les bibliothèques sur l'agenda des politiques ; la participation des professionnels à la construction

9. Titre d'un ouvrage de Dominique Cardon : *La démocratie Internet. Promesses et limites*, Seuil, 2010.

10. Milad Doueïhi, *La Grande Conversion numérique*, trad. fr. Paris, Seuil, 2008, pp. 21-37.

11. Yves Citton, *L'avenir des humanités. Économie de la connaissance ou cultures de l'interprétation ?*, La Découverte, 2010.

12. Jean-Pierre Durand, « L'effet générationnel », *BBF*, 2005, n° 3, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-03-0022-004> (consulté le 2/12/2014) ; Benoît Tuleu, « Trop loin, trop proche. Les politiques et la bibliothèque », *BBF*, 2011, n° 2, p. 14-17, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0014-002> (consulté le 24/11/2014), numéro qui a d'ailleurs pour thème « Politique(s) et bibliothèques ».

13. Voir le communiqué d'Aurélie Filippetti, alors ministre de la Culture : [en ligne] [www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Aurélie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication-condamne-les-pressions-exercées-par-des-extremistes-sur-les-bibliothèques-publiques](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Aurélie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication-condamne-les-pressions-exercées-par-des-extremistes-sur-les-bibliothèques-publiques) (consulté le 17/11/2014).

14. Pour un rappel des débats à ce sujet, voir Danielle Oppetit, Mathieu Rochelle, « Une loi sur les bibliothèques. Ni pour ni contre (bien au contraire) », *BBF*, 2011, n° 2, pp. 6-12, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0006-001> (consulté le 3/12/2014).

15. Dominique Arot, article conclusif du dossier de *Bibliothèque(s)* n° 41/42 (décembre 2008) consacré à la censure, pp. 89-90, [en ligne] [www.enssib.fr/bibliothèque-numérique/documents/59547-41-42-la-censure.pdf](http://www.enssib.fr/bibliothèque-numérique/documents/59547-41-42-la-censure.pdf) (consulté le 4/12/2014).



de la décision publique. Parmi les multiples points d'entrée dans ces questions, les enquêtes sociologiques sur la profession<sup>16</sup> et l'étude de la « culture professionnelle » des bibliothécaires et de la « transmission de l'implicite<sup>17</sup> » ont été jusqu'à présent privilégiées dans la réflexion.

Dominique Lahary a ainsi identifié plusieurs générations de bibliothécaires, à partir de leurs valeurs professionnelles : une génération militante (la fin de la bibliothèque temple des livres) ; une génération politique (politique culturelle centrée sur l'État, service public de lecture) ; une génération gestionnaire (professionnalisation, décentralisation, création du réseau de médiathèques) ; une génération technique (nouvelles technologies, pragmatisme) ; une génération nouvelle (l'utilisateur au centre, relativisme culturel). Entre les Anciens et les Nouveaux, on mesure désormais le chemin parcouru : de la « culture étatique » des aînés à la bibliothèque entièrement orientée vers le public chez les plus jeunes, en passant par un « compagnonnage étroit avec les élus et dirigeants locaux<sup>18</sup> » pour la génération des « managers militants de la lecture publique<sup>19</sup> ».

Aussi est-il légitime de se demander, plus de dix ans après ce travail, si les actuels militants de l'accès, engagés à faire profiter le plus grand nombre des potentialités du numérique, ne font pas figure de nouvelle génération politique. C'est sous l'angle des modes d'action dans l'espace public pour construire un problème social et susciter la volonté politique à son sujet qu'il est intéressant d'appréhender ce phénomène. En effet, on avait toujours défendu le caractère public de la bibliothèque par une demande de plus d'État, d'intervention et de contrôle de la puissance publique. Or une action comme la défense des

« biens communs » de la connaissance, par exemple, apparaît comme une proposition de la société civile, portée par des groupes qui débordent largement celui des professionnels des bibliothèques, revendiquant davantage un cadre de mise en commun des ressources qu'un nouvel interventionnisme ou une autre politique culturelle. Plutôt que d'investir l'appareil administratif de l'État pour porter le renouvellement de la bibliothèque, tels autrefois les bibliothécaires modernisateurs qui ont constitué la lecture en problème social<sup>20</sup>, ses partisans mènent des actions qui empruntent des voies réticulaires, ascendantes, multiplient les interventions parallèles aux canaux associatifs habituels et se passent de la caution institutionnelle. ■

20. Max Butlen, *Les politiques de la lecture et leurs acteurs*, INRP, 2008, pp. 123-147.



16. Bernadette Seibel. *Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, Paris, Bpi/Centre Georges Pompidou, La Documentation française, 1988 ; Jean-Pierre Durand, Monique Peyreire, Joyce Sebag. *Bibliothécaires en prospective*, Paris, Ministère de la Culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), 2006, [en ligne] [www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/tdp\\_bibliothecaires.pdf](http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/tdp_bibliothecaires.pdf) (consulté le 26/11/2014).

17. Anne-Marie Bertrand. « La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires », *BBF*, 2003, n° 1, pp. 10-15.

18. Dominique Lahary. « Le fossé des générations. Cinq générations de bibliothécaires », *BBF*, 2005, n° 3, pp. 30-45, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-03-0030-005> (consulté le 29/11/2014).

19. Jean-Pierre Durand *et al.*, *op. cit.*, p. 114 sq. ; « L'effet générationnel », *op. cit.*

JEAN-LOUIS FABIANI  
Sociologue  
Directeur d'études à l'Ehess



# Politique culturelle :

# la fin ?

Après avoir longtemps cru à la culture comme vecteur d'une possible transformation sociale, il semble que le cœur n'y est plus. En détaillant l'histoire et les raisons de cette crise de foi, le diagnostic est sans appel : il faut réarmer la pensée critique...

## QUAND LE CŒUR MANQUE

La crise des politiques culturelles n'est pas un fait nouveau. Il serait naïf de l'attribuer au manque de volonté du gouvernement actuel sans autre forme de procès, au vu de la stagnation ou de la réduction budgétaire constatée dans le domaine. On aurait envie de dire que le pouvoir, y compris lorsqu'il

est de gauche, ne fait même plus semblant de croire aux capacités émancipatrices de la culture. Nous nous situons toujours dans le sillage de la définition initiale de l'action de l'État et des collectivités territoriales en matière culturelle : l'élargissement des publics et l'égalisation des conditions d'accès aux biens culturels constituent, depuis l'origine du ministère français de la Culture, créé en 1959, l'une des plus puissantes justifications des politiques dans ce domaine, à égalité avec l'impératif de préservation du patrimoine et le soutien aux artistes. Pourtant, on pourrait dire que le cœur n'y

est plus, tant l'environnement idéologique et social qui avait porté la volonté de se servir de la culture comme vecteur de la transformation sociale est entré en décomposition.

## DE LA LIBÉRATION PAR LA CULTURE À SA GESTION BUREAUCRATIQUE

Le mot d'ordre de l'égalisation des conditions d'accès aux biens culturels est indissociable de l'histoire du mouvement d'éducation populaire. À l'origine du mouvement, il y a une longue tradition de débats à l'intérieur de la sphère laïque, du monde du travail, des partis de gauche et des syndicats qui ont contribué à faire reconnaître l'importance de la culture dans un projet d'émancipation politique.

La culture pouvait être ici définie en deux sens : le premier incluait la reconnaissance de la valeur culturelle et intellectuelle du travail manuel et ouvrier ; le second considérait l'appropriation par les classes populaires de biens culturels autrefois réservée aux privilégiés. La notion même d'éducation populaire est née de la discussion sur la place de l'action syndicale, autour de la problématique de « l'auto-éducation ouvrière », particulièrement marquée en France dans la tradition du syndicalisme révolutionnaire, et du rôle que pouvaient y jouer les syndicats dans une économie planifiée.

Bien que l'éducation populaire ait rapidement disparu de l'espace des justifications officielles des politiques culturelles, elle a continué d'alimenter une bonne part de son horizon intellectuel, avec des contradictions de plus en plus grandes, en particulier pour ce qui concerne la création d'un ensemble de professionnels de culture destinés à prendre la relève des amateurs et des bénévoles : la coupure entre culture, d'une part, et jeunesse et sports, de l'autre, est bien connue ; elle a contribué à cliver des disciplines de l'intérieur (le théâtre, par exemple).

Jean-Louis Fabiani, sociologue, enseigne à l'École des hautes études en sciences sociales depuis 1991 où ses travaux portent sur les configurations du savoir.

**Parmi ses publications :** avec Fabienne Soldini, *Lire en prison : une étude sociologique*, Bpi/Centre Georges Pompidou, 1995 ; *Après la culture légitime : objets, publics, autorités*, L'Harmattan, 2007 ; avec E. Ethis et D. Malinas, *Avignon, le public participant*, Éd. L'entretemps /La documentation française, 2008 ; *Qu'est-ce qu'un philosophe français ? La vie sociale des concepts (1880 - 1980)*, Éd. de l'EHESS, 2010.

Il est également l'auteur de plusieurs livres sur la Provence en collaboration avec des photographes (B. Plossu, F. Pourcel).



Londres, 1940.

### L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES EN QUESTION

On a constaté une dissociation grandissante entre la production à la base d'un projet culturel à visée émancipatrice et le développement de modes d'action administratifs sur la vie culturelle. Un employé de la culture est tenu de remplir la tâche qui lui a été assignée : il n'est jamais contraint de l'accompagner d'un sens héroïque de sa mission ; autrement dit, la « routinisation », au sens que Max Weber assignait à ce terme pour le charisme, a affecté particulièrement les formes institutionnelles de l'action culturelle.

La constitution de la culture comme catégorie de l'action publique, dont Vincent Dubois a fait l'analyse dans un livre qui a fait date<sup>1</sup>, a contribué à transférer les thématiques de la culture libératrice dans l'espace dépolitisé de la gestion bureaucratique. Au point de vue inspiré des premiers agents du « développement culturel » a succédé celui des administrateurs de la culture, pour lesquels les fréquentations culturelles sont largement déconnectées de leurs possibles effets libérateurs.

1. Vincent Dubois, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie de l'intervention publique*, Belin, coll. « Socio-histoires », 1999.

Enfin la crise incontestable de la légitimité culturelle<sup>2</sup>, qui ne signifie pas pour autant la disparition de cette notion, a contribué à rendre obsolète la notion de « bonne volonté culturelle » par laquelle Pierre Bourdieu caractérisait le petit-bourgeois dans *La Distinction*. La culture impressionne moins : de ce fait, l'action culturelle trouve moins de prise dans le souci des agents sociaux de transformer leurs pratiques.

Il y a là un paradoxe : alors que la maîtrise de codes culturels n'a jamais été aussi importante dans la compétition sociale, le public des activités culturelles les plus légitimes tend à se rétracter. On peut y voir l'effet conjugué de la transformation des classes dominantes et de leur rapport à la culture sous l'effet de la mondialisation, mais aussi une des conséquences inattendues de ce qu'on a appelé « démocratie culturelle » pour la distinguer de l'ambition de démocratisation de l'accès aux contenus légitimes de l'art et de la culture : il s'agissait de proclamer, essentiellement contre le colonialisme ou la domination masculine, l'égalité principielle de tous les contenus symboliques. On peut dire sans se tromper

2. Voir Jean-Louis Fabiani, *Après la culture légitime : objets, publics, autorités*, L'Harmattan, coll. « Sociologie des arts », 2007.



que les thématiques de la démocratisation comme accès facilité aux chefs-d'œuvre de l'humanité dans le style Malraux tournent désormais à vide. La cible visée n'est plus le groupe et elle ne passe plus par la mobilisation collective, celle du comité d'entreprise ou du quartier, mais la satisfaction de ce qui est défini, avec plus ou moins de précision, comme les attentes culturelles de l'individu, celles-ci se distinguant de moins en moins nettement de la sphère du divertissement.

Depuis les années 1990, la question de l'efficacité des politiques menées en direction des publics a fait l'objet de critiques sévères, souvent fondées sur la lecture rapide des statistiques de fréquentation des grands équipements culturels : à en croire les censeurs de l'action culturelle « à l'ancienne », la démocratisation de la culture légitime n'aurait jamais eu lieu, et les dépenses publiques qui seraient faites en son nom seraient vaines. En 2007, la lettre de cadrage que le président Sarkozy avait adressée à la ministre de la Culture, Christine Albanel, témoignait de cet état d'esprit en y ajoutant une bonne dose de philistinisme, puisqu'il reprochait aux subventions culturelles de manquer leur but par un souci insuffisant des attentes supposées du public. Le successeur d'Albanel au ministère, Frédéric Mitterrand, allait mettre en œuvre avec talent une sorte de non politique de la culture en substituant au mot d'ordre de la culture pour le plus grand nombre celui de la culture pour chacun, notion qui, pour être en phase avec l'exacerbation néo-libérale de l'individualisme, n'en était pas moins une contradiction dans les termes si l'on considère que le partage est consubstantiel à la culture.

### DES PRATIQUES CULTURELLES QUI ÉVOLUENT

Il ne faut pas cacher que l'abandon de ce qui avait fait pendant quatre décennies le nerf de l'action de l'État en matière culturelle se trouvait facilité par la livraison répétée de statistiques sur les pratiques culturelles qui montraient la lenteur de l'évolution démocratique et dans certains cas (comme le théâtre ou l'opéra) son blocage complet, certains publics vieillissant ou s'embourgeoisant d'une enquête à l'autre. Techniquement très solides, portant sur un échantillon représentatif d'environ 4 000 personnes, les enquêtes successives sur les pratiques culturelles des Français montraient la stabilité des pratiques dans la durée : celles-ci restaient, comme l'avaient déjà montré Pierre Bourdieu et Alain Darbel dans leur livre pionnier, *L'Amour de l'art*. Les musées d'art européens et leur public, publié en 1965, très fortement dépendantes de l'appartenance sociale et du niveau d'éducation. À ce titre, les résultats modestes, voire très faibles, des politiques de démocratisation culturelle ne pouvaient pas constituer une

vraie surprise pour l'observateur sociologue. L'appétit pour une forme culturelle dépend pour une part de son accessibilité sociale, mais pour une encore plus grande part de la maîtrise de codes symboliques et de schèmes comportementaux (par exemple, l'écoute recueillie et silencieuse) dont la distribution sociale est extrêmement inégale. La leçon du dernier demi-siècle est qu'il n'y a pas de miracle dans le domaine culturel, pas plus que des conversions devant l'évidence du chef-d'œuvre et que seuls des changements sociaux profonds peuvent transformer durablement la donne culturelle. Il faut dire aussi que les moyens mis à la disposition des politiques de démocratisation des publics ont été limités et que la synergie entre le monde de la culture et celui de l'éducation, si elle a été l'objet de nombreuses déclarations rhétoriques, n'est pas encore vraiment à l'œuvre.

### CULTURE ET DISTRACTION

La dernière enquête, passée en 2008 sous la direction d'Olivier Donnat, fait état de profondes transformations de l'accès aux contenus culturels, mais pas dans le sens d'une transformation de la stratification sociale des pratiques. En effet, ce qui a changé, ce sont les conditions d'accès aux produits des industries culturelles. Le changement des formes d'accès n'est pas sans effet sur les contenus mêmes de ce que nous appelons culture. Olivier Donnat note, chiffres à l'appui, une porosité de plus en plus grande entre culture et distraction. Un tel brouillage des frontières est important, car il contribue à redéfinir ce que nous entendons par pratiques culturelles. Si l'on considère qu'il s'agit d'activités engagées en vue d'une forme d'enrichissement symbolique ou spirituel, celles-ci coïncident de moins en moins avec les formes de consommation dominantes, particulièrement si l'on considère les jeunes générations.

Les industries culturelles sont les grandes gagnantes de ces transformations. Il ne faut pas en conclure au déclin radical des pratiques traditionnelles, comme le théâtre ou le concert de musique. On constate la stabilité de la fréquentation des institutions culturelles qui maintiennent le caractère fortement stratifié, par le diplôme et par l'activité professionnelle, de leurs publics. Si la croissance du public des musées est plus forte, c'est surtout l'effet de la croissance du tourisme mondial, pour laquelle la France est une destination majeure : un tel public correspond rarement aux critères usuels de la visite cultivée. Le recul de la lecture est constant depuis les enquêtes de la fin des années 1980, et il est particulièrement fort au sein des jeunes générations aussi bien que de la population masculine dans son ensemble. Enfin, l'enquête souligne

la puissance des effets de génération, en particulier pour les moins de trente ans, qui ont désormais une vision très brouillée de ce qu'a pu être la notion de légitimité culturelle pour leurs parents.

Une partie du pessimisme qu'engendre la lecture de ces résultats, qui voient les multinationales de l'*entertainment* faire la loi et les politiques volontaristes de démocratisation rester sans effet – c'est particulièrement le cas de la lecture, régulièrement promue par les pouvoirs publics –, doit être nuancée si l'on change d'échelle : le niveau macrosociologique auquel se situe l'enquête nationale conduit à une vue réductionniste des effets de l'action culturelle. Si l'on observe les fréquentations culturelles à l'échelle d'une institution, comme une scène nationale ou un festival, on s'aperçoit que les effets de démocratisation ou de rajeunissement de l'audience peuvent être significatifs : c'est ce que montrent en particulier nos enquêtes sur le festival d'Avignon, où le public local est globalement moins diplômé que l'ensemble du public et où le jeune public peut trouver un espace propre. L'efficacité de l'action culturelle est encore plus perceptible si l'on se situe au cœur de l'action, par exemple dans le travail des Ceméa (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) en direction des publics lycéens : l'élargissement des publics n'est pas une utopie. Il nécessite du temps, des moyens et une reconnaissance sociale que les années récentes ont rarement prodiguée.

### PUBLIC RÊVÉ, PUBLIC RÉEL

Cela dit, nous devons prendre en compte avec réalisme ce qu'on peut appeler le déclin du légitimisme culturel. D'une manière générale, on peut dire que le public constaté est plus rétif qu'on ne l'imagine et peut aussi être, simultanément, plus intermittent et plus réflexif que la théorie sociologique devrait nous conduire à le penser. Notre vision est souvent obscurcie par une vision excessivement « communautaire » du public. Le public constaté est souvent au principe de ce que j'appelle la conscience malheureuse des professionnels de l'action culturelle. Loin de correspondre à la définition du public qui devrait être gagné à la culture par l'action publique, les usagers des équipements dont on fait le constat ne « présentent pas bien ».

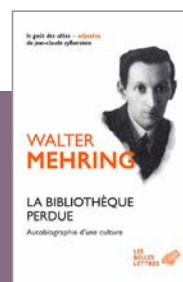
C'est le cas en particulier dans les bibliothèques où le public réel ne correspond pas exactement au public inventé, c'est-à-dire au bon public (le peuple en sa forme studieuse, pétri de bonne volonté culturelle et toujours à l'écoute des bons médiateurs) qui apparaît rarement dans les bibliothèques. C'est un autre public que les bibliothécaires rencontrent, un

autre peuple : bruyant, mangeur de sandwiches et buveurs de canettes de bière, pour ne pas dire plus, qui arrive sans se conformer au type idéal que l'éducation populaire ou le militantisme culturel ont constitué comme public à conquérir. Le public constaté entretient donc des rapports complexes avec le public inventé, qu'on désigne par là de nouvelles couches de public définies par leurs caractéristiques sociales ou géographiques, ou une forme d'utopie du spectateur que le projet de Jean Vilar d'une communauté nationale de spectateurs transformés en participants illustre au plus haut degré. L'écart permanent entre public constaté et public inventé est au principe d'une gamme très variée de prises de position sur la culture en général. Il n'existe pas de public en général<sup>3</sup> : seuls sont manifestes des coalitions ou des regroupements éphémères que l'individualisme moderne a contribué à rendre encore plus précaires. Le monde des publics est celui de la recomposition et de la décomposition permanentes, en dépit du constat sociologique des régularités culturelles existant à la base des rapports de classe.

Comment répondre à la situation actuelle ? Le silence est une option, qui évite de repenser les formes par lesquelles nous généralisons nos constats. Réactiver la rhétorique de la démocratisation issue de l'éducation populaire et des politiques culturelles des débuts de la Cinquième République ? Si nous n'y croyons plus, il est inutile de faire semblant. L'écart entre le discours public et la réalité des pratiques ne peut pas s'élargir démesurément. Il y a une autre solution, moins silencieuse, mais beaucoup plus difficile : il s'agit de savoir ce que pourrait être aujourd'hui une sphère publique démocratique au sein de laquelle les conditions de la prise de parole fassent l'objet d'un réexamen. Cela suppose un retour de la pensée critique que l'usage incontrôlé des médias électroniques et la montée de l'anxiété sociale liée à la crise rendent particulièrement malaisée. ■

3. Voir à ce sujet : Léon Wisznia, « Le médiateur culturel devant l'énigme du "grand public" », *Bibliothèque(s)*, n° 70, oct. 2013, pp. 39-42. (Ndlr.)

Walter Mehring, *La bibliothèque perdue. Autobiographie d'une culture*, trad. Gilberte Marchegay, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2014, 272 p., ISBN 978-2-251-20043-9



Ce qui reste d'une bibliothèque lorsque les livres ne parlent plus, que « *les tables de la loi de l'humanisme et de l'humanité étaient brisées* » par « *des barbares méthodiques, des cannibales en uniforme* »... Lire notre note de lecture, *supra* pp. 86-87.

FABIEN PLAZANNET  
 Chef du Département des bibliothèques  
 Service du Livre et de la lecture



# L'État

## et les bibliothèques

En l'absence d'une loi sur les bibliothèques, l'État intervient pourtant à de multiples niveaux dans la lecture publique : prescription, évaluation, financement, bâtiments, personnel, collections, mais aussi orientations et prospective, l'État agit à travers de nombreux dispositifs, en appui et au côté des collectivités.

### UNE AMBIGUÏTÉ FRANÇAISE

La France a connu depuis trente ans un développement important de ses bibliothèques : la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale à partir de 1988 et de nouvelles bibliothèques universitaires dans le cadre des plans Universités 2000 puis U3M sont quelques marqueurs d'un mouvement général qui comprend beaucoup de réalisations plus modestes et permet encore aujourd'hui d'inau-

gurer 100 000 m<sup>2</sup> de bibliothèques publiques par an. Le rôle de l'État dans ce mouvement a été central mais de nouveaux éléments de contexte (une mutation numérique qui modifie les comportements et les usages de la bibliothèque, une crise sévère et probablement durable des finances publiques, une réforme territoriale de grande ampleur) peuvent amener à se demander quel rôle l'État jouera demain et quel discours sur les bibliothèques il veut porter.

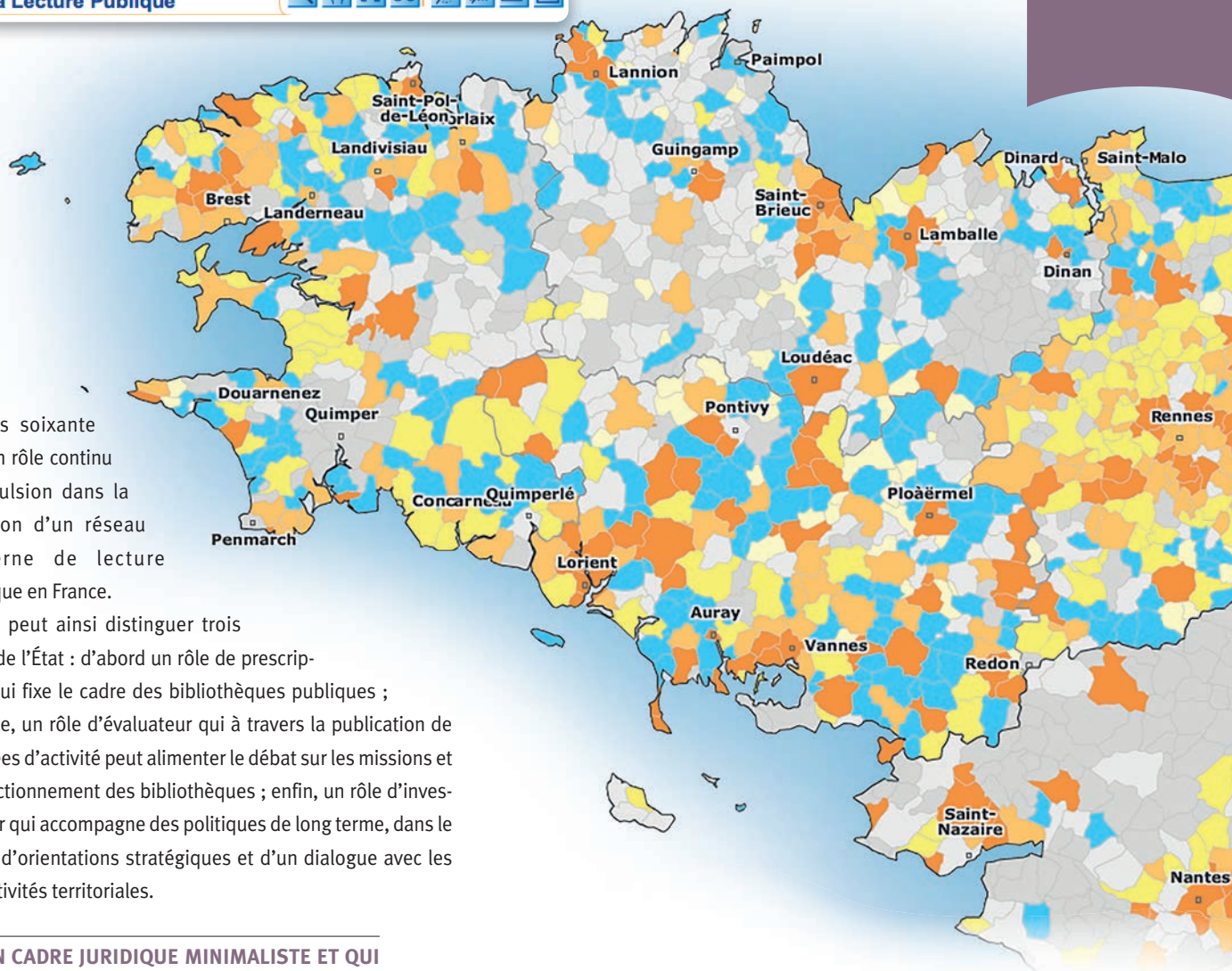
La responsabilité des bibliothèques, notamment des bibliothèques de lecture publique, ne fait pas partie en Europe des fonctions régaliennes d'un État, au sens où l'entend la doctrine. Institutions savantes ou de proximité, les bibliothèques relèvent le plus souvent des pouvoirs locaux. En Allemagne, la constitution attribue aux Länder la compétence sur les affaires culturelles et les « villes et communes exercent cette souveraineté culturelle dans le cadre de leur autonomie communale en matière de culture<sup>1</sup> ». Aux Pays-Bas, les bibliothèques publiques ont même conservé pour la plupart leur statut juridique initial d'association. Dans d'autres pays européens, la situation est parfois plus nuancée mais à peu près partout les pouvoirs locaux jouent le rôle principal.

Pays de tradition jacobine, la France a une position en apparence ambiguë. Quelques éléments historiques ou juridiques peuvent certes laisser penser que la responsabilité de l'État sur les bibliothèques publiques est limitée : depuis le XVIII<sup>e</sup> s., la gestion de ces bibliothèques est une compétence explicitement attribuée aux communes ; les lois de décentralisation de 1982-1986 ont transféré aux départements une compétence obligatoire sur la gestion des bibliothèques centrales de prêt, devenues depuis bibliothèques départementales ; il n'existe pas non plus de loi sur les bibliothèques, dans un pays qui apprécie pourtant beaucoup les lois. A contrario, d'autres signes montrent que l'implication de l'État dans le développement des bibliothèques publiques demeure réel : avec des programmes successifs comme les BCP au lendemain de la seconde guerre mondiale, la création de la BPI en 1976, les BMVR dans les années 1990-2000, voire les bibliothèques numériques de référence depuis 2010, l'État joue



1. *Les bibliothèques en Europe*, sous la direction de Frédéric Blin, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2013.





depuis soixante ans un rôle continu d'impulsion dans la création d'un réseau moderne de lecture publique en France.

On peut ainsi distinguer trois rôles de l'État : d'abord un rôle de prescripteur qui fixe le cadre des bibliothèques publiques ; ensuite, un rôle d'évaluateur qui à travers la publication de données d'activité peut alimenter le débat sur les missions et le fonctionnement des bibliothèques ; enfin, un rôle d'investisseur qui accompagne des politiques de long terme, dans le cadre d'orientations stratégiques et d'un dialogue avec les collectivités territoriales.

### UN CADRE JURIDIQUE MINIMALISTE ET QUI FONCTIONNE

La définition de la loi figure au premier rang des pouvoirs de l'État. Si, comme on l'a dit plus haut, la France ne dispose pas d'une loi sur les bibliothèques en tant que telle, à l'instar de la loi sur les archives de 1979 ou de la loi sur les musées de 2002, il existe bien un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui fournissent un cadre institutionnel aux bibliothèques et aux bibliothécaires et leur permettent de travailler convenablement depuis des décennies. Dispersés dans différents recueils – en premier lieu, le Code du patrimoine (livres I et III), le Code des collectivités territoriales (article L 1614 et suivants), le Code de la propriété des personnes publiques, etc. – ces textes posent quelques grands principes :

- le statut des collections publiques, notamment patrimoniales ;
- le dépôt légal ;
- la compétence des collectivités territoriales sur les équipements de lecture publique de leur territoire, obligatoire pour les départements dans le cas des bibliothèques départementales de prêt, facultative pour les autres collectivités ;

- une obligation de cofinancement par l'État des collectivités territoriales au titre des transferts de compétence effectués par les lois de décentralisation ;
- le contrôle technique de l'État sur les bibliothèques, c'est-à-dire un droit de regard très large sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques publiques, etc.

S'il n'entre pas aujourd'hui dans les intentions du gouvernement de modifier profondément le cadre institutionnel, plusieurs évolutions marginales sont envisagées à la date du présent article et devraient être intégrées dans un futur projet de loi Culture, en préparation :

- *Inscrire dans la loi* le lien entre le classement de certaines bibliothèques municipales et la présence de fonds anciens dont l'État est propriétaire. Cette inscription va de pair avec les nouvelles conditions de mise à disposition de

Informations générales

typologie des bibliothèques 2012

Typologie des bibliothèques

- Bibliothèque de niveau 1 (88)
- Bibliothèque de niveau 2 (111)
- Bibliothèque relais (142)
- Point lecture (173)
- Dépôt (76)
- N/A (1 636)

source : Service du Livre et de la Lecture

Informations générales

choisissez un thème...

choisissez un indicateur...



conservateurs d'État en bibliothèque municipale classée, précisées depuis 2010. Plus accessoirement, la loi prendra acte de la désuétude des notions de bibliothèques de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie ;

- *Engager une réflexion* sur la notion de contrôle technique de l'État, qui deviendrait un contrôle scientifique et technique comme pour d'autres domaines de la culture ;
- *Mieux encadrer* la sortie de documents patrimoniaux des collections publiques et les conditions de leur déclassement en rendant compétente, à l'instar des autres catégories de patrimoine, la Commission scientifique nationale des collections, prévue par l'article L 115-1 du Code du patrimoine ;
- *Procéder à certains toilettages* utiles ou nécessaires des textes actuels : par exemple, prendre acte de l'achèvement du programme des Bibliothèques municipales à vocation régionale, clos depuis 1997<sup>2</sup>.

Bien évidemment, le processus de réforme territoriale engagé aujourd'hui pose de nouvelles questions de nature législative, notamment celles de l'évolution du statut des bibliothèques départementales de prêt, s'il se confirmait que disparaît le département tel que nous le connaissons aujourd'hui. Notons enfin, pour ce qui concerne les questions juridiques, que l'État joue un rôle clé dans la définition des statuts des personnels des bibliothèques, par conséquent dans leur professionnalisation.

## CONNAÎTRE ET ÉVALUER 16 000 BIBLIOTHÈQUES

Le deuxième rôle joué par l'État est d'assurer une évaluation, nationale et individuelle, de l'action des bibliothèques. Cette mission est ancienne puisque l'Inspection générale des bibliothèques est créée dès 1822 et que depuis 1969 des textes réglementaires prévoient « l'élaboration d'un rapport annuel sur les bibliothèques publiques<sup>3</sup> », sur la base des rapports remis par les communes et les établissements de coopération intercommunale. Cette obligation a conduit le ministère chargé de la Culture à mettre en place un important dispositif de collecte des données des bibliothèques territoriales, basé sur un questionnaire annuel de quelque 600 questions, informatisé depuis 1992, et dont les résultats sont accessibles en ligne. Les données collectées servent à l'élaboration d'un rapport de synthèse annuel, édité pendant longtemps sous

la forme d'une publication papier et, depuis 2009, publié en ligne sur le site de l'Observatoire de la lecture publique<sup>4</sup>, outil mis en œuvre par le ministère de la Culture.

Cette mission d'évaluation comprend plusieurs dimensions : une évaluation ponctuelle de l'activité de certains établissements, fondée sur le principe du contrôle technique, la publication des données d'activité des établissements de lecture, une évaluation a posteriori des grandes tendances nationales, une réflexion prospective sur l'évolution des bibliothèques, notamment pour accompagner les collectivités territoriales dans la définition de leurs politiques de lecture publique.

Des progrès demeurent encore à accomplir : achever la couverture complète des 16 000 bibliothèques et lieux de lecture connus (seuls environ 10 000 sont aujourd'hui interrogés) ; adapter le questionnaire aux nouvelles missions des bibliothèques (par exemple, pour une meilleure prise en compte des services et ressources numériques) ; améliorer encore la disponibilité du rapport de synthèse, publié aujourd'hui plus d'un an après l'année étudiée. Le défi le plus délicat est sans doute de parvenir à développer des outils capables d'identifier facilement les zones où la qualité du service public de lecture demeure inférieure à la moyenne, c'est-à-dire les zones où l'État devrait accentuer son effort aux côtés des collectivités.

À côté de l'Observatoire de la lecture publique, l'État dispose de plusieurs autres outils d'évaluation : les bilans prévus dans le cadre de différents dispositifs de conventionnement (citons les contrats territoire-lecture et bientôt les évaluations réalisées dans le cadre des conventions de mise à disposition de personnel d'État en bibliothèque municipale classée), les rapports demandés à l'Inspection générale des bibliothèques dans le cadre de lettres de mission annuelles, soit sur des établissements précis, sur des questions transversales, enfin différentes études commandées par le ministère à des organismes spécialisés.

Deux difficultés majeures de l'évaluation doivent être relevées. D'abord la difficulté de réalisation : pas toujours acceptée, l'évaluation s'apparente parfois à une simple compilation de données sans suffisamment de mise en perspective ni d'esprit critique. En second lieu, le décalage entre le temps de l'action et celui de l'évaluation demeure grand, rendant celle-ci parfois peu utile.

2. La dernière BMVR inaugurée l'a été en 2006.

3. Actuel article R 310-5 du Code du patrimoine.

4. [En ligne] : [www.observatoirelecturepublique.fr](http://www.observatoirelecturepublique.fr) (consulté le 19/10/2014).

## INVESTIR AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le grand levier de l'État pour accompagner le développement des bibliothèques se situe en fait dans la capacité d'investissement importante que l'État a pour l'instant conservée à travers le concours particulier de la dotation générale de décentralisation<sup>5</sup> (DGD). Cet outil budgétaire, créé en 1986 dans le cadre des lois de décentralisation, est une compensation financière de l'État aux collectivités dans laquelle ont été regroupées les dotations aux bibliothèques centrales de prêt, transférées aux départements en 1986, et les aides de l'État aux bibliothèques des communes. Le dispositif mobilise chaque année environ 80 M€ qui, face aux quelque 200 M€ consacrés par les collectivités pour l'investissement de leurs bibliothèques<sup>6</sup>, permettent à l'État de jouer un rôle de poids dans l'accompagnement des politiques territoriales.

Cet outil cumule plusieurs mérites : il conduit souvent les collectivités à adopter très tôt une démarche collaborative dans l'élaboration de leurs projets, gage de bon mûrissement du projet et *in fine* de qualité (à cet égard, le conseiller pour le livre de la Drac joue un rôle déterminant, en particulier dans l'accompagnement des petites collectivités) ; le taux de subvention élevé et le large périmètre de soutien donnent des atouts certains aux projets de bibliothèques face à d'autres projets immobiliers ; ils facilitent l'émergence de projets culturels ambitieux et de bibliothèques réussies.

Au cours des vingt dernières années, l'État a su adapter cet outil pour intervenir selon différents angles dans les politiques de lecture publique : création de la 3<sup>e</sup> part du concours particulier pour financer le programme des BMVR à partir de 1993 ; réforme de 2006 pour fusionner les dotations aux départements et aux communes dans un dispositif unique, plus souple ; réformes de 2010 et 2012 pour mieux aider le développement numérique des bibliothèques ou encore les projets immobiliers de qualité, en supprimant la notion de prix plafond.

En 2013, le concours particulier a ainsi permis de soutenir 986 opérations d'investissement en bibliothèque (dont 183 projets de construction, 85 projets de restructuration, de rénovation ou d'extension, 207 projets mobiliers et plus de 400

projets informatiques et numériques). 38 conseils généraux et plus de 900 communes ou intercommunalités ont ainsi bénéficié de ces financements. Le sort de ce dispositif conditionne à bien des égards la capacité de l'État à continuer d'agir sur les bibliothèques publiques.

## UN DISCOURS SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Ajouté à l'action de coopération des établissements nationaux que sont la BnF, la Bpi et le Centre national du livre, l'accomplissement des trois missions précédentes constitue, certes en creux, un discours de l'État sur les bibliothèques : importance attachée à la bibliothèque comme lieu de développement culturel, social et éducatif dans la cité<sup>7</sup> ; responsabilité des collectivités sur le choix du modèle de lecture publique qu'elles souhaitent proposer aux citoyens ; prime à la qualité et à la mise en réseau des projets.

Faut-il aller plus loin ? Certains répondront oui, tant la parole de l'État a encore une grande valeur symbolique, et plusieurs ministres de la Culture ont fait ce choix en intervenant sur des sujets plus précis comme, dans un passé récent, Frédéric Mitterrand lorsqu'il a formulé en mars 2010 ses 14 propositions sur le développement de la lecture ou Aurélie Filippetti appelant en 2014 les bibliothèques à s'ouvrir davantage au public et à accélérer le développement de leurs ressources numériques<sup>8</sup>.

Reste que le modèle français repose sur un partage des compétences et des moyens entre de nombreux acteurs et que la précision du discours de l'État doit être dosée, surtout au moment où, crise budgétaire oblige, ses moyens d'intervention deviennent plus limités. Par ailleurs, pour bien s'épanouir, un discours de l'État sur les bibliothèques doit s'appuyer sur des discours miroirs, émanant des associations professionnelles, de personnalités venues d'horizons variés, de grands élus porteurs d'une vision culturelle originale et ambitieuse. Si ces discours sont faibles voire absents, le risque du conformisme est grand. À cet égard, remarquons l'action médiatique de l'association Bibliothèques sans frontières qui a su habilement porter un discours imaginaire sur les bibliothèques. Il nous faut favoriser l'émergence de ces discours et l'instauration d'un large débat qui pourra alors prendre appui sur les acquis d'une politique de l'État patiemment construite depuis plus d'un demi-siècle. ■

5. Voir les textes de référence [en ligne] : [www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Livre-et-Lecture/Bibliothèques/Projets-de-bibliothèques](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Livre-et-Lecture/Bibliothèques/Projets-de-bibliothèques) (consulté le 19/10/2014).

6. Source ministère de la Culture et de la communication. Département des études et de la prospective. Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2010. Publié le 2 avril 2014. L'étude indique 107 M€, 67 M€ et 29 M€ pour les dépenses d'investissement respectives des communes de plus de 10 000 habitants, des établissements de coopération intercommunale et des départements (données 2010).

7. Est très significative à cet égard la notion de « projet scientifique, culturel, éducatif et social », rendue progressivement obligatoire pour bénéficier des dotations du concours particulier de la DGD (circulaire du 7 novembre 2012 des ministères de la Culture et de l'Intérieur relative au concours particulier).

8. Discours d'Aurélie Filippetti prononcé au Salon du livre le 24 mars 2014 à Paris.

ALAIN COLAS

Département de l'information scientifique  
et technique et du réseau documentaire (MISTRD)  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



# Des responsabilités partagées

L'union fait la force. Dans un contexte de crise budgétaire et de basculement vers les ressources électroniques, la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) tente aujourd'hui de rapprocher et coordonner les organismes de recherche et les universités afin d'assurer à tous une information scientifique pertinente aux meilleurs coûts.

## Les politiques d'IST et de documentation dans l'Enseignement supérieur et la recherche

L'histoire des bibliothèques universitaires est marquée par le tournant des années 1980, avec la promulgation du décret de 1985 qui instaurait la centralisation de la fonction documentaire au sein des universités en créant les services communs de documentation (SCD), puis à la suite du Rapport Miquel en 1989 qui révélait l'ampleur du

retard français en matière de documentation universitaire. Les relations entre l'administration centrale et les bibliothèques universitaires se sont dès lors renforcées dans le cadre d'un pilotage volontariste, avec le contrat d'établissement comme instance privilégiée de dialogue et comme levier efficace de développement. De fait, les politiques publiques dans le domaine documentaire se sont inscrites dans une logique d'impulsion puissante s'incarnant dans des chantiers qui ne manquaient pas d'ambition.

En 20 ans, l'effort de rattrapage aura été considérable :

- augmentation de + 160 % des acquisitions annuelles de livres (de 0,37 livres par étudiant en 1989 à 0,74 en 2009) ;
- quasi doublement des surfaces de bibliothèque grâce à U2000 puis U3M ;
- + 80 % de places assises ;

- informatisation de toutes les bibliothèques, etc.

Dans le même temps, le budget consacré par l'État aux BU passait de 44,6 M€ en 1989 à 164 M€ en 2009, élevant la dépense d'acquisition d'ouvrages à 65 € par étudiant en 2009 contre 21 € en 1989.

Dès le début de ces années 1980, le ministère mettait également en place le dispositif des Cadist<sup>1</sup> pour répondre au besoin de documentation de haut niveau des chercheurs au travers d'un large maillage disciplinaire, complété par 7 Urfist<sup>2</sup> intervenant dans le champ de la formation à l'information scientifique et technique. Ces réseaux préfiguraient la structuration des politiques nationales autour de quelques opérateurs de mutualisation : en 1994, la même année, étaient créés l'Abes pour mettre en œuvre le catalogue collectif Sudoc, et le CTLe pour organiser la conservation de documents en Île-de-France. Peu de temps auparavant, dans le cadre d'une nouvelle politique de formation continue des personnels de bibliothèque, prenant en compte à la fois la dimension nationale et une logique de déconcentration, avaient été mis en place progressivement 12 CRFCB.

On ne reviendra pas ici sur les évolutions institutionnelles marquantes apparues dès le début des années 2000, qui vont

1. Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

2. Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique



profondément modifier les relations entre tutelle et opérateurs (réforme du LMD, Lof, LRU, modèle de répartition des moyens SYMPA, loi du 22 juillet 2013, contrats de site, etc.). Elles obligent à repenser les politiques nationales autour de dispositifs renforcés de coopération et à inventer les bases de politiques documentaires de site structurantes.

### LA RÉVOLUTION DE L'IST

Du point de vue de la documentation, le tournant décisif des ressources électroniques, à partir de la fin des années 1990, constitue ce que d'aucuns appellent un nouveau « paradigme » de l'information scientifique et technique. Plus que ce surgissement, ce sont peut-être l'accélération et la vitesse de développement de la production et de l'usage des données numériques qui questionnent, au travers des transformations à l'œuvre : modes de production scientifique, diffusion des connaissances, modes d'évaluation, etc. Nous en connaissons par ailleurs les mots clés : *Big Data*, *Open Access*, *Open Science*, etc.

De fait, les enjeux sont multiples : scientifiques, économiques, technologiques, politiques, juridiques. La responsabilité particulière du ministère est d'organiser, dans le cadre de l'autonomie des établissements, le besoin de coopération et de mutualisation, prégnant dans ces domaines, et d'accompagner le desserrement des coûts appliqués à ces ressources et qui fragilisent les intérêts de la recherche. C'est dans cet esprit qu'a été mis en place, en 2009, à l'initiative du ministère, un dispositif structurant appelé « Bibliothèque

scientifique numérique » (BSN). BSN affirme de par sa gouvernance et son mode de fonctionnement qu'en matière d'IST, la fragmentation entre organismes de recherche et universités est aujourd'hui sans objet. Elle vise à ce que tout enseignant-chercheur, chercheur et étudiant dispose d'une information scientifique pertinente et des infrastructures les plus performantes possibles à un coût maîtrisé.

Pour répondre aux enjeux précités, trois priorités mobilisent ensemble le ministère, les opérateurs et les acteurs concernés :

- *Développer le libre accès aux publications scientifiques.* Sur ce point, le ministère soutient les plateformes innovantes que sont l'archive ouverte Hal, Persée, Revues.org, etc. et les accompagne dans leur développement.
- *Offrir à la communauté scientifique des ressources numériques inégalées.* Cet objectif s'incarne dans le programme Istex<sup>3</sup> financé à hauteur de 60 M€ dans le cadre des « Investissements d'avenir ». Le pilotage du projet tient compte de la pluralité des partenaires au sein d'un comité exécutif qui comprend le CNRS, l'université de Lorraine au titre de la CPU, l'Abes, ainsi que le consortium Couperin.
- *Dessermer la pression des coûts des ressources électroniques sur les budgets des établissements.* C'est ce que vise le nouveau marché Elsevier. Il intervient dans un contexte de

3. Outre l'acquisition massive d'archives électroniques de revues scientifiques, on ne le soulignera jamais assez, son originalité est aussi d'être une plateforme nationale, disponible en 2015, proposant des services à valeur ajoutée innovants pour traiter les données de cet immense corpus. [www.istex.fr](http://www.istex.fr)



Journée d'étude du congrès de l'ADBU 2014, « Bibliothèques universitaires et IST, quelle(s) valeur(s) ? » le 3 septembre 2014.

licence nationale qui apporte des avantages incontestables, dont le plus emblématique concerne l'accès aux mêmes ressources pour tout chercheur en France, quelle que soit sa structure publique de rattachement ou sa localisation.

### UN RÉSEAU DOCUMENTAIRE À RÉINVENTER

Le basculement décisif vers les ressources électroniques, ainsi que la généralisation des usages du numérique font émerger de nouveaux enjeux pour les grands gisements documentaires patrimoniaux et scientifiques. Sur ce terrain aussi, il importe d'organiser collectivement la valorisation de ces ressources toujours précieuses pour les chercheurs dans un certain nombre de disciplines. Trois urgences s'imposent :

- organiser la conservation des collections dignes d'intérêt (notamment les archives scientifiques), dans une logique de conservation partagée, les rendre accessibles et les valoriser ;
- repenser le dispositif de fourniture à distance de documents, notamment le prêt entre bibliothèques autour de grandes bibliothèques de recours, visibles par les communautés scientifiques ;
- articuler la dynamique de réseau avec les structurations territoriales à l'œuvre, en identifiant les bibliothèques capables d'être porteuses de projets de site.

Pour organiser la coopération entre les grandes bibliothèques patrimoniales et scientifiques (acquisitions, conservation) et développer des services partagés au plus près des besoins des chercheurs, le ministère met en place le dispositif « Collection d'excellence » (CollEx). Ce programme prend la relève du réseau des Cadist qui structurait la documentation recherche depuis 30 ans, sur la base de fonctions fortement renouvelées. CollEx a en outre pour objectif de clarifier et de renforcer le partenariat avec la BnF qui sera étroitement associée à son animation.

### LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES DE SITE

Les associations professionnelles ADBU et Eprist viennent de rendre public un document qui s'intitule « Politique de l'IST : quelle articulation entre politique nationale et politique de site ?<sup>4</sup> ». C'est le fruit d'une réflexion commune des professionnels, engagée à l'invitation du ministère, sur la place de l'IST et de la documentation dans les politiques de sites. Ce document trace des pistes, conforte à bien des égards les

politiques nationales à l'œuvre (BSN, CollEx), mais présente des hésitations quant à une déclinaison au niveau territorial. D'une certaine manière, on voit ici que le schéma traditionnel des relations entre la tutelle et les BU qui a longtemps prévalu perdure encore dans les esprits. Or la construction des stratégies de site relève éminemment des établissements eux-mêmes, le ministère venant en accompagnement. C'est tout le sens des contrats de site, et ce cadre structurant est une chance pour mettre en œuvre localement des projets collectifs.

Nous savons que la documentation constitue un des sujets porteurs de politiques de site. Elle n'a pas attendu la loi de juillet 2013 pour s'organiser territorialement, soit autour de SICD (Grenoble, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse) soit de BIU (Paris bien sûr, mais aussi Lyon). Certes, ces structures sont à reconsidérer dans le contexte actuel. Le ministère vient ainsi de confier au recteur de Paris la rénovation des BIU parisiennes. De même, il n'existe pas de modèle unique, et sans doute faut-il inventer des modèles souples de coopération qui s'appuient sur un diagnostic et des stratégies partagés par les acteurs concernés. Les projets structurants existent : en Alsace avec le Schéma directeur de la documentation, mais aussi à PSL avec LiberLabo, à Saclay avec le *learning center*, dans le cadre du projet Condorcet avec le Grand équipement documentaire, etc.

La conjonction des effets bénéfiques du décloisonnement entre les universités et les organismes de recherche, visibles dans le cadre de BSN, et la raréfaction des ressources budgétaires plaide pour renforcer la coordination entre les acteurs de l'IST. Au sein des dispositifs de coopération à l'échelle nationale (BSN, CollEx), des opérateurs créés il y a déjà 20 ans et plus se voient de fait conforter : l'Abes, l'Inist/CNRS, le CTLes. Des acteurs plus récents doivent prendre leur part : Hal, Persée, Revue.org, etc. La responsabilité du ministère est bien aujourd'hui d'inscrire son intervention dans un recentrage stratégique et de porter l'effort sur les dispositifs structurants. Il accompagnera en outre les différents acteurs dans les enjeux émergents : qualité des référencements, *Text and Data Mining*, données de la recherche, sécurisation juridique concernant les données, etc., autant de sujets qui ont vocation à être traités dans le cadre européen : Sciences 2.0, Espace européen de la recherche, ou encore Liber (*League of European Research Universities*). ■

4. [En ligne] <http://adbu.fr/actualites/politiques-de-sites-et-ist-les-preconisations-adbu-eprist> (consulté le 17/10/2014).

LESLIE MARTIN

Elève conservateur à l'Essib (DCB 23)

# Cultures politiques et pratiques professionnelles des bibliothécaires en France

Entre les valeurs attachées au « modèle politique français » qui sous-tend l'institution bibliothèque et celles qui informent la nouvelle doxa professionnelle, une apparente continuité ne masque-t-elle pas un glissement source d'ambiguïtés ? Enquête.

De nombreux travaux<sup>1</sup> sur les valeurs et les représentations professionnelles des bibliothécaires ont été conduits ces vingt dernières années. Cependant, si des liens réels ont été établis dans ces études avec la dimension politique du métier, peu d'analyses approfondies de ces interactions ont vu le jour. Anne-Marie Bertrand le regrettait déjà en 2005 : « *Le rapport des bibliothèques contemporaines à la politique comme idéologie (et non comme organisant la vie dans la cité) n'a pas été étudié du point de vue de la science politique, mais du point de vue du moraliste et du praticien* »<sup>2</sup>. Cet article<sup>3</sup> se situe dans la lignée de ces travaux, mais tente de s'en distinguer en apportant aux constats « de terrain » une réflexion éclairée par des concepts a priori éloignés de la bibliothéconomie. Ainsi, les notions de « culture politique<sup>4</sup> » et de « modèle politique<sup>5</sup> », au confluent de l'histoire, de la sociologie et des sciences politiques, constituent la pierre angulaire des analyses qui y sont développées.

La culture politique est une sorte de « force profonde », souvent inconsciente et non exprimée, mais qui n'en reste pas moins puissante pour analyser actions et comportements. La notion de « modèle politique » fait surtout référence à des particularités nationales. Ainsi, on parlera de « modèle politique français », dans lequel le jacobinisme ou la « culture de la généralité<sup>6</sup> » tiennent une grande place, réelle ou fantasmée, ou de modèle politique « anglo-saxon », où le « communautarisme » est présent.



Négociation de la loi LRU.

En quoi l'application de tels concepts au groupe professionnel des bibliothécaires est-elle pertinente ? Considérons par exemple que la relation au public, et donc les services et collections qui sont proposés, est fortement influencée par le modèle politique dans lequel les bibliothèques se sont développées. C'est ainsi que Martine Poulain écrivait en 2002 : « *Cette histoire [celle des bibliothèques] est en effet encore insuffisamment liée à l'histoire culturelle, sociale, politique générale des sociétés et des époques auxquelles elles appartiennent et dont elles sont nécessairement un miroir et un reflet* »<sup>7</sup>.

Les analyses présentées ici sont tirées d'une enquête quantitative menée, via un questionnaire fermé, entre juillet

1. Citons entre autres Dominique Arot, « Les valeurs professionnelles du bibliothécaire », *BBF*, n°1, 2000, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-01-0033-001> (consulté le 10/11/2014) ; Anne-Marie Bertrand, « L'identité professionnelle des bibliothécaires », Intervention à la journée d'étude de l'ADBDP, 2003, [en ligne] : [www.adbdp.asso.fr/spip.php?article458](http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article458) (consulté le 10/11/2014).

2. Anne-Marie Bertrand, « Bibliothèque, politique et recherche », *BBF*, 2005, n° 2, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0035-006> (consulté le 10/11/2014).

3. Cet article présente quelques thématiques de notre mémoire d'étude de DCB qui sera soutenu à l'Essib en janvier 2015.

4. Au sens où l'entend Serge Bernstein, par exemple. Voir *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 2003, pp. 13-14.

5. Voir Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français*, Paris, Seuil, 2004.

6. L'expression est de Pierre Rosanvallon, *ibid.*

7. Martine Poulain, « Retourner à Tocqueville », *BBF*, n° 5, 2002, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-05-0066-001/2002/5/fam-appropos/varia> (consulté le 10/11/2014).





Manifestation des bibliothécaires parisiens en grève devant la Bibliothèque Marguerite-Duras.

et septembre 2014 auprès de 240 bibliothécaires de tous âges, catégories et types d'établissements relevant de la fonction publique française, qu'elle soit d'État ou territoriale. Cette enquête a été ensuite complétée à l'automne par des entretiens qualitatifs auprès d'une dizaine de professionnels. Les résultats de l'enquête montrent la permanence, chez les bibliothécaires, de valeurs apparemment traditionnelles dans la profession, mais se manifestant sous de nouvelles formes.

### LES VALEURS COMMUNES : CHANGEMENTS DANS LA CONTINUITÉ

« La seule valeur commune à tous [...] est celle du partage du savoir et de la culture », écrivait Anne-Marie Bertrand en 2003<sup>8</sup>. Cette affirmation se vérifie encore aujourd'hui : 57% des répondants<sup>9</sup> à la question « Qu'est-ce qui vous paraît le plus important dans la profession ? » optent pour « Le partage et la transmission du savoir et de la culture ». Choix que l'on qualifiera volontiers de peu original à première vue, mais un simple coup d'œil aux questions d'actualité montre que cette valeur traditionnelle se pare, en ce début du XXI<sup>e</sup> s., de nouveaux atours. Des thèmes de mobilisation comme l'attachement aux biens communs de la connaissance, l'ouverture des données, la défense du domaine public, la promotion d'un

8. Anne-Marie Bertrand, « La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires », *BBF*, n°1, 2003, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0010-002> (consulté le 10/11/2014).

9. Les personnes répondant au questionnaire devaient choisir, pour cette question, deux réponses parmi les six proposées.

savoir libre, gratuit et partageable en bibliothèque (via la lutte contre les DRM ou la publication d'articles dans des revues ouvertes, etc.) ont émergé ces dernières années<sup>10</sup>. Faut-il lire dans ces thématiques d'engagement la mise à jour du modèle traditionnel de la démocratisation culturelle, adapté à notre société numérique ou s'agit-il d'un modèle complètement nouveau dans l'univers des bibliothèques françaises ?

L'influence d'une culture anglo-saxonne, et plus particulièrement nord-américaine paraît assez forte : « *Les valeurs traditionnelles du bibliothécaire en Amérique du Nord reposent essentiellement sur la défense du libre accès à l'information. [...] Les biblio-*

*thécaires ont toujours considéré l'information comme un "bien public" [...] pour laquelle un accès gratuit ou du moins le plus ouvert possible est essentiel* » écrivait, en 2000, Réjean Savard<sup>11</sup>. Si ces valeurs semblent a priori relever de la gauche de l'échiquier politique français, une observation approfondie montre que la réalité est plus complexe.

En effet, la coloration « d'extrême gauche » de ces idées est indéniable : Aaron Swartz<sup>12</sup>, héros de ces nouveaux militants de l'accès au savoir, n'intitule-t-il pas son plaidoyer *Manifeste de la guérilla pour le libre accès ?*<sup>13</sup> Dans son texte de soutien au collectif « Savoirs Com1 », aux accents altermondialistes, Hervé Le Crosnier est éloquent<sup>14</sup> : il évoque le danger de l'« accaparement » du bien commun qu'est le savoir par des intérêts marchands et la nécessaire « redistribution » des richesses. Le mouvement des communs s'engage pour des alternatives à l'économie libérale. Le collectif Savoirs Com1 ne cache pas ses affinités avec Europe Écologie Les Verts<sup>15</sup> et sa proximité avec

10. Voir notamment notre précédent dossier « Bibliothèque et Communs de la connaissance », *Bibliothèque(s)*, n°76, octobre 2014.

11. Réjean Savard, « La formation des bibliothécaires en Amérique du Nord », *BBF*, n°1, 2000, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-01-0042-002> (consulté le 10/11/2014).

12. Aaron Swartz (1986-2013) était un cybermilitant engagé dans la libre diffusion du savoir, notamment via l'Open Access. Il s'est donné la mort à la suite de son inculpation dans une affaire de diffusion d'articles scientifiques.

13. Aaron Swartz, « Open Access Manifesto », juillet 2008, [en ligne] : <http://openaccessmanifesto.org/manifeste-de-la-guerilla-pour-le-libre-acces/> (consulté le 10/11/2014).

14. [En ligne] : [www.savoirscom1.info/les-membres-du-collectif/](http://www.savoirscom1.info/les-membres-du-collectif/) (consulté le 10/11/2014).

15. Entretien avec Lionel Maurel du 22 septembre 2014.

Nouvelle Donne, partis qui se démarquent de la « gauche de gouvernement » française.

Cependant, le berceau états-unien dans lequel sont nées ces idées ne les rend pas forcément assimilables aux valeurs traditionnelles de la gauche française. Le caractère anti-gouvernemental des origines de ce mouvement<sup>16</sup> entre même en contradiction avec l'attachement à l'État, tout au moins comme garant du statut, qui semble toujours animer une partie des bibliothécaires français (23 % des répondants trouvent que l'État est la meilleure institution pour défendre la bibliothèque et les bibliothécaires, après les associations professionnelles).

### LA PLACE DES PUBLICS : MUTATIONS ET CONTRADICTIONS

Quelques positionnements relativement innovants émergent du questionnaire et de l'observation de récentes expériences de terrain. Les cultures politiques qui sous-tendent ces expériences sont multiples et parfois contradictoires. On constate ainsi un relatif changement dans la perception et la place du public chez les professionnels. On analysera ici les deux formes de cette mutation qui nous semblent essentielles, à savoir, le développement des aspects « participatifs » des services et l'attitude à l'égard des « communautés ».

Issues des Lumières et de l'universalisme révolutionnaire, les bibliothèques françaises ont été conçues comme des institutions où la diffusion du savoir s'effectue « par le haut » et

pour lesquelles, par conséquent, « la distance avec l'utilisateur semble [...] constitutive<sup>17</sup> ». Or, ces dernières années, des expériences de « participation » des usagers à la construction des services et des collections<sup>18</sup> sont venues mettre à mal ce modèle et traduisent un profond changement dans la perception du public. Ainsi, sur l'échantillon interrogé, 43 % des réponses à la question « Selon vous quelle relation la bibliothèque doit-elle entretenir avec la société qu'elle dessert ? » optent pour la réponse « Les publics doivent participer à la construction des collections et des services ».

Où trouver les origines, visiblement peu françaises, de ce mouvement « participatif » ? Dans l'influence des bibliothèques anglo-saxonnes et scandinaves, traditionnellement plus ouvertes au public ? Ou dans une plus grande porosité de l'institution « bibliothèque » avec la société qu'elle dessert, dans laquelle les formes de démocratie « directe » semblent connaître un certain succès ? Faut-il lire ce changement dans la perception du public par les professionnels comme relevant d'un changement de paradigme, d'un réel bouleversement des mentalités ? Comment, dans ce cas, interpréter les réactions d'opposition de la part de certains professionnels ? S'agit-il d'une simple défense du pré carré des bibliothécaires ou ces derniers ont-ils toujours, malgré leurs protestations, la vision d'un public non savant « à éduquer » ? Le modèle participatif, qui suppose de prendre en considération le public comme « acteur », semble toutefois rencontrer ses limites dès qu'il entre en contradiction avec les valeurs de la profession.

16. David Bollier, que l'on peut considérer comme le principal penseur actuel des « communs », ne cache pas sa méfiance à l'égard des institutions étatiques, qu'il place sur le même plan que le marché. Voir à ce propos [en ligne] : <http://multinationales.org/David-Bollier-Les-communs-nous> (consulté le 10/11/2014).

17. Christophe Evans, « La place des publics dans le modèle français: une approche sociologique », dans Anne-Marie Bertrand (dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?*, Presses de l'Enssib, 2008.

18. Citons parmi d'autres exemples la co-construction avec des usagers du fonds « musique » à la bibliothèque municipale de la Croix-Rousse (Lyon), mis en place à partir de novembre 2013 (« Montez le son »).



La manifestation se poursuit dans l'auditorium de la bibliothèque au cours du séminaire des chefs d'établissement.

Depuis quelques années, dans certaines bibliothèques, des « communautés » (ethniques ou sexuelles) sont « ciblées » via des collections dédiées (fonds pour communautés LGBT au « Point G » à la Bibliothèque municipale de Lyon ou fonds en langues des communautés immigrées présentes sur le territoire dans certaines bibliothèques municipales de Seine-Saint-Denis). Est-ce la fin du modèle républicain universaliste français, ou de la « culture politique de la généralité » évoquée plus haut ? Faut-il y voir une influence du modèle « communautariste » anglo-saxon ?

Notre enquête nous montre que ce modèle ne fait pas totalement l'unanimité dans la profession. Ainsi, la réponse « Toutes les communautés doivent être représentées dans les collections » n'est choisie « que » par 23 % des répondants. La direction de la bibliothèque municipale de Noisy-le-Sec<sup>19</sup> (Seine-Saint-Denis) se montre par exemple très sceptique sur ces fonds en langues étrangères, préférant orienter ses publics issus de communautés immigrées vers des collections en FLE.

Les craintes du communautarisme sont fortes dans la profession. Lucie Leprevost-Grancher évoque un « tabou » : « *Rares sont les bibliothèques, écrit-elle, qui [...] déclarent travailler spécifiquement en direction des communautés. Le terme est d'ailleurs très peu employé*<sup>20</sup>. » Ces craintes révèlent sans doute, en creux, la permanence d'un attachement à l'universalisme du modèle politique français : 53 % de réponses sont d'ailleurs favorables à la « neutralité du service public » face aux « communautés ».

Ainsi, il existe, chez les bibliothécaires, une véritable tension entre la volonté d'intégrer les usagers à la construction des services, de se montrer ouverts à une culture de la participation, de prendre en compte des « communautés », et l'attachement à la neutralité du service public.

### PROFESSIONNALISATION ET ENGAGEMENT

Exerçant un métier de conviction, les bibliothécaires s'engagent dans l'exercice de leurs fonctions. Les thèmes qui leur sont chers peuvent être regroupés en deux grandes catégories : le développement de la lecture numérique (26 % des réponses) et les coupes budgétaires (31 %) qui touchent actuellement un certain nombre d'établissements. On peut y voir la permanence d'un attachement aux valeurs de

19. Entretien avec Marion Serre du 2 octobre 2014.

20. Lucie Leprevost-Grancher, *Travailler avec les communautés dans les bibliothèques françaises : pratiques, tabous, évolutions*, mémoire de DCB sous la direction de Christophe Catanèse, Enssib, janvier 2013, [en ligne] : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60370-travailler-avec-les-communautés-dans-les-bibliothèques-françaises-pratiques-tabous-evolutions.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60370-travailler-avec-les-communautés-dans-les-bibliothèques-françaises-pratiques-tabous-evolutions.pdf) (consulté le 10/11/2014).

démocratisation culturelle et à la défense d'un service public de qualité pour les usagers.

Ainsi, 52 % des répondants déclarent avoir déjà été grévistes. Les motifs de grève ou de participation aux mouvements sociaux recourent en grande partie des tendances communes à l'ensemble de la fonction publique : ce sont la défense du « service public » d'une part, des retraites, du statut et des acquis sociaux des fonctionnaires, d'autre part, qui sont invoqués. La population interrogée est plus syndiquée (19 %) que la moyenne dans la fonction publique (aux alentours de 16 %)<sup>21</sup> et sa participation aux associations professionnelles est assez forte (37 %). Jusqu'ici, rien de très original : on peut assez aisément y lire la marque d'une culture influencée par les valeurs de la gauche traditionnelle française, ses formes et thématiques de mobilisation politique. D'ailleurs, 73 % des personnes interrogées se déclarent de gauche.

Cette analyse doit toutefois être nuancée : sur les 240 répondants, une quinzaine indiquent qu'ils jugent la grève « anachronique » comme moyen d'action, pénalisante pour les usagers ou non compatible avec des fonctions de cadre. D'autre part, si les associations professionnelles se sont pas en perte de vitesse<sup>22</sup>, l'engagement au sein de collectifs (comme Savoirs Com1), plus informels, traduit le passage d'un militantisme institutionnel (partis politiques, syndicats) à un militantisme au sein d'organisations plus transversales, moins hiérarchisées et largement ouvertes à d'autres professions. Dans ces collectifs, les moyens d'action sont davantage le lobbying et les relais dans les institutions de l'État (notamment au Parlement) que les manifestations<sup>23</sup>. On peut y voir dans l'organisation de ces structures non hiérarchiques l'écho de formes de militantisme alternatif qui connaissent un succès parmi les jeunes générations, sur le modèle du mouvement des Indignés.

Pour conclure, on peut affirmer que les valeurs des bibliothécaires subsistent mais que les lignes bougent, reflet probable de la plus grande perméabilité de la bibliothèque à l'égard de la société dans laquelle elle s'inscrit. ■

#### À LIRE ÉGALEMENT :

Cristina Ion, « Les bibliothèques publiques et le modèle politique français », *BBF*, n° 2, mars 2011, pp. 18-22. [En ligne :] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0018-003>.

21. [En ligne] [www.tresor.economie.gouv.fr/File/400998](http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/400998) (consulté le 10/11/2014).

22. Notamment grâce à la participation à l'ABF de jeunes bibliothécaires et la récente création de commissions comme la Légothèque, d'après Lionel Maurel (entretien du 22/09/2014).

23. *Ibid.*



ALEXANDRE MASSIPE  
Elève conservateur, Ensib  
(DCB 23)



# L'extrême droite et les bibliothèques municipales

## Des dégâts irrémédiables ? Toulon et Vitrolles quinze ans après

On se souvient de l'émoi suscité par la prise en main de la lecture publique dans les villes conquises par l'extrême droite en 1995. Pourtant, avec le recul et le passage du temps, les situations apparaissent plus diverses et contrastées qu'on ne l'a d'abord cru.

Aux élections municipales de 1995, trois communes du sud de la France – Toulon, Marignane et Orange – étaient conquises par le Front national, Vitrolles devait porter ce nombre à quatre deux ans plus tard. Soucieuses de marquer les esprits, les nouvelles équipes municipales se sont immédiatement saisies de la question culturelle pour en faire, à peu de frais, un étendard idéologique. Dès lors, les médias – ainsi que les professionnels des bibliothèques – ont dénoncé avec force les faits de censure dans les bibliothèques des communes administrées par le Front national. À partir des élections municipales de 2001, qui ont marqué un net recul du FN et vu la perte sèche de Toulon<sup>1</sup>, les protestations se sont faites plus discrètes jusqu'à disparaître complètement. Dans le même temps, pourtant, Jacques Bompard triomphait à Orange, récoltant près de 60 % des suffrages dès le premier tour tandis que Catherine Mégret conservait Vitrolles avant d'être battue à son tour l'année suivante.

S'il s'agit ici de revenir sur les déconvenues des bibliothèques des villes frontistes – Toulon et Vitrolles – entre 1995 et 2002, notre propos vise davantage à dresser un état des lieux du réseau de lecture publique de ces deux villes après le passage du Front national. Quelle était la situation des bibliothèques toulonnaises et vitrolloises en 2001 et 2002 ? Et de quelle manière ces communes ont-elles géré l'héritage frontiste pour faire évoluer – ou non – leur réseau de lecture publique ?

Cet article s'intéresse aux seuls cas de Toulon et Vitrolles pour deux raisons principales. Tout d'abord, pour une question de format, il est évidemment irréaliste de traiter l'état passé et présent de la lecture publique dans quatre villes en un texte si bref. D'autre part, et surtout, parce que Toulon et Vitrolles se trouvent aujourd'hui dans des situations très différentes qui rendent leur examen particulièrement intéressant. Ainsi, quand la première accuse un retard préoccupant, la seconde voit s'édifier un projet majeur pour la lecture publique de ses habitants.

### TOULON ATONE

À l'arrivée du FN en 1995, la lecture publique à Toulon n'est pas au mieux de sa forme. En réalité, elle n'a jamais été, pas plus que la culture en général, une priorité pour les équipes municipales depuis 1959. Dans son livre programmatique *Vivre sa ville* en vue des élections municipales de 1983 et alors qu'il est maire de Toulon depuis vingt-trois ans, Maurice Arreckx consacre un bref chapitre à la culture dans lequel il exprime sa conception de la politique en la matière : « *Les souvenirs de mon enfance m'ont toujours enclin à respecter la tradition des fêtes populaires (...). Il m'est apparu qu'il fallait renouer avec les us et coutumes, les croyances, les légendes et les*



1. Précisons qu'en 1999, à l'occasion de la scission du FN, Jean-Marie Le Chevallier choisit de rallier le MNR de Bruno Mégret. Aux élections municipales de 2001, seuls 7,78 % des électeurs toulonnais lui accordent leur suffrage.



Le Musée d'art de Toulon dans lequel se trouve la Bibliothèque centrale.

*cérémonies traditionnelles et faire un retour aux sources culturelles de ma ville pour que pût y renaître le sens de la liesse populaire.*<sup>2</sup> » Puis, un peu plus loin : « *Pour que la ville soit en fête, point n'est besoin de gros moyens...* »<sup>3</sup> ». Douze ans plus tard, le maire frontiste Jean-Marie Le Chevallier ne se départit guère de ce populisme culturel. La censure de la lecture publique prend ainsi à Toulon une tournure moins brutale qu'à Orange ou Vitrolles. Rappelons en outre que le centre de l'attention de la municipalité frontiste se déplace rapidement quelques kilomètres à l'ouest de Toulon, au centre national de création de Châteauevallon.

Les archives du *Toulonnais* – magazine municipal sous la mandature frontiste – nous montrent à quel point les projets concernant une hypothétique médiathèque ont jalonné ces six années. Ainsi, dans l'édition n° 23 (Pâques 1997) il est question de « créer une bibliothèque réservée aux enfants ». Dans le n° 37 daté du 23 décembre 1997, le projet de médiathèque en plein centre-ville, annoncé sous la mandature précédente, est définitivement abandonné tandis que le numéro du 18 juin 1998 signale la création d'une médiathèque de 800 m<sup>2</sup> au Pont-du-Las, quartier proche du centre. Moins de trois mois plus tard – dans le n° 49 (4 septembre 1998) – la médiathèque est annoncée avec une surface de 1 100 m<sup>2</sup>. Restée finalement au rang de promesse cette médiathèque ne voit pas le jour sous la mandature de Jean-Marie Le Chevallier, *Le Toulonnais* annonçant ce reniement dès l'année suivante. Enfin, dans le n° 78 (31 janvier 2000), l'idée de création d'une bibliothèque a cédé la place à une simple mise à disposition du catalogue sur internet, qui n'est d'ailleurs effective qu'au milieu des années 2000. En 2001, lorsque Le Chevallier est battu, malgré six années marquées par des discours

2. Maurice Arreckx, *Vivre sa ville*, La Table Ronde, 1982, p. 113.

3. *Ibid.*, p. 114.

incantatoires, la lecture publique n'a connu aucune amélioration depuis 1995.

En 2014, la première ville du Var est-elle sortie de son atonie ? Malheureusement non. La bibliothèque du centre-ville n'a eu droit à aucune amélioration notable en vingt ans et propose au public un espace d'à peine 300 m<sup>2</sup> agrémenté d'une vingtaine de places assises, sans espace dédié à la jeunesse. Certes, quelques réalisations ont bien eu lieu sous les mandatures de l'actuel maire, Hubert Falco, mais elles n'ont pour l'heure pas suffi à compenser le retard accumulé. La médiathèque du Pont-du-Las, inaugurée au printemps 2004, est sans doute la réalisation la plus marquante, avec ses 1 000 m<sup>2</sup> et son effort notable quant à l'espace dévolu au secteur Jeunesse<sup>4</sup>. Elle ne constitue pourtant pas le vaisseau amiral de la lecture publique qui fait toujours défaut à la quinzième ville de France. Inaugurée en novembre 2009, au cœur d'une maison des services publics, la médiathèque de Sainte-Musse – 120 m<sup>2</sup> – est quant à elle la création la plus récente du réseau des bibliothèques toulonnaises. Pour résumer, aussi louables que soient les efforts en termes de bâtiments, de collections et de surface offerts au public – comparés à l'absence totale de projet avant 2001 –, ils sont loin de constituer une véritable mise à niveau et font de Toulon une exception peu enviable dans le paysage de la lecture publique française actuelle. Ainsi, seuls 5 % des Toulonnais sont inscrits dans les bibliothèques de la ville quand la moyenne nationale se situe autour de 17 %.

Ce sombre constat ne saurait pourtant être définitif. Les élections municipales de 2014 ont en effet été l'occasion pour le maire sortant d'annoncer un projet de médiathèque normative qui doterait enfin Toulon d'un établissement dévolu à la lecture publique digne de son rang. Dans un nouveau quartier dédié à la connaissance et au numérique, proche de l'hyper-centre, cette médiathèque de 3 000 m<sup>2</sup> devrait ouvrir ses portes d'ici 2020<sup>5</sup>. Même si les contours de ce futur établissement demeurent encore flous, on ne peut que se féliciter de cette annonce tout en restant attentif à sa bonne réalisation tant les promesses en matière de lecture publique à Toulon ont été nombreuses et peu suivies d'effet.

## VITROLLES, VERS UN RENOUVEAU

L'évolution de la lecture publique à Vitrolles ces vingt dernières années est tout à fait différente de celle de Toulon. Les cinq

4. On peut néanmoins regretter que cet espace Jeunesse ait conduit à la fermeture de l'annexe de la bibliothèque du centre-ville dédiée aux collections jeunesse.

5. [En ligne] [www.varmatin.com/toulon/municipales-a-toulon-la-nouvelle-strategie-d%E2%80%99hubert-falco-pour-toulon.1612154.html](http://www.varmatin.com/toulon/municipales-a-toulon-la-nouvelle-strategie-d%E2%80%99hubert-falco-pour-toulon.1612154.html) (consulté le 30/10/2014).

années de gestion mégretiste n'ont pourtant pas été moins douloureuses pour la bibliothèque. Ancien bibliothécaire à Vitrolles, Pierre Triballier en témoigne : « À Vitrolles, pour la bibliothèque, il y a eu une censure économique. On a aussi contrôlé les listes d'acquisitions, ce qui ne s'était jamais vu jusqu'alors. Il y a eu une valse des directeurs de la bibliothèque qui étaient tous totalement incompetents.<sup>6</sup> » Le résultat de cette gestion est dramatique : en cinq ans, le nombre de prêts a chuté de 39%, le budget d'acquisition de 66% et le nombre d'inscrits de 37%<sup>7</sup>. Certes considérables, ces dégâts sont-ils pour autant irréparables ? Véronique Vassiliou, directrice des bibliothèques de Vitrolles entre 2008 et 2014, estime le contraire, pourvu que l'on ne veuille pas revenir à tout prix à la situation antérieure au passage de l'extrême droite : « Vitrolles était une ville en pointe dans le domaine culturel en 1997. Quand une municipalité démolit tout ce travail, on ne peut passer après, trouver une ville dans un état d'après-guerre et reconstruire à l'identique, il faut absolument faire autrement.<sup>8</sup> »

Symbole de ce renouveau, le quartier des Pins. Entre 1997 et 2002, ce secteur de Vitrolles constitue la cible favorite du couple Mégret. Alors qu'elle est à la tête de la ville depuis quatre ans, Catherine Mégret rédige un tract en vue des élections municipales de 2001 dans lequel elle propose « de reloger les Français du quartier des Pins qui le souhaitent dans un autre quartier de la ville.<sup>9</sup> » Cette stigmatisation est à la mesure de l'inaction politique des Mégret quant au devenir de ce territoire de 13 ha, construit au début des années soixante-dix sur le modèle d'un urbanisme de tours et de barres, se composant exclusivement de logements sociaux et cumulant « les situations de fragilité sociale<sup>10</sup> ».

Depuis 2008, le quartier des Pins est au cœur d'un projet de rénovation urbaine (PRU). L'audit réalisé par l'agence d'ingénierie culturelle ABCD pour la ville de Vitrolles<sup>11</sup> en 2010 en

vue de la construction d'une médiathèque précise que « l'objectif est d'enclencher[...] une dynamique de transformation sur l'ensemble des quartiers sur le plan de l'habitat, de la vie sociale, des espaces et équipements publics et de l'activité économique ». Le projet de construire une médiathèque au cœur d'un quartier en plein renouveau s'impose donc et les auteurs de l'audit précisent qu'« il s'agit d'un équipement qui s'adresse à l'ensemble des Vitrollais et [que] son positionnement a pour objectif de renforcer l'identité collective en incitant l'ensemble de la population à se réapproprier le quartier des Pins. »

La future médiathèque de 2 500 m<sup>2</sup> est en outre un geste architectural audacieux : « Cet équipement structurant (13,3 millions d'euros) signé de l'architecte Jean-Pierre Lott aura en effet la particularité, grâce à des espaces très ouverts, de mettre en relation les médias, les supports, les genres afin d'abolir les frontières entre les publics et les populations.<sup>12</sup> » Une nouvelle et vaste médiathèque en plein cœur d'un quartier en cours de revitalisation, jadis laissé à l'abandon par la majorité d'extrême droite, voilà une réponse pertinente – car tout à la fois politique, urbanistique, esthétique et culturelle – à ceux qui, un jour, s'en sont pris à la bibliothèque et à ce quartier.

Un réseau de lecture publique ne peut donc évoluer que grâce à l'effet combiné d'une volonté politique forte et d'une implication totale des professionnels des bibliothèques. Ce constat s'applique encore plus aux villes qui, administrées un temps par l'extrême droite, en souffrent encore aujourd'hui. ■

12. [En ligne] [www.lemoniteur.fr/191-quartier/article/actualite/24935555-une-inter-mediathèque-au-centre-de-la-recomposition-d-un-quartier-social-de-vitrolles](http://www.lemoniteur.fr/191-quartier/article/actualite/24935555-une-inter-mediathèque-au-centre-de-la-recomposition-d-un-quartier-social-de-vitrolles) (consulté le 7/11/2014).

## Vitrolles - Projet de médiathèque



© Cabinet d'architecture Jean-Pierre Lott  
Accueil

**Vitrolles**  
**13127 – Bouches-du-Rhône**  
**Population : 37 000 habitants**



6. Gérard Perrier, *Vitrolles : un laboratoire de l'extrême droite et de la crise de la gauche (1983-2002)*, Éditions Arcane 17, pp. 133-134.

7. Données tirées de l'article de Gilles Éboli, « Le loup est sorti du bois », *Bibliothèque(s)* n° 5 (décembre 2002), pp. 68-71.

8. Entretien téléphonique avec Véronique Vassiliou, le 28 août 2014.

9. Gérard Perrier, *op. cit.*, p. 245.

10. [En ligne] [www.anru.fr/.../013\\_Vitrolles\\_Quartier-des-Pins\\_759\\_mai-2008\\_nc.pdf](http://www.anru.fr/.../013_Vitrolles_Quartier-des-Pins_759_mai-2008_nc.pdf) (consulté le 7/11/2014).

11. [En ligne] [www.abcd-culture.com/mediathèque-vitrolles/](http://www.abcd-culture.com/mediathèque-vitrolles/) (consulté le 8/11/2014).



BERTRAND CALENGE

Directeur des études, Enssib

Département des études et de la recherche



# Les bibliothèques et le genre : quand la polémique s'installe

Quand revient le temps de l'intolérance, la bibliothèque doit réaffirmer sa place dans la cité : celle d'un espace ouvert qui incarne les valeurs démocratiques et républicaines héritières

des Lumières.

## LA BIBLIOTHÈQUE, UNE CIBLE

Au début de l'année 2014, alors que la polémique autour du vote de la loi sur le mariage homosexuel battait son plein, un certain nombre de groupes opposés à cette loi se sont manifestés avec une énergie particulière, allant au-delà de la loi elle-même pour contester vigoureusement les travaux sur le genre, qui étudient la façon dont l'identité sexuelle des individus est modelée par les rapports sociaux. Dénonçant ce qu'ils ont appelé « la théorie du genre », des regroupements comme « Le printemps français » sont partis en guerre contre tout ce qui leur paraissait aller à l'encontre d'une acception traditionnelle de la famille et de l'identité sexuelle. Inévitablement, les bibliothèques pour enfants se sont retrouvées en ligne de mire, dénoncées pour proposer des titres jugés moralement inappropriés, les militants étant appelés à demander aux élus le retrait de ces livres. Le débat s'est enfin invité sur la scène politique nationale lorsque Jean-François Copé, président de l'UMP, a dénoncé publiquement la présence de l'album *Tous à poil* dans les bibliothèques scolaires<sup>1</sup>. L'ABF a vigoureusement répondu par un communiqué<sup>2</sup>, et a promu comme emblème de son congrès 2014 un dessin de Claude Ponti proclamant « *L'ABF contre la censure !* ».

Dans cet épisode de flambée contre le « genre » (terme commode pour rassembler de multiples prises de position moralistes), deux points méritent à mon sens d'être relevés :

1. [En ligne] : [www.franceinfo.fr/education/actu/article/tous-poil-cope-fustige-un-livre-pour-enfants-sur-la-nudite-320039](http://www.franceinfo.fr/education/actu/article/tous-poil-cope-fustige-un-livre-pour-enfants-sur-la-nudite-320039) (consulté le 11/10/2014).

2. [En ligne] : [www.abf.asso.fr/2/22/410/ABF/l-abf-exprime-sa-position-sur-les-pressions-exercees-sur-les-bibliotheques-publiques?p=3](http://www.abf.asso.fr/2/22/410/ABF/l-abf-exprime-sa-position-sur-les-pressions-exercees-sur-les-bibliotheques-publiques?p=3) (consulté le 11/10/2014).

- Les attaques ne portent pas sur l'ensemble des productions éditoriales, mais visent spécifiquement celles qui sont proposées par des institutions publiques ayant une fonction reconnue vis-à-vis de la jeunesse : enseignants et bibliothèques scolaires, et sections enfantines des bibliothèques publiques. En effet, les tentatives de censure deviennent agressives dès qu'il s'agit de l'éducation des enfants. C'est en France une constante depuis la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, et de telles flambées d'intransigeance envers les bibliothèques pour enfants ont jalonné les années suivantes : on pense par exemple aux débats médiatiques houleux entraînés par Marie-Claude Monchaux, dont le livre *Écrits pour nuire*<sup>3</sup> s'intégrait dans une campagne de censure menée contre les bibliothèques de la Ville de Paris. La perversion de nos chères têtes blondes est un argument facilement utilisé, dans la mesure où les parents se jugent responsables (et inquiets) de leurs enfants mineurs, même si les pouvoirs publics commettent des institutions à leur éducation. C'est une situation régulièrement relevée dans nombre de pays, et en particulier aux États-Unis<sup>4</sup>.

- La singularité des polémiques survenues autour du genre s'inscrit dans un contexte de décrédibilisation des institutions publiques : il est remarquable que ces différentes manifestations persistent même après que la loi sur le mariage homosexuel a été votée par le Parlement. La loi de 1949 ne peut pas plus être invoquée, dans la mesure où

3. Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*, UNI, 1985. Lire en particulier l'analyse féroce de Geneviève Boulbet dans le *BBF* n°2, 1987 : [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-02-0172-002> (consulté le 11/10/2014).

4. Caroline Rives, « La censure aux États-Unis », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°175, 1997.



Manif pour tous le 5 octobre 2014 à Toulon.

elle avait été modifiée en 2010 pour ajouter aux proscriptions les publications de nature sexiste<sup>5</sup>. En outre, se multiplient les pressions guidées par des intégrismes religieux de plus en plus envahissants<sup>6</sup>. On assiste de fait à l'émergence de mouvements factieux qui s'inscrivent délibérément hors des régulations de la République, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant, surtout quand on constate la pusillanimité politique des pouvoirs publics face à ces dénis<sup>7</sup>.

Dans ces débats, les bibliothèques sont fréquemment la cible des contempteurs. Les bibliothécaires français en ont hélas de plus en plus l'habitude : après l'épisode Monchaux cité plus haut, ils gardent le souvenir inquiet et révolté des manifestations de censure engagées à la toute fin du XX<sup>e</sup> s. par quelques municipalités méridionales où le Front national avait gagné les élections<sup>8</sup>. Soulignons une différence notable

5. Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

6. Citons en vrac, parmi bien d'autres hélas : les indignations islamiques contre les caricatures de Mahomet, ou les colères catholiques contre le film *La dernière tentation du Christ*.

7. On pense par exemple au retrait du programme *Les ABCD de l'égalité* par le ministère de l'Éducation nationale : « *ABCD de l'égalité : "reculade"* » devant une "poignée d'illuminés réactionnaires", *Le Point*, 30 juin 2014 : [en ligne] [www.lepoint.fr/politique/abcd-de-l-egalite-reculade-devant-une-poignee-d-illuminés-reactionnaires-30-06-2014-1841810\\_20.php](http://www.lepoint.fr/politique/abcd-de-l-egalite-reculade-devant-une-poignee-d-illuminés-reactionnaires-30-06-2014-1841810_20.php) (consulté le 11/10/2014).

8. Et pour remonter plus avant : Marie Kühlmann, Nelly Kuntzmann et Hélène Bellour, *Censure et bibliothèques au XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. « Bibliothèques », 1989.

d'avec les mouvements relevés en 2014 : il s'agissait alors de municipalités régulièrement élues, ce qui posait la question de la liberté d'action du bibliothécaire vis-à-vis de sa tutelle. Les conséquences en ont été profondément analysées, et je ne reprendrai pas les réflexions et argumentaires brillamment développés qui ont fleuri à cette époque et conservent toute leur validité<sup>9</sup>.

### LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE, UN REMPART

La polémique actuelle est sensiblement différente, dans la mesure où les pressions des mouvements d'opinion s'adressent à des édiles souvent étrangers à ces passions destructrices, mais souvent aussi prudents à l'extrême. La situation n'est pas nouvelle : dans les décennies passées, nombreux sont les bibliothécaires – et j'en fais partie – qui ont eu à annuler une manifestation jugée sulfureuse ou à s'expliquer sur la présence d'ouvrages jugés « osés » par des lecteurs mécontents. Les injonctions violentes connues en 2014 frappent surtout parce qu'elles ont un retentissement médiatique, accentué par la viralité des réseaux sociaux, et s'appuient sur un malaise social et sociétal qui, étant très

9. Voir en particulier Jean-Luc Gautier-Gentès, *Une république documentaire. Lettre ouverte à une jeune bibliothécaire et autres textes*, BPI-Centre Pompidou, coll. « En débat », 2004. Ou les fiches pratiques de l'ABF, notamment « Que faire en cas d'urgence ? » : [en ligne] [www.abf.asso.fr/6/44/52/ABF/que-faire-en-cas-d-urgence?p=5](http://www.abf.asso.fr/6/44/52/ABF/que-faire-en-cas-d-urgence?p=5) (consulté le 11/10/2014).

confus dans ses manifestations, accroît les inquiétudes de la population et l'incertitude des politiques. Comment se positionner face à ces manifestations, et comment agir positivement ?

Rappelons ce qui est une évidence : les bibliothécaires restent des fonctionnaires auxquels nulle disposition légale ne permet d'opposer leurs propres choix à ceux de leur tutelle. Adopter une politique documentaire précise est évidemment un préalable indispensable, avant même que la « crise » ne survienne. Sur ce point, je pense important que les principes et choix soumis à la tutelle soient les plus explicites possibles, s'appuient sur des textes et soient très affirmatifs quant à la vocation de la bibliothèque à faire partager toutes sortes de savoirs, dans le respect des limites légales. Ce préalable permet de disposer d'une base claire pour argumenter les choix documentaires effectués. Les choix peuvent être audacieux, mais à mon sens doivent toujours répondre à quelques règles de bon sens :

- *Proposer un regard critique sur toutes les assertions présentées* : rien de pire que la bibliothèque militante, quand elle se veut publique. Les débats brûlants en particulier doivent être soigneusement documentés, avec le souci de proposer l'ensemble des positions en jeu, et surtout les ouvrages réflexifs sur la question. On évitera de proposer les ouvrages politiques programmatiques (si nombreux en période électorale !), sauf à avoir les moyens à la fois de présenter tous les programmes et les documents critiques sur les enjeux. Laisser sa place aussi à l'opinion hérétique, tant qu'elle ne se présente pas comme un message de haine ou d'exclusion.
- *Prêter la plus grande attention à la disposition des ouvrages présentés*. Si un sujet est brûlant, la meilleure façon de déminer les polémiques est de mettre en évidence des titres qui nourrissent le débat. Cela permet de montrer la capacité de la bibliothèque à embrasser un débat dans toutes ses composantes (et offre en outre l'intérêt d'attirer un public s'interrogeant sur ce débat). Dans le cas du genre, certaines bibliothèques ont même développé des collections et espaces spécifiques, comme l'Espace égalité de genre à la médiathèque Olympe-de-Gouges de Strasbourg ou le Point G à la bibliothèque municipale de Lyon<sup>10</sup>.

10. Renan Benyamina, *Des placards aux rayons : visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques*, Enssib, 2013 (Mémoire DCB) : [en ligne] [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60383-du-placard-aux-rayons-visibilite-des-questions-de-genre-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60383-du-placard-aux-rayons-visibilite-des-questions-de-genre-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf) (consulté le 11/10/2014). Voir aussi : Sylvie Tomolillo, « De la part maudite à la Part-Dieu. Le centre de ressources sur le genre à la BM de Lyon », *Bibliothèque(s)*, n° 41/42 (déc. 2008), pp. 46-49. [En ligne] : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59547-41-42-la-censure.pdf#page=48](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59547-41-42-la-censure.pdf#page=48).

- *Pour les titres singulièrement polémiques, réfléchir à leur meilleur classement* : dans quel secteur de la bibliothèque les classer ? Par exemple, chacun sait qu'on ne range pas une BD érotique avec les BD destinées aux enfants, ou que mettre un titre en libre accès signifie la volonté de la bibliothèque d'inciter activement son public à le consulter, etc.

- *Ne jamais fuir la contestation* : toute critique de lecteur mérite réponse, comme tout choix de la bibliothèque doit être expliqué quand besoin est. Il faut expliquer, expliquer sans cesse, non pour convaincre le sceptique de la vérité du choix bibliothécaire, mais pour montrer la largeur de vues de la bibliothèque en matière d'offre documentaire<sup>11</sup>.

### QUE FAIRE ?

Au-delà de ces quelques principes et précautions, le cas le plus délicat est celui des collections destinées aux enfants, ce qui nous ramène à notre question initiale. Dans le cas de ces enfants, que le sens commun nous désigne approximativement dans la tranche d'âge 0-15 ans, les bibliothèques sont dans une position ambiguë : les parents les confient à la bibliothèque avec une confiance implicite, qui n'est organisée par nul texte prescriptif et réglementé (tels ceux régissant l'Éducation nationale). En fait, les bibliothécaires en sont responsables de façon tacite et éphémère, et les grands principes de la liberté d'expression trouvent leurs limites dans le fait que ces bambins ne sont socialement pas considérés comme encore autonomes dans leur jugement. Dans la plupart des cas, les parents sont heureux de la curiosité de leurs enfants pour les livres qu'ils dévorent. Parfois, ils s'indignent d'un ouvrage qui heurte leurs convictions, et alors montent au créneau ! C'est de façon assez récurrente pour des questions liées à la sexualité, et il n'a pas fallu attendre les récentes flambées pour en connaître les manifestations régulières<sup>12</sup>. Que faire ? Bien sûr, le règlement prévoit que les parents signent une autorisation pour que leur enfant emprunte des documents, mais ne nous leurrons pas : cette autorisation n'est pas une délégation absolue, et le moindre soupçon est monté en épingle ! Il n'y a pas de recette miracle pour faire face à ces flambées, mais des raisonnements de bon sens :

- *Cas du parent isolé*. Calmer le jeu est une première urgence. Expliquer que le bibliothécaire ne peut vérifier tous les emprunts, et que les règles de prêt cantonnent les emprunts des enfants à leur seule section. Discuter avec les

11. Voir par exemple l'exposition sur le genre proposée par la Légothèque de l'ABF, présentée *supra* pp. 54-55.

12. Véronique Soulé, « Censures et autocensures autour du livre de jeunesse », *BBF*, n° 3, 1999 : [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-004-005> (consulté le 11/10/2014).





Les acteurs du Livre se mettent "à poil".

parents et leur demander d'en parler avec leur enfant. Affirmer qu'on veillera à l'avenir, et montrer à quel point la bibliothèque offre un éventail documentaire très large et en aucun cas militant. Dans neuf cas sur dix, une discussion posée permet de régler le problème.

- *Cas du courrier à l' élu.* Le parent écrit au maire qui demande des explications. Dans ce cas, un exposé circonstancié sur la diversité des choix d'acquisition, étayé par les pratiques courantes dans de multiples autres établissements (prendre contact !) est impératif. Si possible, essayer de contacter le parent plaignant pour en discuter courtoisement avec lui.

- *Cas ultime du groupe de pression.* Les parents – ou plus souvent un groupe malintentionné – décident de brandir cet incident pour en faire un combat « moral ». Il faut absolument voir l' élu, discuter avec lui des choix opérés, insister sur le fait que la bibliothèque propose les choix les plus diversifiés, montrer que les enfants sont accompagnés, proposer un courrier de réponse ferme et courtois aux contempteurs... Dans ce dernier cas, il semble important aussi d'attirer l'attention de l' élu sur le fait que le groupe de pression ne relâchera pas sa censure et tendra à se substituer à l'institution pour installer son propre ordre moral (les élus détestent ce type d'empiètement sur leur domaine).

Et parfois il faut retirer un titre ou le classer en magasins (ce n'est pas gravissime lorsque l'incident est isolé : une collection ne dépérit pas du manque d'un unique titre !), et parfois aussi il faut monter au créneau pour affirmer publiquement la

fonction universaliste de la bibliothèque. Ce n'est certes pas inscrit dans le code du bon fonctionnaire, mais parfois l'enjeu relève de la déontologie.

#### UNE VOCATION À RÉAFFIRMER

Nous vivons des temps où l'intolérance gronde et tous les intégrismes se lèvent. C'est un mauvais temps pour les bibliothèques, ne nous le cachons pas, prises dans le maelström des passions contradictoires. Plus que jamais, il faut rester ferme dans les convictions qui sont les nôtres, affirmer notre capacité à accueillir et promouvoir les passions comme les critiques, toutes les passions, et toutes les critiques. En conservant chevillée à l'âme cette maxime de Condorcet : « *Nous ne désirons pas que les hommes pensent comme nous mais qu'ils apprennent à penser d'après eux-mêmes.* »

Quand les tensions deviennent insupportables, il me semble important que les bibliothécaires prennent la parole, affirment sans faiblir la vocation de leurs établissements, appellent les élus à soutenir publiquement la vocation profondément laïque et démocratique des bibliothèques. Il ne s'agit pas pour les bibliothécaires de passer outre la fameuse réserve du fonctionnaire ni de s'engager dans des polémiques ciblées sur telle ou telle pression, mais il est aujourd'hui sans doute nécessaire que les bibliothécaires affirment et communiquent publiquement et positivement leur profonde conviction citoyenne, universaliste, porteuse des leçons des Lumières comme de la République. ■

SOUAD EL MAYSOUR

Élue en charge de la lecture publique pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg



# La bibliothèque, haut lieu de la démocratie

Un tel dossier ne pouvait se passer de la parole des élus. Souad El Maysour et Iwan Mayet, de leur place de conseiller municipal ou de conseiller régional s'expriment ici sur la place de la bibliothèque dans la politique publique.

## LA LECTURE SUR LE TERRITOIRE

• **Quels mots d'ordre pour justifier la dépense publique en termes de culture aujourd'hui ? Quels objectifs pour gouverner l'action : lutter contre les inégalités, créer du lien social, améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire ?**

**Souad El Maysour :** La culture joue effectivement un rôle important vis-à-vis de ces objectifs et la lecture publique en particulier. Le rôle social des bibliothèques devient de plus en plus évident : un article récent de la presse en ligne strasbourgeoise présentait la médiathèque André-Malraux comme un lieu où les demandeurs d'asile venaient à la fois découvrir les outils de leur intégration – recherche d'emploi, apprentissage du français, accès à la presse, à la télévision, interaction avec le

**Souad El Maysour** est déléguée à l'Eurométropole et adjointe de la Ville de Strasbourg (ex-Communauté urbaine) pour la lecture publique ainsi que l'audiovisuel. Elle s'entretient ici avec **Philippe Charrier**, directeur des médiathèques de Strasbourg et de l'Eurométropole.

**Iwan Mayet** est conseiller général de la Loire délégué à la Médiathèque départementale, voir encadré p. 37.

personnel –, garder vivant le lien avec leurs pays d'origine, leurs parents, grâce en particulier aux accès internet, et trouver un lieu de sociabilité, de rencontres, un lieu où ils découvrent la France et nous, la société française, ses règles écrites ou non. La médiathèque était le lieu où ils développaient leur nouvelle citoyenneté.

Il s'agit d'un exemple restreint mais qui me paraît intéressant. Car les médiathèques s'adressent à un public beaucoup plus large et diversifié, les lecteurs inscrits mais également ceux qui viennent travailler, lire, visionner, accéder à internet, écouter de la musique, sans rendre aucun compte à personne. Le terme pour les désigner, « les fréquentants », n'est pas très avantageux, mais il constitue un public de plus en plus important à mes yeux pour les médiathèques. Le prix de leur liberté, c'est que leurs pratiques, très étendues et diverses, sont moins faciles à cerner que pour les inscrits.

Ces visiteurs présentent des profils très variés et ils étendent sensiblement l'audience des médiathèques. Combien d'étudiants, d'adolescents, d'actifs, de professionnels, « passent » à la bibliothèque ?

Mais je crois que si ces rôles que vous mentionnez sont réels pour une large part de la population, il faut rappeler que la médiathèque est un établissement culturel majeur, et c'est précisément ce qui fonde tous ces rôles dont nous parlons : les contenus des médiathèques, les œuvres, les accès aux informations, qu'elles soient écrites ou sous d'autres formes, de fiction ou plus pratiques, ouvrent une dimension essentielle à la richesse des personnes, parlons des individus si l'on veut, mais dans toutes leurs dimensions, sans les réduire à des entités isolées, consommatrices. Et c'est cette dimension qui est précieuse à la démocratie.

Or, aujourd'hui, une bibliothèque, une médiathèque est essentiellement un lieu actif de médiation vers ces contenus : il s'agit non seulement de les rendre disponibles, mais de les mettre en valeur, d'accompagner chacun dans sa découverte. Par l'action des personnels, par les moyens d'accès et de



Jeux vidéos à la Médiathèque Malraux.

recherche, par l'action culturelle ou les multiples partenariats avec d'autres services publics ou des associations, entrer dans une bibliothèque publique aujourd'hui, c'est entrer dans un haut lieu de la démocratie.

• **Cette vision rencontre-t-elle celle des professionnels ?**

...des professionnelles, M. Charrier, vous êtes minoritaire ! Sérieusement, oui, j'en ai le sentiment. Je peux rappeler qu'avant d'être une élue attachée aux médiathèques et à la lecture publique, j'ai été une lectrice assidue et le reste. Mais vous le savez, cela seul ne suffit pas à comprendre tous les enjeux de la lecture publique, ni à comprendre comment fonctionne une médiathèque. Alors au fil des années, je crois que j'ai appris, j'apprends encore, à prendre la mesure du travail qui s'y fait. Les professionnelles m'ont beaucoup aidée dans cette démarche et je crois que nous sommes arrivées à un bon équilibre.

Cela me permet de mieux jouer mon rôle de politique et, je pense, d'apporter à mon tour une vision très ferme de la valeur de la lecture publique, de la promouvoir auprès de mes collègues élus – et ce n'est pas toujours gagné d'avance – mais aussi de communiquer au personnel ce que la collectivité attend d'eux. C'est normal, ils sont autonomes dans l'exercice de leur métier, et ils ont souvent une idée très précise de la raison pour laquelle ils exercent ce métier, et je suis là pour leur apporter le troisième maillon, peut-être le maillon central de la chaîne, celui qui fait la cohésion : la dimension politique de la collectivité.

## LA POLITIQUE DE STRASBOURG EN MATIÈRE DE LECTURE PUBLIQUE

• **Pouvez-vous nous rappeler les actions concrètes entreprises et les priorités à venir ?**

En 2003, la Communauté urbaine de Strasbourg – devenue Eurométropole en janvier dernier – a pris la compétence partielle sur la lecture publique et a créé le réseau des médiathèques de la communauté. Des investissements très importants ont suivi avec la construction de trois médiathèques dont la médiathèque André-Malraux de 18 000 m<sup>2</sup> ouverte en 2008 et deux médiathèques de 2 500 m<sup>2</sup> destinées aux bassins de vie ouest et sud de la CUS. Une dernière sur le bassin de vie nord est en projet.

En 2007, la création du réseau Pass'relle a permis, avec la carte unique et donc un tarif commun, l'accès à toutes les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Strasbourg, au nouveau réseau communautaire et à toutes les bibliothèques des communes de la CUS.

Ce sont bien entendu des avancées majeures. Il est difficile de vous résumer en quelques mots les actions entreprises

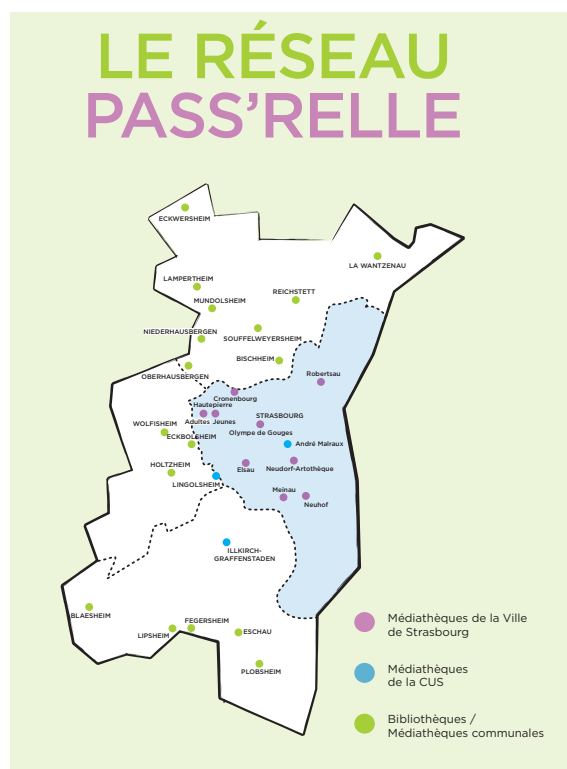
tellement elles foisonnent : les médiathèques ont de très nombreux partenaires, que ce soit les services de la collectivité, les écoles et collèges, les associations, les autres opérateurs culturels. Elles agissent pour le soutien scolaire, pour l'accessibilité des handicapés, pour l'enseignement du français, la formation, l'accès à l'emploi, pour les publics empêchés. Elles participent dans les quartiers aux ateliers territoriaux de partenaires. Elles mènent une politique culturelle d'événements, du conte à l'exposition, extrêmement riche. Et une politique scientifique autour du patrimoine et de l'illustration.

L'image générale est celle d'une grande diversité. Il faut rappeler cette richesse car elle est unique parmi les institutions culturelles. Il s'agit donc de la préserver et de la développer.

Mais il faut donner des priorités, des lignes directrices : développer nos publics, les diversifier, comprendre leurs usages et leurs attentes. Pour cela, nous devons développer la dimension citoyenne des médiathèques. Leur développement passe par la rencontre avec le public pour, non seulement être à l'écoute, mais aussi pour apprendre à engager le citoyen, celui qui le souhaite, quand il le souhaite, dans les évolutions. Le numérique est un outil collaboratif intéressant pour cela, mais ce n'est qu'un outil.

Cette orientation très générale étant posée, certains axes me semblent essentiels :

– continuer à développer le réseau Pass'relle : il s'agit maintenant de nous doter d'un outil informatique commun aux





30 médiathèques pour une réelle égalité d'accès aux services sur tout le territoire de l'Eurométropole;

– l'orientation vers les publics : le développement des services, d'une politique documentaire, de la médiation numérique sont engagés ou prévus. Une charte de l'action culturelle est en préparation. La question des horaires est également intéressante, par exemple.

La prise en compte de la diversité culturelle est également une thématique importante. Strasbourg est capitale européenne et reçoit à ce titre des citoyens de toute l'Europe. Métropole moderne, avec ce que cela signifie de populations d'origines et de langues extrêmement variées, c'est aussi la capitale de l'Alsace, une région dotée d'une langue et d'une culture vivantes. Toutes ces dimensions sont à prendre en compte dans les médiathèques.

• **Pouvez-vous nous parler de l'organisation du réseau strasbourgeois ?**

Le réseau Pass'relle est en fait un réseau de réseaux. Voyez la carte p. 35. Pour résumer :

- le réseau de la Ville de Strasbourg qui comprend 9 médiathèques et un bibliobus (en violet sur la carte) ;
- le réseau dit communautaire qui comprend la médiathèque André-Malraux dans le centre de Strasbourg et les deux médiathèques des bassins de vie sud et ouest, situées sur des communes de l'Eurométropole (en bleu) ;
- les 17 bibliothèques ou médiathèques communales (les points verts).

Le réseau Ville et le réseau communautaire sont regroupés dans le Service des médiathèques. Ils disposent ainsi d'une administration commune, notamment le personnel, d'un portail et d'un système également communs.

Les bibliothèques communales restent sous administration des villes. Les tailles et les modes d'administration sont divers. Certaines reposent entièrement sur le bénévolat, mais on trouve également des professionnelles. Parfois, les professionnelles encadrent les bénévoles.

Le Service des médiathèques a un rôle de pilote et de coordination du réseau. Il organise les réunions annuelles des bassins de vie. Il propose des expositions itinérantes ou associe celles des bibliothèques qui le souhaitent à certains événements. Des journées d'étude ou d'information – la médiation numérique, l'Eurométropole, l'action culturelle – sont organisées une ou deux fois par an. C'est également le service qui pilote l'étude d'un portail et d'un système communs.

Plusieurs des bibliothèques communales travaillent avec la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR). Pass'relle ne se substitue pas à la BDBR qui rend des services essentiels : collections, formation, financements, outils pédagogiques...

• **Fractures sociales, fractures numériques : quelles missions sont fixées dans ce domaine aux professionnels et pour quels services en direction de la population ?**

C'est une mission importante. En 2013, un chef de projet médiation numérique a été recruté pour développer ces actions, notamment les réseaux de partenariats ouvrant sur des formations appropriées. Mais son action s'inscrit dans une organisation déjà bien en place depuis des années. Des formations de formateurs ont permis depuis 2008 de doter le réseau de médiateurs numériques qui mettent en place des ateliers de formation à internet, au codage (notamment pour les enfants), aux logiciels, aux réseaux sociaux ou d'initiation à l'informatique. Ces ateliers et formations sont présents dans les principaux points du réseaux.

Un espace de médiation numérique, L@ppli, a ouvert à Malraux il y a un an, composé d'un salon de rencontre, à l'accueil de la médiathèque, d'une salle de formation avec 12 ordinateurs et d'une salle de jeux vidéo. Le wifi a été installé en 2013. Ce « modèle » est en passe d'être décliné dans plusieurs points du réseau, adapté chaque fois à la taille de la médiathèque. Dans le quartier de la Meinau, le cybercentre existant depuis de nombreuses années sera intégré au dispositif.

**LA PERSPECTIVE DE LA RÉFORME TERRITORIALE**

• **Dans le contexte de la réforme territoriale, comment voyez-vous la répartition des compétences de lecture publique entre les différents échelons de l'administration territoriale ? Quel est à votre avis l'échelon le plus pertinent pour prendre en charge la lecture publique ?**

Comme je le rappelais, plusieurs communes du réseau Pass'relle sont desservies par la BDBR. La répartition des missions est claire et l'esprit général est de se compléter au bénéfice des populations. La BDBR participe à nos réunions de bassins de vie et nous convie aux réunions qui concernent les communes de Pass'relle. Les médiathèques sont présentes sur le portail Alsatica de la Région.

Actuellement, et vu l'état d'avancement de la réforme territoriale, il est difficile d'être précis. Un travail politique à faire en amont permettra de clarifier ces répartitions de compétences.

Même si la généralisation des intercommunalités vient changer la donne, le travail de construction du réseau effectué par la BDBR a produit d'excellents résultats en termes d'équipement et de desserte des communes. Cela représente une mutualisation de moyens certaine et un capital de compétence. Cet acquis doit être pris en compte dans les évolutions à venir.

## ENTRETIEN AVEC IWAN MAYET (UDI), CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA LOIRE DÉLÉGUÉ À LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE.

• **Au cours des récentes journées d'études de l'ADBDP – où, par votre présence, vous avez témoigné ainsi que d'autres élus et cadres du conseil général de l'intérêt que vous portez à la culture et plus particulièrement à la lecture publique –, la question de son ancrage sur le territoire a été abordée par « diverses entrées ». Laquelle vous semble refléter la conception du rôle de la culture pour les élus ligériens ?**

**Iwan Mayet :** Le conseil général de la Loire inscrit sa politique de lecture publique dans l'Agenda 21, car la culture, et plus particulièrement la lecture publique, contribue, au quotidien, à la qualité de vie des ligériens.

Élément fédérateur de l'aménagement du territoire, le réseau de bibliothèques-médiathèques participe à faciliter l'accès de tous aux ressources culturelles, tous types de territoires confondus. Le conseil général veille à ce que l'offre documentaire et de services soit la même partout de façon à renforcer l'attractivité du territoire et à donner à tous les citoyens les mêmes chances de se construire, de se former, de s'enrichir.

• **Quelle est donc votre politique de lecture publique ? Comment s'affiche-t-elle ? Comment se traduit-elle ?**

Nous arrivons au terme du Plan départemental de développement de la lecture publique 2006-2015, et préparons un Plan lecture publique 2015-2020 qui va à la fois permettre à la médiathèque départementale de s'ouvrir à de nouveaux partenariats pour aller chercher et fédérer des synergies locales, mais aussi mutualiser compétences et savoir-faire : villes de plus de 10 000 habitants, professionnels du secteur éducatif (CDI), professionnels du social, professionnels de la culture (musées...).

Il s'agit de « ne laisser personne sur le bord du chemin », en participant également à l'ouverture aux publics dits « empêchés » (notamment grâce au numérique). En fil conducteur, toujours, la volonté du Département de veiller à l'équité de l'offre sur l'ensemble du territoire ligérien.

• **Pour vous l'entité « département » conserve sa raison d'être, puisque vous lui confiez cette responsabilité de mise en cohérence ? Quid de la réforme territoriale à venir ?**

La lecture publique, avec son rôle de proximité et en même temps d'actrice dans l'aménagement du territoire, doit rester une compétence des départements, mais avec une harmonisation au niveau régional, que ce soit par les Drac ou la Région elle-même. Cela éviterait d'éventuelles redondances, et une perte d'argent public (question des « mille feuilles »). Plus localement, le Département doit remplir cette mission d'impulsion et de chef de file, la gestion et le fonctionnement des équipements revenant aux communes et/ou EPCI.

Propos recueillis par Colette MODION  
BDP de la Loire



Discours inaugural d'Iwan Mayet au Congrès annuel de l'association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt le 29/09/2014.

En l'absence de loi générale sur la lecture publique qui reste une question pertinente — j'y suis plutôt favorable tout en respectant les capacités d'initiative et l'intelligence des collectivités, qui ont fait leurs preuves —, quel schéma souhaiter ?

Je pense que si la compétence lecture publique n'est peut-être pas mûre pour être rendue obligatoire pour les intercommunalités, une politique incitative pourrait être mise en place, peut-être par le biais des critères de financement de l'État ? Pour Strasbourg, je souhaite que la démarche de construction du réseau de l'Eurométropole se poursuive, en espérant que les questions aiguës de moyens ne viendront pas remettre en question ce mouvement initié depuis de nombreuses années.

Il y a quelques années, l'État avait financé les BMVR, les bibliothèques municipales à vocation régionale. Il ne serait

pas absurde que des dispositifs de coordination soient mis en place au niveau des nouvelles grandes régions, ne serait-ce que pour coordonner l'évolution.

Quel que soit le schéma qui se dégagera, et il sera certainement très diversifié selon les régions, je pense qu'il faut garder un cadre cohérent à l'organisation de la lecture publique et qui respecte les différents niveaux de territoire. Nous savons combien elle peut être fragile et menacée sous la pression des circonstances, notamment les questions de moyens, et nous savons également l'importance qu'elle a en termes de citoyenneté et d'exercice de la démocratie. C'est pourquoi, peut-être plus que d'autres domaines, elle doit être organisée et soutenue. ■

Propos recueillis par Philippe CHARRIER  
en décembre 2014

DENIS MERKLEN  
Sociologue  
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3



# Parce qu'elle nous appartient

Forum, agora, troisième lieu... si la bibliothèque d'aujourd'hui s'épanouit sur les ruines du temple, elle ne cesse pas pour autant d'être une institution. S'ouvrant au monde, elle intériorise ses tensions et conflits. Aurait-on cédé trop vite à certain angélisme dont il faudrait maintenant

faire son deuil ?

## La bibliothèque comme institution politique

### DE L'ÉGALITÉ DES CITOYENS À LA COHABITATION DES USAGERS

Qu'est-ce qui fait de la bibliothèque une institution politique ? En tant qu'institution du livre et de la lecture, elle est associée à un idéal d'émancipation et plus récemment d'autonomie.

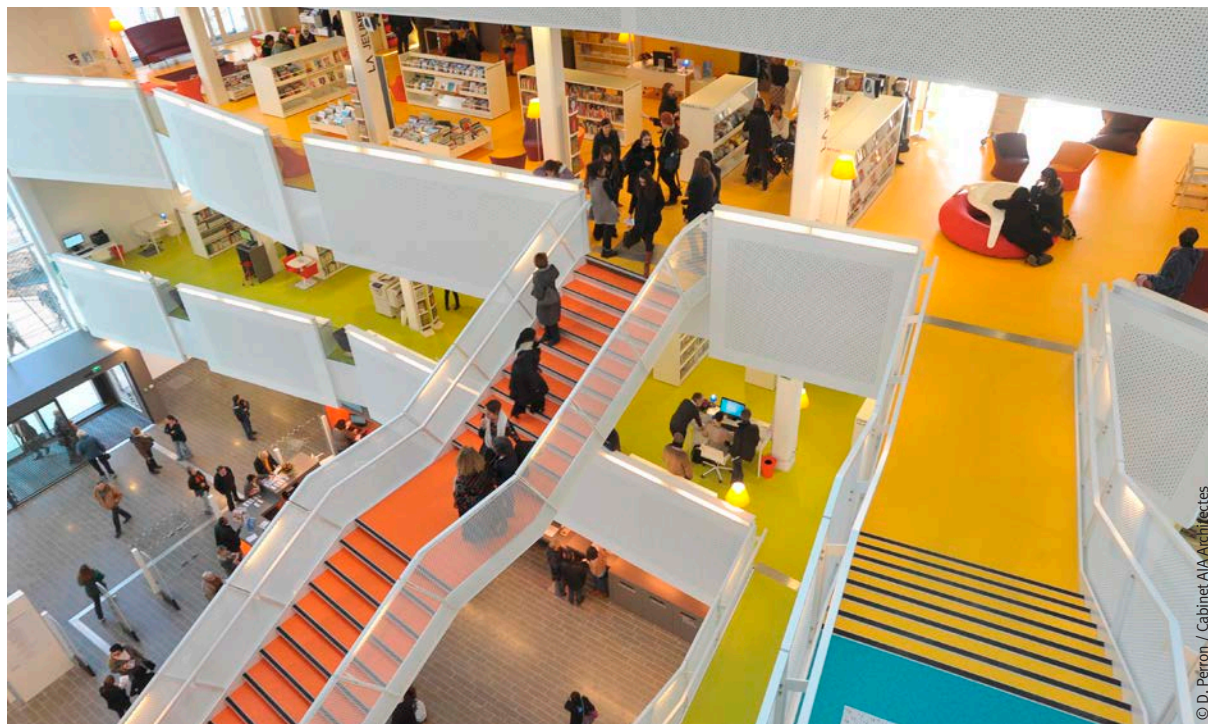
Suivant une conception libérale, le livre se présente comme un objet susceptible d'accueillir toutes les lectures. Sans prescription ni contrôle, chacun trouve des livres qu'il lira ou pas, et surtout qu'il lira en toute liberté. Autant de lectures possibles que de lecteurs potentiels, et plus encore car une même personne peut lire de plusieurs manières un même texte à différents moments de sa vie. Et nous pouvons faire ainsi avec des films, de la musique, des périodiques et une gamme de plus en plus étendue de produits culturels. La bibliothèque s'ouvre de plus en plus, à la même vitesse qu'elle enrichit ses collections. Une ouverture généralisée illustrée par le mouvement qui a transformé les bibliothèques municipales en médiathèques, mouvement de renouvellement et de création institutionnels qui se cherche depuis de nouveaux horizons.

L'institution est ainsi conçue à l'image du livre comme un espace public, ouvert à tous les investissements, avec un nombre très limité de contraintes. Elle se doit d'accueillir tous les usagers et tous les usages, tout comme un livre peut être lu par tous, et par chacun à sa manière en investissant dans

sa lecture quelque chose qui lui appartient. Ce mouvement d'ouverture commence au moment où la bibliothèque devient publique et se poursuit lorsque la bibliothèque décide que tous les livres peuvent potentiellement entrer dans ses collections, sans autre restriction ni censure que celle qu'impose l'espace démocratique. Bien qu'à des moments historiques différents, ces deux principes font de la bibliothèque à la fois une institution de la République et un espace de la démocratie. En tant que bien public et en tant qu'espace ouvert, les bibliothèques constituent une institution fondamentale de la citoyenneté.

Suivant cet idéal, les professionnels ont trouvé plus récemment des mots pour conduire l'ouverture : accueillir autant d'usagers que d'usages susceptibles d'investir l'espace de la bibliothèque, dans la proximité et dans la distance. « Usagers » et « usages », ces deux termes techniques sont venus nourrir une inflexion dans la conception de la bibliothèque comme espace public. À travers eux, l'idée de diversité qualifie le rapport de l'institution avec son environnement dès lors que celui-ci est conçu comme un monde hétérogène. Le pluriel « publics » accompagne cette prise de conscience, aidé par les sciences sociales qui offrent aux bibliothécaires des catégories de plus en plus fines et variées visant à saisir l'hétérogénéité. Genre, âge, ethnie, profession, langue, style de consommation, identité : la catégorie devient de plus en plus locale et la catégorisation de plus en plus minutieuse pour arriver à l'individu. L'idéal d'ouverture se confond progressivement avec celui du cosmopolitisme et de la cohabitation, des





La bibliothèque, ouverture et cohabitation – intégration ? Ici, le hall d'entrée de la Médiathèque Jean-Prévost de Bron (69).

mots qui semblent remplacer celui d'égalité parfois suspecté de vouloir dire uniformisation.

### DE LA COHABITATION AU CONFLIT

Cependant, la vie des bibliothèques publiques est plus complexe, notamment celle des bibliothèques situées dans des quartiers populaires des grandes villes. Depuis un certain temps, il y a une prise de conscience des situations conflictuelles qui entourent, traversent et pénètrent les bibliothèques municipales, souvent des annexes, dans certains quartiers d'habitat social, ces grands ensembles qu'on a pris l'habitude d'appeler « les banlieues ». On observe de multiples formes de conflit et de violence, des plus banals et quotidiens, liés aux échanges entre personnel et usagers d'un service public, jusqu'aux plus graves comme l'incendie de la bibliothèque. Ainsi, 70 bibliothèques ont été volontairement incendiées en France depuis 1980, dans des grandes villes de tout le pays. Si les bibliothèques sont des espaces ouverts et des biens publics accessibles à tous, qu'est ce qui les expose à une telle diversité de conflits ? Nous connaissons des bibliothèques dans des quartiers pauvres de nombreux pays, elles sont rarement soumises à une telle trame conflictuelle. Que se passe-t-il en France ?

Les bibliothèques se trouvent déstabilisées aujourd'hui par plusieurs mutations importantes. Le développement

d'internet et des moyens de communication change le statut du livre et de l'écrit, les pratiques de la lecture et de l'écriture. Aussi y a-t-il en France une réelle inquiétude quant à ce qui est perçu comme une crise des humanités et des lectures lentes et longues qui lui sont associées. La bibliothèque s'est effectivement développée en forte association avec ce modèle culturel et politique. La diminution du nombre d'inscrits en bibliothèque et l'affaiblissement du nombre de gros lecteurs d'ouvrages littéraires de style classique sont probablement liés à cette mutation majeure. Le phénomène est cependant plus profond, sociétal, en ce sens qu'on peut l'associer aux mutations du monde du travail, au développement d'autres pratiques culturelles et aux changements dans la politique contemporaine.

Cette grande transformation ne doit pourtant pas cacher l'économie des échanges conflictuels au sein de laquelle se déroule la vie de nombreuses bibliothèques. En effet, les choses se présentent autrement lorsque nous regardons l'univers des bibliothèques et des médiathèques implantées en milieu populaire à travers le prisme de ces conflits et violences qui vont parfois jusqu'à l'incendie.

### QUELLE LANGUE PARLE-T-ON ?

Les cultures populaires sont aujourd'hui toutes traversées par l'écrit. Un écrit qui est omniprésent mais pas unifié, et



les enseignants ont appris que l'échec scolaire multiplie les chances de se trouver exclu de l'emploi et condamné à errer entre le chômage et la contrainte de devoir d'accepter des contrats intermittents, mal payés et assortis de tâches peu agréables. L'ambivalence s'installe lorsque l'échec scolaire est de moins en moins vécu comme un échec personnel et de plus en plus comme une injustice, en ce sens qu'il frappe toujours les mêmes.

Considérée du point de vue des conflits qui les affectent et les entourent, la condition politique des bibliothèques n'est plus exactement celle d'un espace public, encore moins celle d'un service public. C'est le conflit qui détermine sa condition politique et non pas son absence. Mais de quel genre de conflit s'agit-il ? En premier lieu, tous ces conflits se produisent à l'intérieur de l'espace de la République, aspirent à la démocratie et se déploient dans une conscience revendiquée de la citoyenneté. Cette conscience est plus marquée maintenant qu'à l'époque où la socialisation politique se faisait dans le cadre d'une sociabilité ouvrière. Les demandes de citoyenneté semblent aujourd'hui plus affirmées et surtout plus radicales. Si conflit il y a, c'est que les habitants des quartiers sont politiquement intégrés et non pas en manque de politisation, car ils revendiquent le droit à l'intégration sociale et celui de ne pas être discriminés.

En deuxième lieu, les formes conflictuelles que nous observons dénoncent toutes plus ou moins directement un certain nombre de « corruptions » de notre vie politique, et en conséquence des institutions qui en font partie. La séparation des gouvernants et des gouvernés comme étant deux classes distinctes de personnes (d'où l'expression « classe politique ») ; la sensation que les victimes des injustices sont « toujours les mêmes » ; le sentiment que les voies du progrès et d'une individuation positive sont fermées pour beaucoup. En troisième lieu, les institutions sont vécues comme étant à la fois celles qui intègrent (par l'emploi, par l'école, par l'accès à « la culture » et à la citoyenneté) et celles qui excluent, celles qui ouvrent le chemin vers un avenir meilleur et celles qui ferment la porte de ce même avenir à beaucoup de citoyens.

Dans ce contexte, les quartiers se mobilisent pour rappeler que leur territoire fait partie de l'espace commun, que la République devrait garantir à ces habitants les mêmes chances qu'aux autres citoyens. L'école, la bibliothèque et toutes les autres institutions sont les bienvenues et les habitants réclament plus de services publics. Cependant, ces mêmes habitants cherchent à contrôler leur quartier, à pouvoir déterminer les normes de leur vie commune et à sortir de cette forme d'hétéronomie que représente pour eux le fait que des agents extérieurs à leur monde, à leur quartier, viennent leur

imposer des normes et surtout contrôlent des ressources précieuses dont leurs vies dépendent.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

La révolution informatique et d'internet bouleverse notre rapport à l'écrit avec une ampleur aussi importante que celle de l'imprimerie, et les bibliothèques sont au cœur de la tourmente. Ces transformations suffisent à elles seules pour menacer le statut politique de ces espaces de la lecture que nous devons protéger si nous ne voulons pas les voir disparaître. De ce point de vue, l'idéal de la bibliothèque comme une espace toujours plus ouvert ne peut être négligé.

Cependant, d'autres questions se posent dès que nous déplaçons notre regard vers les bibliothèques situées dans les quartiers populaires. Ici, les transformations de la sociabilité et de la politique populaires sont si profondes que les bibliothèques se trouvent traversées par des nombreux conflits dont elles sont parfois le territoire, voire un acteur principal. Elles semblent alors obligées à prendre position au sein d'une foule d'ambiguïtés qui peuplent l'expérience de ces institutions.

Se pose sans doute là une question politique fondamentale autour des normes qui gouvernent l'institution – de la constitution des collections aux choix de son architecture en passant par l'utilisation de son espace – aujourd'hui perçues comme ayant été établies par des agents sociaux extérieurs aux univers sociaux qu'elles espèrent servir.

Une autre question politique se joue également dans la manière dont les bibliothèques pensent leur rapport au monde qui les entoure. Peut-être que la bibliothèque ne peut plus prétendre laisser le conflit en dehors de ses murs, peut-être qu'elle n'a plus d'autre choix que d'y prendre part. ■

Denis Merklen, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?*, Presses de l'Enssib, coll. « Papiers », 2013, 350 p., 15x23 cm, ISBN 979-10-91281-14-0

Il a publié également : *Quartiers populaires, quartiers politiques*, La Dispute, 2009.

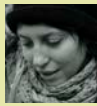
### À lire aussi :

- Cristina Ion, « Les raisons de la colère. Sur : Denis Merklen, Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ? », *Bibliothèque(s)*, n° 73, mars 2014, pp. 75-78.





RAPHAËLLE BATS  
Chargée de mission Relations internationales  
Enssib



# Participation en bibliothèque :

**Donner un sens concret au rôle de la bibliothèque dans la vie de la démocratie, suppose d'interroger la notion de participation.**

**Pour dépasser la simple gesticulation conceptuelle, la bibliothèque peut être plus qu'un outil vers la démocratie : le lieu de son exercice, et son œuvre même.**

## de la démocratisation à la création collective

Le concept de participation semble de plus en plus convoqué par les politiques comme par les bibliothécaires. De fait, la participation semble avoir gagné en puissance<sup>1</sup>, notamment sous sa forme institutionnelle qu'est la démocratie participative, et prend pour cela plusieurs formes : services de démocratie participative ou de participation démocratique dans certaines municipalités, projets urbains participatifs, appels aux financements participatifs, etc. Pourtant, il y a encore peu de textes en France sur les projets participatifs en bibliothèque<sup>2</sup>, à l'exception de quelques articles et ouvrages sur le web participatif et dernièrement de deux mémoires de l'Enssib, l'un sur la co-construction et l'autre sur la participation elle-même<sup>3</sup>. En revanche, aux États-Unis, le sujet est abordé

depuis plus longtemps par les chercheurs en sciences de l'information et des bibliothèques. Leurs analyses interrogent les outils de la participation, la manière dont la bibliothèque participe de et dans l'espace public, la pérennité des projets, le rôle des bibliothécaires et des experts et enfin les interactions avec les communautés.

Une des interrogations principales qui traversent les recherches sur les institutions prises dans des projets participatifs est de savoir si l'institution est confirmée dans son rôle ou se doit de changer de rôle. En effet, si la participation est véritablement un moyen pour le public de prendre part plus activement à la démocratie, la bibliothèque, qui en est un des piliers, doit-elle changer de fonction et d'organisation, ou l'injonction à participer se trouve-t-elle plutôt du côté du public que de l'institution ? En d'autres termes, qui doit participer : le public ? La bibliothèque ? Les deux ?

### BIBLIOTHÈQUE ET DÉMOCRATISATION : UNE PARTICIPATION SYMBOLIQUE

Pour Maria Pagoni, « aussi bien au niveau théorique qu'au niveau politique, l'augmentation de l'intérêt pour les dispositifs participatifs est liée à un souci d'amélioration de l'égalité sociale et de la démocratisation des

1. Pour Maria Pagoni, trois facteurs expliquent cet engouement pour la participation au niveau institutionnel : d'une part, l'absence d'engagement des citoyens et l'affaiblissement du lien social, qu'on appellera crise de la démocratie ; d'autre part, la faible représentation de certaines catégories, notamment des minorités ; enfin, une évolution théorique sur la délibération, en lien avec les écrits de John Rawls et Jürgen Habermas notamment. Cf. « La participation des élèves en questions. Travaux de recherche en France et en Europe », in *Carrefours de l'éducation*, 28(2), 2009, pp. 123-124.

2. Des journées d'étude commencent néanmoins à être organisées sur ce sujet et un ouvrage est prévu aux Presses de l'Enssib pour septembre 2015.

3. Elise Breton, *Co-construire les collections avec les usagers* (mémoire DCB, 2014), [en ligne] : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64143-co-construire-les-collections-avec-les-usagers.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64143-co-construire-les-collections-avec-les-usagers.pdf) (consulté le 16/10/2014) ; Damien Day, *Enjeux, état des lieux et dynamiques*

de participation en bibliothèques (mémoire DCB, 2014), [en ligne] : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64226-enjeux-etat-des-lieux-et-dynamiques-de-participation-en-bibliotheques.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64226-enjeux-etat-des-lieux-et-dynamiques-de-participation-en-bibliotheques.pdf) (consulté le 16/10/2014).

*institutions*<sup>4</sup>. » La démocratisation qui est en jeu ici est celle du processus de décision : être informés pour pouvoir délibérer, délibérer pour pouvoir décider. Or les bibliothèques ayant longtemps fait de la démocratisation leur cheval de bataille, seraient-elles participatives sans le savoir ?

Pour John Dewey, « *la compétence du sens commun est aussi une affaire d'égalité dans l'accès aux ressources intellectuelles, donc une affaire de méthode, d'école, de formation professionnelle et d'enquêtes*<sup>5</sup>. » Si, pour Dewey, l'école répond à cette exigence, pour nous bibliothécaires, nul doute que nous puissions nous reconnaître aussi dans cet espace qui, donnant accès aux ressources, participe de la formation du sens commun, de la connaissance toujours renouvelée du public en état de faire vivre réellement la démocratie. La bibliothèque serait ainsi cet espace en lequel le public peut apprendre, comprendre, se faire son opinion et participer au débat. Certes, cette participation au débat public peut se faire sans la bibliothèque pour ceux qui ont un accès privilégié à l'information et une culture informationnelle leur permettant d'analyser ces informations, mais pour beaucoup, la bibliothèque reste le seul lieu où cette première participation à l'espace public peut se construire. La bibliothèque est donc bien le lieu d'une démocratisation de l'accès à l'information et par là même un lieu clé dans le processus démocratique.

Comprendre la bibliothèque comme pur lieu d'accès à l'information n'en fait pas nécessairement un lieu participatif mais un outil de la participation à la démocratie. Les critiques adressées à la démocratisation par les bibliothèques sont révélatrices des limites d'une institution qui réduirait son rôle à celui d'un outil, plutôt que d'assumer son rôle d'acteur. Certes, la première limite de la démocratisation est d'abord son échec statistique, nommé échec des politiques publiques à atteindre une fréquentation importante des bibliothèques. Cependant, ses autres limites relèvent plus d'un autre regard à porter sur le rôle de la bibliothèque : inefficacité de l'accès sans la médiation et la légitimité questionable du bibliothécaire à faire cette médiation ; débat constant sur le pluralisme des collections en bibliothèques ; enfin, le doute sur la légitimité même à vouloir démocratiser qui pose l'institution et son personnel extérieurs et détachés de la société et de la citoyenneté. Cette position extérieure, aujourd'hui, à l'heure de la mise en commun de l'information sur le Net, à l'heure de l'appel à des démocraties plus directes, ne peut qu'être réinterrogée.

4. Maria Pagoni, *op. cit.*, p. 124.

5. Joëlle Zask, préface à John Dewey, *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 2010, p. 23.

Si nous reprenons l'échelle de la participation créée par Sherry Arnstein<sup>6</sup>, qui va de la manipulation du public à la gestion autonome des projets par les citoyens, l'information, la consultation et l'apaisement sont les premiers niveaux d'une participation qu'elle qualifie de symbolique. Les partenariats, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen sont les derniers niveaux d'une participation aboutie. Nous pourrions donc dire que l'accès à l'information, bien que jouant un rôle primordial dans la construction du discours démocratique, peut tout au mieux être considéré comme une participation symbolique du public et de la bibliothèque. Quels activités ou services peut alors proposer la bibliothèque si elle veut dépasser ce rôle symbolique et participer plus intensément à une démocratie renouvelée ?

### CONSULTATION, DÉLIBÉRATION, DÉCISION

Un certain nombre de bibliothèques se sont lancées dans des projets qualifiés dès leur origine de participatifs, le plus souvent à la demande de la municipalité. Ainsi, les bibliothèques municipales de Fontaine (Isère) ou de Bruz (Ille-et-Vilaine) ont, sous l'impulsion de leurs élus, réuni des comités de volontaires (usagers ou non), dans un cas pour discuter des nouvelles orientations de la bibliothèque sur des thèmes tels que le numérique, la formation individuelle, etc., dans l'autre cas pour repenser l'agencement des collections Adulte de la bibliothèque. Ce retour des comités d'usagers s'est parfois fait à l'initiative de la bibliothèque plutôt que des élus, comme c'est le cas à la BM de Lyon de la Croix-Rousse dont le comité de volontaires avait pour tâche de penser et créer la nouvelle discothèque de la bibliothèque. D'autres projets participatifs se sont construits autour de la rénovation ou la construction d'une nouvelle bibliothèque, comme ce fut le cas à Lezoux (Puy-de-Dôme)<sup>7</sup>, Metz (Lorraine) ou Vitrolles (Bouches-du-Rhône), où des consultations, des ateliers, des rencontres ont été organisés pour donner la possibilité au public de prendre position sur les services, les collections, les espaces qu'ils souhaiteraient voir dans leurs nouvelles bibliothèques.

Ces exemples, qui ne seront pas ici détaillés, sont intéressants à deux titres notamment. D'une part, ces projets

6. S. R. Arnstein, « *A Ladder of Citizen Participation* », *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 1969. Notons qu'à la suite d'Arnstein, d'autres échelles seront proposées : celle de Roger Hart (*Children's Participation: from Tokenism to Citizenship*, Florence, Unicef, 1992) ou celle de Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer (*Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, La Découverte, 2005) par exemple.

7. Cf. *supra* : Stéphane Vincent et Jean-Christophe Lacas, « Rêver la médiation, la réaliser... », pp. 46-47.

interrogent ce qui se joue entre consultation, délibération et décision dans la participation.

- La *consultation*, extension de l'information, permet de recueillir des avis sans que ceux-ci aient à être construits.
- La *délibération* implique que la parole soit laissée au public pour énoncer différentes idées et discours, dont il sera tenu compte pour choisir une orientation.
- Enfin, la *décision* implique que le public choisisse, élise, vote.

Le niveau de pouvoir donné aux habitants, au public en général est tout à fait différent dans les trois cas, comme l'est le niveau d'élaboration des discours<sup>8</sup>. On remarquera que la décision demande un moindre investissement que la délibération, bien que celle-ci risque d'être considérée comme un peu vaine si la décision n'est pas partagée à terme.

D'autre part, ces projets posent clairement la question de l'expertise et des savoirs mobilisés. Dans un projet participatif de constitution d'une collection par exemple, le rôle d'expert en bibliothéconomie se trouve être partagé entre les différents acteurs : bibliothécaires, usagers, volontaires, alors qu'il était dévolu auparavant au bibliothécaire uniquement. Soit le projet participatif se fait sur une rencontre entre un expert et des citoyens auxquels on transmettrait cette expertise, soit la participation se joue réellement quand une diversité d'expertises se rencontrent : celle du bibliothécaire, bibliothéconomique, et toutes les autres expertises : personnelles, professionnelles, d'intérêt, de compétences, etc. Un projet participatif devrait permettre à chaque participant de mobiliser des savoirs qui lui sont propres pour construire un nouveau projet en commun. Peut-être alors le bibliothécaire, pour monter ce type de projet, devrait-il mobiliser, non plus tant une expertise en bibliothéconomie mais plutôt une expertise en participation.

Quoiqu'il en soit, dans ces projets, la bibliothèque se présente comme une institution dans laquelle le public participe de l'institution publique elle-même. Pour John Dewey, « s'il n'y a pas d'État sans gouvernement, il n'y en a pas non plus sans public<sup>9</sup> ». Par conséquent, si la bibliothèque est une institution démocratique, alors elle devrait être, non pas seulement le résultat de politiques publiques émanant des autorités élues, mais aussi le résultat de l'opinion publique se saisissant des questions de politique culturelle. La position de

matrice démocratique<sup>10</sup> est tout à fait importante et centrale, à condition que la matrice puisse aussi subir, en un sens positif, l'effet de ceux qu'elle conseille.

## BIBLIOTHÈQUE ET CRÉATION COLLECTIVE : DÉPASSER LA PARTICIPATION

Nous pourrions nous arrêter là, après avoir défini des conditions d'une bibliothèque participative, mais nous proposons d'aller un peu plus loin. La bibliothèque n'est plus seulement cet outil de la démocratie, en amont de l'exercice démocratique, elle est aussi en aval un résultat visible d'une démocratie qui s'autorise à repenser en commun ses institutions. Mais qui s'interroge sur la participation doit aussi se demander si la bibliothèque ne devrait pas être également un lieu où la politique s'exerce pleinement, en temps réel, lieu d'un acte politique, ni condition ni résultat.

En effet, dans les projets mentionnés précédemment, il ne nous échappera pas qu'ils sont rarement à l'initiative du public lui-même. Les conditions de la participation sont alors données, encadrées par la bibliothèque, lieu repensé en commun certes, mais entité qui reste malgré tout extérieure à ce qui se joue. Or les bibliothèques aujourd'hui se penchent sur des projets qui, parce qu'ils s'appuient sur une certaine pensée d'un agir en commun, d'un collectif auquel la bibliothèque et ses bibliothécaires appartiennent, permettent de faire de la bibliothèque un véritable lieu politique, pouvant transformer le monde. On trouvera de tels exemples parmi les copy-parties et les piratebox qui questionnent les limites de la diffusion des documents, certains FabLabs qui interrogent le rapport de chacun à la consommation et à la création, les Biblio(re)mix, les blogs collectifs, bref, toutes ces activités qui déplacent la bibliothèque sur le champ de la liberté et de la création, plutôt que sur celui de la pure diffusion. À la fois espace libre et espace d'action, la bibliothèque serait peut-être alors ce lieu où construire un monde commun<sup>11</sup> est encore possible. Ne serait-ce pas là une véritable participation ? ■

8. Sur la construction des discours dans la délibération et la consultation, on pourra lire le texte de Mathieu Berger, « La participation sans le discours », in *EspacesTemps.net. Revue interdisciplinaire de sciences sociales*, 2014, [en ligne] : [www.espacestemp.net/articles/la-participation-sans-le-discours](http://www.espacestemp.net/articles/la-participation-sans-le-discours) (consulté le 16/10/2014).

9. Cité par Joëlle Zask, *op. cit.*

10. Voir Robert Damien, *Le conseiller du Prince, de Machiavel à nos jours: genèse d'une matrice démocratique*, PUF, 2003.

11. Voir Étienne Tassin, *Un monde commun : pour une cosmo-politique des conflits*, Paris, Seuil, 2003.



NOUVELLE  
ÉDITION

# ADMINISTRATION ET BIBLIOTHÈQUES

Yves Desrichard

**En phase avec les évolutions tant administratives que politiques...** Depuis l'édition de 2006, bien des changements ont eu lieu dans le fonctionnement administratif des bibliothèques et leur environnement. Nouvelles lois, nouvelles pratiques, nouvelles institutions transferts de compétences... L'incroyable complexité du système français génère une sensation d'illisibilité, voire de découragement, que le présent ouvrage s'attache à ordonner. Révision des politiques publiques visant la simplification, réforme de l'administration territoriale, fonctionnement des institutions européennes, réformes budgétaires, évolution des statuts et de la gestion des personnels : autant de contraintes, de règles, de modifications à prendre en compte dans la gestion quotidienne d'un établissement comme dans la connaissance du monde des bibliothèques.

Conçu pour les bibliothécaires ainsi que pour ceux qui envisagent d'intégrer le monde des bibliothèques, cet ouvrage procure toutes les notions nécessaires à sa compréhension.

**Commandez vite cette mise à jour, indispensable à tous ceux qui souhaitent décrypter avec méthode le fonctionnement administratif des bibliothèques.**

À COMMANDER DÈS MAINTENANT

Intégrer **LES PRINCIPES  
De Base** et comprendre  
**LES NOUVELLES ORGANISATIONS  
ADMINISTRATIVES** françaises.

ISBN 978-2-7654-1433-9

- 576 pages
- 46 € TTC
- 32,20 € TTC version consultable
- 34,50 € version téléchargeable (epub ou pdf)

Pour plus de renseignements, contactez-nous sur  
[commercial@electre.com](mailto:commercial@electre.com)



9 782765 414339



À LIRE  
aussi



Les missions d'un métier s'ouvrant progressivement au monde grâce à de nouveaux codes.

ISBN 978-2-7654-0977-9



L'heure d'un bilan pour toutes les bibliothèques en ouvrant sur des perspectives d'avenir...

ISBN 978-2-7654-1409-4



Toutes les clés d'une approche méthodique d'évaluation et de nombreux outils adaptés à tous types de structures.

ISBN 978-2-7654-1373-8

Éditions du  
Cercle de la  
Librairie

sur [www.electrelaboutique.com](http://www.electrelaboutique.com)

STÉPHANE VINCENT  
Délégué général de La 27<sup>e</sup> région

JEAN-CHRISTOPHE LACAS  
Chef de projet pour la médiathèque intercommunale  
entre Dore et Allier à Lezoux (63)



# Rêver la médiathèque, la réaliser

La médiathèque  
sur mesure ?  
C'est le projet de  
Lezoux, petite ville  
d'Auvergne où les  
habitants ont été  
invités à projeter leurs  
visions de la future  
médiathèque qui leur  
est destinée.

## Une démarche expérimentale à Lezoux, Puy-de-Dôme

**10** mai 2012, dernière réunion préparatoire. Profitant de l'ouverture prévue en 2015 d'une médiathèque intercommunale à Lezoux, nous sommes sur le point d'associer les habitants à une démarche de recherche-action visant à produire des visions sur l'avenir des médiathèques. L'opération est menée par l'association la 27<sup>e</sup> Région dans le cadre d'un programme appelé Territoires en Résidences, et cofinancée par la Communauté de communes entre Dore et Allier, le conseil général du Puy-de-Dôme et la Région Auvergne. Une équipe pluridisciplinaire a été constituée tout spécialement :

elle comprend Elisa Dumay, directrice de l'association Delaire et spécialiste de la médiation citoyenne, Adrien Demay et Damien Roffat, fondateurs de Design Territoire Alternatives, et Blandine Scherer, médiatrice culturelle, et elle s'appuie sur les services et l'équipe de la Médiathèque Départementale 63.

### OBSERVER, ENQUÊTER, TESTER

Après un mois consacré aux derniers préparatifs, l'équipe s'installe mi-juin à Lezoux et passe une première semaine à enquêter sur les pratiques de lecture et habitudes culturelles

des habitants. Elle transforme en médiathèque éphémère un espace public du centre de Lezoux, et met le projet de médiathèque sur la place publique en organisant des soirées d'échanges et en provoquant des discussions spontanées avec les habitants. L'équipe dort dans la ville, passe du temps avec des habitants afin de mieux comprendre leurs pratiques de lecture, voir où ils rangent leurs livres, comment ils les choisissent, les acquièrent, les partagent. Elle visite les autres médiathèques, enquête sur leur fonctionnement et va à la rencontre des associations, des bénévoles et des élus. Comme elle va le faire au cours de chaque semaine, l'équipe organise également une séance publique sur un mode convivial pour restituer l'état de ses travaux et les mettre en débat.

L'équipe revient mi-septembre pour une seconde semaine et réalise aussitôt des tests à partir d'une sélection de questionnements issus de la première semaine : comment intégrer les nouvelles pratiques numériques (téléchargement) et sociales (*book-crossing*) dans la nouvelle médiathèque ? Comment passer de la consommation culturelle à la production de cultures ? Comment organiser la médiathèque autour de la médiation avec les usagers plutôt que de la gestion des stocks d'ouvrages ? Comment prendre en compte les besoins du territoire dans le projet de médiathèque ?

L'un des tests consiste à fabriquer puis à installer dans la rue une cabine de téléchargement 24/24 grâce à une « bibliobox<sup>1</sup> », à partir de laquelle les gens peuvent copier des films et des livres libres de droit choisis par les bibliothécaires de la MD63, mais aussi déposer leurs propres fichiers, sous les

1. Lire également : Thomas Fourmeux, « Les Bibliobox : une valorisation des communs en bibliothèque », *Bibliothèque(s)*, n° 76, oct. 2014, pp. 32-34.



yeux de l'équipe qui observe discrètement l'usage qui est fait de la cabine. Un autre test vise à comprendre à quelles conditions les habitants sont disposés à prêter leurs propres livres : la médiathèque voyageuse – une simple malle équipée de roulettes – est mise à leur disposition, et ils s'engagent à la garnir de leurs propres livres et à la faire circuler entre voisins. Un autre encore consiste à organiser une soirée rassemblant enfants, parents et éditeurs autour des jeux vidéo, pour voir s'il est possible de changer mutuellement les regards sur cette pratique réputée à faible valeur culturelle. Au fil des tests, l'équipe valide ou invalide des hypothèses, imagine de nouveaux services qui pourraient être mis en œuvre dans la future médiathèque.

Mi-novembre, l'équipe consacre la troisième semaine à remettre en perspective les résultats des expériences passées et à en débattre avec les partenaires. Elle produit un schéma qui met en scène l'ensemble des fonctionnalités imaginées pour la future médiathèque. La totalité de l'expérience a été documentée sur un blog public et rassemblée, sans mots jargonneux, dans un livret illustré de quelques dizaines de pages, dans lesquels chacun peut facilement se projeter : l'habitant du territoire, ses élus, le personnel de l'équipement à venir, le futur architecte qui va pouvoir s'en inspirer en plus des éléments déjà fournis par l'étude de programmation préalable.

## DEUX ANS APRÈS, QUELS ENSEIGNEMENTS ?

À l'échelle locale, tous les enseignements de cette expérience convergent dans le sens d'une médiathèque davantage ouverte à de multiples usages collaboratifs, conçue pour favoriser les activités collectives et l'accueil d'activités extérieures. On est donc très loin d'une image du bibliothécaire assis derrière son comptoir et gérant un stock d'ouvrages. Si ces hypothèses se vérifient, l'organisation des médiathèques mais aussi le métier des médiathécaires pourraient en être modifiés. David Serero<sup>2</sup>, le cabinet d'architectes/urbanistes retenu par la collectivité, prend en compte ces réflexions et ces approches autour des nouvelles pratiques et usages en médiathèque dans le projet architectural.

À une échelle plus large, le potentiel des pratiques collaboratives – en particulier du *book-crossing* ou, en français, du « livre échange » – pourrait être assez fort pour nécessiter de repenser radicalement les politiques de lecture. En effet, il semble pertinent de s'interroger sur le mode de circulation

des documents, ressources et richesses d'un territoire si les habitants, une fois mis en réseau, possèdent bien plus d'ouvrages que la médiathèque et sont disposés à les prêter à autrui.

Un autre enseignement réside dans l'emploi de méthodes de co-conception dans la création d'un équipement culturel. Associer les bibliothécaires bénévoles a par exemple permis de les remettre au cœur du processus, et d'en faire le premier maillon de nouvelles pratiques d'échanges plutôt que le dernier kilomètre d'un système déjà très centralisé. À terme, les méthodes de tests et de prototypage associant les usagers pourraient contribuer de façon durable à rénover radicalement les politiques culturelles.

Enfin, et pour continuer d'ouvrir la discussion, cette démarche expérimentale s'inscrit au cœur du projet culturel de l'établissement – et de son réseau –, qui se propose d'être un laboratoire vivant propice à l'innovation et aux nouveaux usages souvent mis en mouvement par les habitants eux-mêmes. ■



Visiter le slideshare « Les nouveaux usages de la médiathèque. Penser les médiathèques de demain » qui relate en détail l'expérience menée de juin à novembre 2012 à Lezoux : <http://fr.slideshare.net/27eregion/residence-lesnouveauxusagesdelamediathequelight>

2. À propos de l'architecte, on peut se reporter à « Questions à David Serero », entretien avec Jean-François Jacques, *Bibliothèque(s)*, n° 23/24, décembre 2005, pp. 34-37.



## « BIBLIOTHÈQUES DANS LA CITÉ » UN OUTIL PARTICIPATIF SUR LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LA COHÉSION SOCIALE

Les bibliothèques ont un rôle à jouer au XXI<sup>e</sup> siècle pour contribuer au vivre ensemble, à la formation et à l'autonomie des citoyens. Leur rôle social et émancipateur est certain et nombreux sont les professionnels à identifier et à vouloir valoriser les enjeux politiques et humains de leurs institutions. C'est dans ce contexte qu'est né, en 2012, le site Bibliothèques dans la cité<sup>1</sup> mis en œuvre par la Délégation à la coopération nationale et internationale de la Bibliothèque publique d'information (Bpi). Il permet aux professionnels des bibliothèques d'échanger des expériences, de partager des savoirs, de communiquer des savoir-faire en matière d'actions mises en place dans le domaine de la cohésion sociale.

Le site présente des actions à destination de personnes éloignées de la lecture et de la culture : personnes en situation de précarité, de handicap, d'illettrisme, etc. Mais, plus largement, il vise à promouvoir le rôle des bibliothèques dans la cité, en diffusant les bonnes pratiques et la conduite de projets favorisant le retissage de liens sociaux ou permettant, tout simplement, le maintien de ces liens. Multiples sont en effet les bibliothèques publiques proposant des actions de médiation permettant aux usagers de se rencontrer, de discuter. Tant hors les murs qu'*intra muros*, ces services, menés de plus en plus souvent avec des

partenaires extérieurs, sont au cœur de Bibliothèques dans la cité dont la devise est « Partager des savoirs, faire société ». Le site est constitué de Fiches Action qui présentent les actions menées : aspects concrets de la mise en œuvre, moyens nécessaires, difficultés rencontrées et succès obtenus. À titre d'exemples, les actions suivantes peuvent être relevées :

- *Les permanences de lecture sur une aire d'accueil des gens du voyage*, organisées par la médiathèque de Chassieu (69), en partenariat avec l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadjé (ARTAG) ;
- *Les rencontres professionnelles en faveur de la formation et de l'emploi* menées par la bibliothèque d'Étude et d'Information (BEI) de Cergy-Pontoise (95), en partenariat avec la Mission locale, Pôle Emploi, le Greta.

Ces Fiches Action sont complétées par des Fiches de présentation des bibliothèques et des partenaires.

Le site propose aussi des Actualités et une rubrique « Lu sur le Web ». Des commentaires peuvent, en outre, être postés. Une collecte de photos-portraits « Je suis bibliothécaire mais aussi...<sup>2</sup> » sur Tumblr illustre les nouvelles facettes du métier de bibliothécaire, tandis qu'une newsletter<sup>3</sup> informe des nouveautés du site.

À travers le cycle de journées d'étude : « Partager des savoirs, faire société : les bibliothèques dans la Cité », amorcé en 2012, la Bpi, en partenariat avec des bibliothèques territoriales et des structures régionales du livre, favorise l'échange entre professionnels des bibliothèques, du social, de la formation et de l'insertion, en s'intéressant à des projets positionnant la bibliothèque comme lieu au service de tous. La prochaine journée d'étude portera sur le rôle stratégique des bibliothèques dans l'appropriation du numérique<sup>4</sup>. Le contenu de ces conférences alimente systématiquement le site.

Alors que Christine Carrier, nouvelle directrice de la Bpi, a annoncé et réaffirmé le rôle essentiel de cette dernière en matière de coopération nationale et son souhait de voir renforcer ce pôle d'excellence ; alors que les récents congrès de l'ABF et de l'Iflla ont permis de valoriser Bibliothèques dans la cité, ce site devrait, au cours des années à venir, prendre de l'ampleur et devenir un outil incontournable de coopération nationale ainsi que de diffusion en matière d'inclusion sociale.

1. [www.bibliothequesdanslacite.org](http://www.bibliothequesdanslacite.org)

2. [En ligne] : <http://bibliothequesdanslacite.tumblr.com> (consulté le 17/10/2014).

3. Pour s'inscrire à l'Info Lettre éphémère, envoyer un courriel à : [emmanuelle.posse@bpi.fr](mailto:emmanuelle.posse@bpi.fr).

4. Le 4 décembre 2014 à Strasbourg. Pour plus d'informations voir le site internet de Bibliothèques dans la cité. [En ligne] : [www.bibliothequesdanslacite.org/content/journee-detude-role-strategique-des-bibliotheques-dans-lappropriation-du-numerique-par-les](http://www.bibliothequesdanslacite.org/content/journee-detude-role-strategique-des-bibliotheques-dans-lappropriation-du-numerique-par-les) (consulté le 17/10/2014).

Emmanuelle POSSE  
Bibliothèques dans la cité  
Bpi, Délégation à la coopération  
nationale et internationale



D.R.

Hors les murs : Les enfants autour des livres, mai 2014



VÉRONIQUE PALANCHÉ

Responsable des bibliothèques du campus de Villetaneuse - Université Paris 13



# Le rôle social de la BU, un choix politique

En mars 2013, l'Observatoire de la responsabilité sociale des universités (ORSU) a publié un rapport intitulé *Université et Territoires : un état des pratiques en termes de responsabilité sociétale des Universités*<sup>1</sup>. Ce texte rappelle l'implication nécessaire de l'Université dans le territoire où elle se trouve, sa responsabilité en termes de développement territorial, économique et de diffusion du savoir. Il nous incite à penser l'action de la bibliothèque universitaire à l'aune des caractéristiques de ce territoire.

Le plus grand campus de l'Université Paris 13 qui compte 12 000 étudiants sur les 23 000 inscrits, est installé à Villetaneuse, commune de 12 000 habitants<sup>2</sup> au Nord-Ouest de la Seine-Saint-Denis. À 4 kilomètres de Paris, 10 minutes en train de la Gare du Nord, Villetaneuse semble une ville de passage : traversée par les Valdoisiens qui vont travailler à Paris, elle voit également arriver et repartir chaque jour les étudiants qui se rendent à l'université. Peu de Villetaneusiens fréquentent cette université et peu d'étudiants habitent à Villetaneuse. Pourtant, le recrutement, notamment en premier cycle, est fortement marqué par l'implantation territoriale de l'université. Au-delà du recrutement de proximité, on constate que les étudiants qui s'inscrivent à l'Université Paris 13 viennent souvent de milieux populaires ou de classes moyennes. On dénombre ainsi le plus fort taux de boursiers des universités d'Île-de-France et le nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas poursuivi d'études au-delà du primaire est nettement plus élevé que dans les autres universités<sup>3</sup>. L'université accueille ainsi souvent des étudiants qui sont les premiers bacheliers de leur famille et qui n'ont aucune connaissance des exigences du métier d'étudiant.

1. [En ligne] [www.afev.fr/pdf/rsu/ORSU\\_Rapport\\_Mars2013\\_VF.pdf](http://www.afev.fr/pdf/rsu/ORSU_Rapport_Mars2013_VF.pdf) (consulté le 14/11/2014).

2. Source : Insee.

3. Source : Observatoire de la vie étudiante de l'Université Paris 13, [en ligne] <http://www.univ-paris13.fr/accueil-Universite/presentation-de-lu13.html> (consulté le 14/11/2014).

Cet apprentissage est accompagné par des enseignements de méthodologie, une offre de tutorats et plus largement de contrats pédagogiques qui peuvent permettre de conduire un étudiant au niveau requis en prenant en compte sa situation individuelle.

L'action de la BU contribue à cette fabrication progressive de l'étudiant ainsi qu'à la diffusion du savoir hors les murs de l'Université.

## COOPÉRER AVEC LES LYCÉES

L'apprentissage du métier d'étudiant devrait commencer dès le secondaire : la coopération avec les lycées offre un cadre susceptible de faciliter le passage du lycée à l'université.

Le travail universitaire est très différent du travail des lycéens : l'arrivée à l'université représente, pour des lycéens, une véritable rupture. À l'absence de maîtrise de la méthode du travail universitaire s'ajoutent des difficultés de repérage dans un environnement beaucoup plus vaste que leur lycée.

L'accueil des élèves à la bibliothèque universitaire dès le lycée vise à leur permettre de s'approprier un lieu qu'ils retrouveront dans toutes les universités – la bibliothèque – et à les initier à la recherche documentaire. Depuis 2010, dans le cadre des Cordées de la réussite, la bibliothèque offre des ateliers découverte et un accueil des classes de premières générales pour les travaux personnels encadrés. Il s'agit dans ce contexte d'initier les élèves à la recherche documentaire en s'appuyant sur une épreuve obligatoire du baccalauréat. Cette première approche du travail universitaire leur permettra lors de l'arrivée à l'université de s'orienter rapidement vers les lieux de ressources que sont les bibliothèques et de savoir que rechercher des informations peut s'apprendre<sup>4</sup>.

4. Voir à ce sujet le dossier « Apprendre à trouver », *Bibliothèque(s)*, n°58 (octobre 2011). En ligne : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/)

Implantée en un lieu physique, inscrite dans le continuum urbain, la BU est aussi un établissement « territorial ». Sous cet aspect, ses activités et services se redéfinissent ou se précisent en relation avec cet environnement qui diffère d'un campus à un autre. En s'ouvrant au secondaire, la BU participe mieux à la vie de la cité.

La bibliothèque propose également l'accueil de classes de terminale pendant les vacances de printemps en vue de la préparation de tout ou partie du baccalauréat. Les lycéens sont alors encadrés par leurs enseignants d'une part, et les bibliothécaires d'autre part.

À la faveur de l'annonce d'un continuum de formation entre le lycée et l'université<sup>5</sup>, la bibliothèque a renforcé cette offre depuis 2013 en proposant un accueil complètement conçu avec les enseignants du secondaire en fonction de leurs attentes. Il peut s'agir d'une simple visite organisée lors de la venue d'une classe à l'université pour une conférence ou à l'occasion des journées portes ouvertes, ou d'un projet construit sur plusieurs séances permettant de traiter un sujet de recherche en collaboration avec le CDI et un ou plusieurs enseignants du lycée. Quelle que soit la forme retenue, l'objectif demeure identique : contribuer à l'appropriation progressive de l'Université par ces futurs étudiants.

Outre les accueils de classes, la bibliothèque, qui n'est pas saturée pendant les périodes d'interruptions de cours ou en fin d'année universitaire, a ouvert ses portes aux lycéens de terminales générales qui le souhaitent. Ils trouvent ainsi des espaces de travail dont nombre d'entre eux sont privés chez eux, des manuels de terminale et de bonnes conditions de travail. La plupart des lycéens qui profitent de ce service habitent tout près de l'université sans avoir souvent l'opportunité d'entrer dans le campus.

On observe que pour certains lycéens, cet accueil à la BU démythifie l'université et facilite leur intégration en première année.

### FORMER TOUS LES ÉTUDIANTS DÈS LEUR ARRIVÉE À L'UNIVERSITÉ

Si les lycéens ont bénéficié d'une initiation à l'utilisation de la bibliothèque, il n'en reste pas moins nécessaire de former tous les étudiants dès leur arrivée à l'université. Une étude conduite par le Service inter-établissement de coopération documentaire de Toulouse a en effet démontré le lien entre l'usage des services de la bibliothèque et la réussite des étudiants<sup>6</sup>.

Dans le contrat quadriennal, la formation des étudiants est une priorité affirmée de la bibliothèque. Depuis 2011, elle a été

[index-des-revues?id\\_numero=60073&type\\_numero=PDF](#)

5. Circulaire du 2013 0012 du 18 juin 2013. La formation des lycéens dans les bibliothèques universitaires s'est significativement développée ces dernières années. Ainsi, dans l'enquête conduite par l'ADBU, 30 % des répondants déclarent dispenser des formations au profit des lycéens : [en ligne] <http://adbu.fr/actualites/la-formation-un-axe-strategique-dans-le-positionnement-pedagogique-de-la-bibliotheque/> (consulté le 14/11/2014).

6. [En ligne] <http://www.univ-toulouse.fr/universite/actualites/l%E2%80%99universite-de-toulouse-publie-une-etude-demontrant-les-liens-entre-usage-des> (consulté le 14/11/2014).

généralisée pour les étudiants inscrits dans les filières scientifiques en plusieurs étapes : dans un premier temps, une visite de la bibliothèque suivie d'une initiation à la recherche documentaire a été intégrée au stage de pré-rentrée que suivent tous les primo-entrants. Cette première approche est utile pour certains étudiants qui trouvent plus rapidement le chemin de la BU. En revanche, nombre d'entre eux ne perçoivent pas vraiment l'intérêt de cette initiation à la recherche documentaire qui, à ce stade, leur paraît déconnectée du travail universitaire du reste de l'année universitaire.

En 2012, à la faveur de la refonte du programme de l'unité d'enseignement Méthodologie du travail universitaire, la bibliothèque a décidé, en collaboration avec l'Institut Galilée<sup>7</sup>, d'intégrer une formation à la recherche documentaire dans le cadre de la préparation d'un travail de recherche. C'est l'occasion de développer chez les étudiants des compétences d'évaluation des résultats de recherche obtenus par différents vecteurs : catalogue, bases de données de l'Université, Wikipédia mais aussi Google. Pour la bibliothèque, cela permet d'apporter à ceux qui continueront des études supérieures les premières bases utiles pour la recherche d'informations et d'inciter tous les étudiants à exercer leur esprit critique, y compris dans leur vie quotidienne de citoyens. Cet enseignement, perçu comme moins académique que la formation à l'utilisation des seules ressources de la BU, a reçu un accueil très favorable chez des étudiants, avec qui s'instaure un véritable échange et qui reconnaissent avoir été prêts à croire tout ce que leur rapportait Google.

Ces mêmes étudiants reviennent au deuxième semestre de l'année universitaire dans le cadre d'une unité d'enseignement appelée Élaboration d'un projet professionnel. Ils découvrent alors un fonds documentaire relatif aux métiers, apprennent à l'utiliser, et apprennent aussi que les bibliothèques peuvent être des lieux de ressources. On leur présente également les médiathèques et à Paris, la Bibliothèque publique d'Information qui peut leur fournir nombre de renseignements favorisant le choix d'un métier et des outils d'apprentissage ou d'auto-apprentissage qu'ils pourront utiliser tout au long de leur vie.

Pour les étudiants de licence, particulièrement pour ceux de première année, le travail conduit par la bibliothèque vise à la fois à les initier au travail de recherche documentaire qu'ils devront ensuite maîtriser s'ils continuent leurs études et, dans une moindre mesure, à leur faire prendre conscience que les bibliothèques peuvent leur être utiles en dehors de leur vie d'étudiant. En effet, une partie significative d'entre eux quitte rapidement l'université.

7. UFR de Sciences de l'Université Paris 13.



La bibliothèque propose bien entendu des formations approfondies à l'utilisation de la documentation aux étudiants de deuxième et troisième cycles afin de les accompagner dans leur travail universitaire.

### LA BU EMPLOYEUR

Si la bibliothèque contribue à la réussite des étudiants en grande partie par la formation, elle soutient également leur réussite en tant qu'employeur<sup>8</sup>. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, près de la moitié des étudiants exerce une activité rémunérée pendant l'année universitaire. À Villetaneuse, la proportion d'étudiants salariés est encore plus élevée. La concurrence entre étude et travail salarié pèse souvent lourdement sur la réussite des étudiants.

La bibliothèque propose des emplois rémunérés aux étudiants. Les contrats sont d'abord attribués à des étudiants boursiers, pour qui un apport financier complémentaire est indispensable. On constate que cette rémunération permet à l'étudiant de ne pas exercer d'autre activité salariée pendant l'année universitaire.

Pour un étudiant, les bénéfices d'un travail en bibliothèque sont multiples. Il n'a pas besoin d'arbitrer entre rémunération et études : son travail se situe sur son lieu d'études ; ses horaires sont modulables et adaptés à son emploi du temps ; il se familiarise avec l'usage de la documentation, ce qui lui est très utile pour sa réussite ; enfin, il dispose d'une expérience professionnelle qu'il pourra valoriser lors de la recherche d'un premier emploi. Pour la bibliothèque, la présence de ces étudiants permet d'améliorer ses services, en augmentant l'amplitude horaire d'ouverture par exemple<sup>9</sup>.

La bibliothèque a également pu développer d'autres formes de médiation au profit d'étudiants parfois intimidés à l'idée de s'adresser à un professionnel, mais qui vont plus naturellement questionner leurs pairs. Ainsi, depuis 2013<sup>10</sup>, la bibliothèque recrute des tuteurs pour accompagner les étudiants en droit ; ils sont fortement sollicités notamment par les étudiants de licence. Le choix du droit pour expérimenter ce service se justifie dans la mesure où c'est une discipline où l'accès à l'information n'est que très rarement immédiat et pourtant déterminant dans la réussite des études. Les tuteurs,

8. Sur l'emploi étudiant, on peut consulter le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques : Georges Perrin, *L'emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur*, 2007, [en ligne] : [www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000513/](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000513/) (consulté le 14/11/2014).

9. La section médecine de la bibliothèque, labellisée Noctambu est ouverte jusqu'à 22h du lundi au samedi jusqu'à 22h et le dimanche de 9 heures à 18 heures. Voir également : Christiane Méry, « L'emploi étudiant en bibliothèque territoriale - L'exemple de Tulle (Corrèze) », in F. Muller et M. Rigeade (dir.), *Ouvrir grand la médiathèque. Faire évoluer les horaires d'ouverture*, ABF, coll. « Médiathèmes », 2014, pp. 123-126.

10. Dans la section droit-lettres du campus de Villetaneuse.

eux-mêmes étudiants avancés en droit, orientent et aident les étudiants au-delà de la recherche documentaire. Ils leur apportent un accompagnement méthodologique ponctuel qui peut se révéler déterminant pour réussir la première année de licence qui est très sélective.

### LA BU HORS LES MURS

La marque territoriale de l'université doit inciter, plus encore que dans un autre environnement, à aller à la rencontre du territoire et de ses habitants.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 a renforcé la dimension territoriale de l'université. Le campus de Villetaneuse accueille chaque jour plus de personnes, étudiants et professionnels, qu'il n'y a d'habitants à Villetaneuse. Une frontière invisible, bien plus difficile à franchir que la clôture du campus, sépare l'université des habitants qui l'entourent : les échanges entre les deux entités ne peuvent résulter que d'une volonté. L'accès à la connaissance et à l'université, qui la symbolise, représente donc dans ce contexte un enjeu particulier : la bibliothèque peut parfois jouer un rôle de pont entre la ville et l'université. Lors de sa campagne en mars 2014, le maire de Villetaneuse voyait d'ailleurs la bibliothèque comme un lieu de mixité entre étudiants et habitants.

Cependant, malgré cette volonté commune, peu de Villetaneusiens fréquentent la bibliothèque. Depuis 2012, la bibliothèque des Sciences a choisi d'aller à la rencontre de ces habitants en participant aux manifestations de vulgarisation scientifique telle que la Fête de la science. À la fois présente au côté des autres acteurs scientifiques sur le forum de l'université, qui reçoit pour cette manifestation des centaines d'élèves de primaire, collèges, lycées et des associations de retraités, de jeunes actifs de Seine-Saint-Denis pour leur présenter ce qu'est la recherche scientifique, la bibliothèque accueille également des conférences qui donnent à chacun un prétexte pour entrer une première fois à la bibliothèque. Après deux années d'expérience, quelques visiteurs de « Savante banlieue » ont franchi le pas et fréquentent la bibliothèque.

La présentation de quelques-unes des actions conduites par la BU de Villetaneuse montre à quel point l'action de la BU dépasse la mission d'accès à l'information, notamment pour les étudiants de premier cycle. Partie prenante de l'action de l'université pour la réussite sociale des étudiants qu'elle accueille et pour la diffusion du savoir, la bibliothèque joue un rôle particulier dans ce dispositif. Lieu ouvert à tous sans prérequis exigé, elle s'adapte à la demande de chacun, tout en fixant un cadre de vie collective. ■

## Les gens



**Annie Brigant** est, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la nouvelle directrice des Bibliothèques municipales de Grenoble. Elle avait rejoint le réseau des BM de Grenoble en 2002 où elle était jusque-là responsable de la bibliothèque numérique et des services aux publics après avoir occupé divers postes en France (Abes) et à l'étranger (à Fès et à Prague).

rejoint le réseau des BM de Grenoble en 2002 où elle était jusque-là responsable de la bibliothèque numérique et des services aux publics après avoir occupé divers postes en France (Abes) et à l'étranger (à Fès et à Prague).



**Camille Degez-Selves**, est la nouvelle directrice de la Bibliothèque de l'École nationale des chartes depuis le 2 juin dernier. Elle

était auparavant Chargée de mission services aux usagers à la BU Pierre-et-Marie-Curie, UPMC-Paris 6.

**Nathalie Falgon-Defay** est, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, responsable de la plate-forme documentaire Sciences et technologies et de la coordination des services aux publics à l'Université de Bordeaux. Elle était précédemment responsable du Système d'information documentaire du réseau des BU, au Service de coopération du campus bordelais.



**Catherine Roussy**, a pris la direction du service Interétablissements de Coopération Documentaire (SICD) de

l'Université Fédérale de Toulouse-Midi-Pyrénées le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Elle dirigeait auparavant le CRFCB Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon.



**Danièle Verdy**, est depuis le 1<sup>er</sup> septembre la directrice du SCD de l'université de Caen. Elle en assurait l'intérim depuis

le 1<sup>er</sup> janvier après avoir occupé successivement plusieurs postes dans cette même université depuis 2004, à la BU Sciences et dernièrement la direction de la BU Santé. Danièle Verdy est présidente de l'ABF-Normandie.

## En bref

### ■ SÉMINAIRE DES GROUPES RÉGIONAUX

Le séminaire des groupes régionaux se tiendra les 24 et 25/01 à la Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers (86).

Le samedi matin sera consacré à deux ateliers consacrés à la réforme territoriale et au plaidoyer pour les bibliothèques (*advocacy*). L'après-midi, leur synthèse sera suivie d'un point sur la charte d'accès à l'information et aux savoirs (avec Lionel Dujol) et de la présentation d'une Proposition de formation courte dispensée par l'ABF par Sylvie Larigauderie. La journée se terminera sur une visite de la médiathèque avec son directeur, Jean-Louis Glénisson.

Après le conseil national du dimanche matin, où seront abordés successivement le fonctionnement des groupes régionaux, l'attribution de leurs subventions sur projets, la formation ABF, un point financier, le prochain Congrès de Strasbourg, la présentation du site revu et modifié et les questions internationales, l'après-midi sera consacré à un tour des commissions, à un point sur les publications et aux questions diverses.

### ■ COMMISSION JEUNESSE

La commission compte depuis octobre un nouveau membre en la personne d'Anne Biout. Responsable adjointe de la Médiathèque du Faubourg de Béthune à Lille, elle a passé le

concours d'agent qualifié du patrimoine après avoir mené des études de sociologie puis une maîtrise de Sciences de l'information et de la documentation. Après un premier poste à Noisy-le-Grand en 2006, elle est recrutée pour rejoindre l'équipe du Plan lecture de la ville à Lille. En 2009, elle entre au service Jeunesse de la Médiathèque du Faubourg de Béthune, dont elle devient la responsable adjointe en 2011 après avoir réussi le concours d'Assistant principal du patrimoine.

*« Je pense qu'il est important de redonner du sens à notre métier et à nos actions. L'investissement associatif me semble être l'opportunité idéale de maintenir notre motivation et de réaffirmer nos convictions. Débarrassée de la course aux concours, j'ai du temps à engager dans la promotion de l'importance de travailler pour la jeunesse. Je veux partager, encourager, stimuler... bref, faire preuve de mon enthousiasme au sein de la commission Jeunesse. »*

### ■ COMMISSION INTERNATIONALE

Sophie Courtel, responsable de l'action culturelle à la bibliothèque Jacqueline-de-Romilly (Ville de Paris, 18<sup>e</sup> arrondissement) depuis deux ans, a rejoint la Commission Internationale de l'ABF. *« Voici quelques années que je participe aux congrès de l'ABF, et que je souhaite m'impliquer davantage dans cette association professionnelle, qui est essentielle. Depuis cet été, j'ai rejoint la*

*Commission Internationale entre le congrès ABF et le congrès de l'Ifla, pour lesquels je me suis engagée comme volontaire ! Volontaire donc aussi pour aider la Commission sur tous les plans : relations internationales, carte des bibliothèques du monde<sup>1</sup>, etc. Les projets ne manquent pas, tout comme mon enthousiasme ! Et surtout n'oubliez pas : la carte des bibliothèques n'attend plus que votre fiche ! »*

### ■ MÉDIATHÈMES

L'année 2014 a été notamment marquée par les réflexions, débats et polémiques sur la question des horaires d'ouverture des médiathèques françaises. La pétition lancée le 9 janvier de cette année par Bibliothèque sans frontières (BSF) « Ouvrons + les bibliothèques », avait été largement relayée par les médias généralistes. De son côté, l'ABF, signataire de cette pétition, avait entamé une réflexion en association avec le Service Du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture et de la Communication et décidé de la mise en œuvre conjointe d'un médiathème pour faire le point sur un sujet plus complexe que ne le laissait entendre ladite pétition. Placé sous la direction de Françoise Muller (ABF) et Marine Rigeade (SLL), et bénéficiant d'un avant-propos de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, il a mobilisé

1. [www.abf.asso.fr/6/137/417/ABF/carte-des-bibliotheques-du-monde?p=0](http://www.abf.asso.fr/6/137/417/ABF/carte-des-bibliotheques-du-monde?p=0)

pas moins de 36 auteurs pour aborder cette question sous son double aspect à la fois général et pratique, en recourant à de très nombreux exemples et études de cas, répartis en trois grands volets : la gestion de projet et la réglementation, les problématiques de ressources humaines, et les facteurs matériels de réussite.

Comment mieux accueillir tous les publics, attirer ceux qui ne fréquentent pas encore la médiathèque, mieux répondre à leurs besoins, à leurs désirs, aux nouveaux usages, accompagner l'évolution du temps de travail, s'adapter à la réforme des rythmes scolaires ? Faut-il étendre les horaires d'ouverture ou les adapter ? Dans un temps de contraintes budgétaires, comment faire mieux avec moins ? Ouvrir plus – en semaine, le dimanche, en soirée – et ouvrir mieux ?

*Ouvrir grand la médiathèque* a été présenté aux Assises des bibliothèques le 8 décembre dernier.

- Plusieurs médiathèmes sont déjà prévus pour paraître en 2015. Il s'agit de *La bibliothèque troisième lieu* (coordonné par Amandine Jacquet), *La bibliothèque, une fenêtre en prison* (encadré par la Commission Bibliothèques de prisons de l'ABF et coordonné par Marianne Terrusse) et *Informatiser sa bibliothèque* (coordonné par Xavier Galaup).
- Enfin, signalons que *Outils du web participatif en bibliothèque* (n° 10) en voie d'épuisement a bénéficié d'un tirage à 1000 exemplaires.

## L'ABF AUX ASSISES DES BIBLIOTHÈQUES

Les Assises des bibliothèques voulues pour « engager un dialogue ouvert entre l'État, les élus et les parties prenantes » se sont déroulées le 8 décembre dernier, en forme de point d'orgue de ce qui fut donc l'Année des bibliothèques. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette journée de tables rondes qui ont abordé successivement la nouvelle donne territoriale, le cadre législatif et réglementaire (avec la participation d'Anne Verneuil, présidente de l'ABF), la question des nouveaux publics et des nouvelles missions et celle des services numériques. Cette journée s'est conclue par la signature des Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques (dont l'ABF est signataire, voir à ce sujet le Communiqué de l'ABF, *supra*, p. 66), sous la houlette de Fleur Pellerin qui, dans son discours de clôture, n'a pas manqué de marquer l'importance de la question de l'évolution des horaires d'ouverture des médiathèques en annonçant la parution de notre nouveau médiathème, *Ouvrir grand la médiathèque*.



© P. Dana

### ■ ALSACE

12/01/2015 : l'Assemblée générale du groupe aura lieu à la BNU de Strasbourg et sera prolongée d'une visite de la BNU nouvelle.

### ■ AQUITAINE

Le 8/12/2014, l'assemblée générale du groupe a été l'occasion de visiter la médiathèque municipale du Taillan-Médoc où elle se tenait puis la Ludo-Médiathèque de Saint-Médard-en-Jalles, un nouvel espace culturel innovant et ludique au sein de Cap Ouest. Cette ludo-médiathèque propose une offre de services, d'accueil, de documents et d'animations dans des espaces spécialisés et aménagés pour favoriser la lecture, le jeu traditionnel et vidéo et l'accès à l'informatique.

Le 19/03/2015: Journée d'étude « Direction des Services informatiques et bibliothèques » à Bordeaux (lieu à confirmer). L'objectif de la journée est de permettre aux bibliothécaires et aux responsables de services informatiques d'échanger

sur la question de l'accès public à internet dans les bibliothèques.

Rens. : [ericbourdo@gmail.com](mailto:ericbourdo@gmail.com)  
[mpschembri@talence.fr](mailto:mpschembri@talence.fr)  
 Inscr. et inf. : <http://tinyurl.com/agtaillan2014>

### ■ MIDI-PYRÉNÉES

12/01 : visite de deux bibliothèques tarnaises, celles de Briatexte (13h15) et la médiathèque intercommunale Marguerite-Yourcenar de Graulhet (14h30), toutes deux situées dans la communauté de communes Tarn & Dadou. À Briatexte, le transfert de la médiathèque dans l'ancienne gare réaménagée a permis d'installer une salle d'animation ainsi qu'un lieu d'exposition, tous deux dotés d'un accès internet en wifi. Ce nouvel espace culturel est prolongé avec, en extérieur, un jardin de lectures. À l'issue des visites, les adhérents seront invités à participer à l'assemblée générale du groupe (15h45) où seront discutées les orientations 2015 et la préparation d'une transition vers un nouveau bureau en 2016.

Journée, gratuite sur inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-visite-des-mediathèques-de-briatexte-et-graulhet-ag-1446819375>

Cette journée sera accessible en co-voiturage depuis Toulouse (s'inscrire avant le 5/01 par courriel à : [association.abf@gmail.com](mailto:association.abf@gmail.com))

### ■ NORD-PAS-DE-CALAIS

11/12 : couplée à l'assemblée générale annuelle, une journée d'étude portant sur le livre numérique en bibliothèque, a eu lieu à la bibliothèque d'Agglomération de Saint-Omer.

### ■ PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE

12/01/2015 : conformément aux dispositions prises en juin dernier, les groupes Paris et Île-de-France tiendront leurs assemblées générales simultanément à la médiathèque de l'Abbaye-Nelson-Mandela à Créteil (sous réserve). L'après-midi, l'ensemble des adhérents pourra assister à une demi-journée d'étude sur les jeux en bibliothèques (programme en cours d'élaboration).



# Commission Légothèque Exposer le genre

Dans le dossier du présent numéro, plusieurs auteurs insistent sur la nécessité où se trouve maintenant placée la bibliothèque de s'inscrire dans le débat public, d'y prendre la parole, et sur les moyens de le faire<sup>1</sup>. Dont acte : la Légothèque de l'ABF a retroussé les manches.



1. Panneau introductif.

Peut-être avez-vous déjà découvert l'exposition sur le genre de Légothèque, réalisée en partenariat avec la Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire, et visible lors du congrès de l'ABF en juin dernier. Cette exposition sera prochainement ouverte au prêt dans toutes les médiathèques qui souhaitent l'accrocher.

## > Présentation générale

Cette exposition a été montée parce que nous pensons qu'une information sur le genre, dédramatisée, re-contextualisée est importante pour que le débat public sur ce thème puisse avoir lieu. Pour cela, la bibliothèque, lieu de médiation par excellence, doit pouvoir donner de l'information primaire. Certes, nous sommes plutôt convaincus à Légothèque de l'intérêt des études de genre, mais ce n'est pas l'objet de l'exposition. Il s'agit ici plutôt de donner des billes historiques et conceptuelles permettant à chacun et chacune de se saisir des débats actuels, d'en mesurer les enjeux et de prendre position dans notre société. De même, pour l'art comme pour la littérature jeunesse, il ne s'agit pas ici de prendre position sur des ouvrages pointés du doigt, mais de comprendre en quoi le genre interroge l'art, en quoi le genre interroge la littérature jeunesse. Cette exposition a un enjeu politique, mais elle se veut dépolitisée au sens politicien.

## 2, 3, 4. Les textes fondateurs.



1. Cf. notamment *infra*, les conclusions des articles de Jean-Louis Fabiani, « Politique culturelle : la fin ? », pp. 11-15 ; de Denis Merklen, « Parce qu'elle nous appartient. La bibliothèque comme institution politique », pp. 38-41 ; et de Bertrand Calenge, « Les bibliothèques et le genre : quand la polémique s'installe », pp. 30-33.

## > Contenu de l'exposition

Cette exposition compte 7 panneaux. Outre un panneau introductif [1] qui rappelle des définitions nécessaires pour suivre l'exposition, celle-ci est conçue en 2 volets :

- un volet historique qui permet de replacer la notion de genre dans des textes, dates, travaux d'auteurs qui ont fait évoluer la pensée féministe vers une étude du concept de genre. On y trouve 3 panneaux :
  - le premier sur les *textes fondateurs américains* [2] ;
  - le second sur les *textes fondateurs français* [3], car les *gender studies* ne sont pas uniquement une « théorie » venue d'outre-atlantique, mais ont été aussi le prolongement d'études féministes françaises ;



— le troisième sur l'intersectionnalité [4], car les études de genre ne peuvent se concevoir sans une réflexion plus globale sur les oppressions. J'attire votre attention sur Audre Lorde, poétesse et auteure aux origines de l'intersectionnalité et qui était également bibliothécaire.

• un volet thématique qui permet d'explorer des axes de travail sur lesquels les études de genre prennent tout leur sens. L'exposition actuelle compte 2 panneaux thématiques, art et genre [5] et littérature jeunesse et genre [6], mais nous prévoyons de rajouter chaque année un nouveau panneau thématique. Pour 2015, nous rajouterons un panneau sur sport et genre.

Enfin, l'exposition s'achève sur une cartographie des fonds spécialisés sur le genre en France (à la date de février 2014). Il s'agit de donner des pistes d'exploration aux personnes désireuses d'aller plus loin dans leur découverte du thème du genre [7].

> Exploration de l'exposition

Cette exposition engage plusieurs niveaux de lecture.

- 1<sup>er</sup> niveau de lecture : les informations données directement sur le panneau.
- 2<sup>e</sup> niveau de lecture : les informations auxquelles on accède via les QR codes qui permettent de prolonger les informations données. Nous conseillons une démonstration de cette manipulation des QR codes pendant les visites guidées de l'exposition pour aller plus loin avec le public.
- 3<sup>e</sup> niveau de lecture : cette exposition gagnera à être accompagnée par des sélections de lectures issues de vos fonds. Vous n'aurez peut-être pas d'ouvrages d'Audre Lorde à montrer et ce n'est pas un problème, car il s'agit plutôt de mettre en évidence dans

Vous êtes intéressé par cette exposition ?  
 Merci de contacter Légothèque :  
[legotheque@gmail.com](mailto:legotheque@gmail.com)



5, 6. Panneaux thématiques.



vos fonds ce qui rentre en résonance avec ce thème et les panneaux.

> Exposer l'exposition

Nous avons conçu cette exposition dès son origine comme pouvant être prêtée et installée dans d'autres bibliothèques. Nous vous proposons de faire un accrochage massif en mars 2015 pour que cette exposition soit visible, remarquée, et que soit également mis en valeur le rôle de la bibliothèque comme lieu de médiation en faveur du débat public.

Si vous êtes intéressés par cette exposition, merci de contacter Légothèque. Nous vous enverrons les fichiers PDF, prêts à être envoyés à votre imprimeur préféré. (Malheureusement, nous ne pouvons pas prendre en charge les frais d'impression.)

Lorsque votre exposition est annoncée – site web, affiches... –, envoyez-nous l'infor-

mation que nous relaierons avec nos propres outils.

Enfin, lorsque l'exposition sera affichée, envoyez-nous une photo, nous ferons un album des différents lieux d'exposition.

Raphaëlle BATS  
 Commission Légothèque de l'ABF



7. Cartographie des fonds spécialisés.

## Journée d'étude

Groupe ABF-Provence-Alpes-Côte d'Azur

# L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires

Journée d'étude Faculté des arts, lettres, langues et sciences humaines d'Aix-en-Provence (13), 13 octobre 2014.

Dans un contexte en pleine évolution, une cinquantaine de personnes – personnels de tous types de bibliothèques, étudiants des métiers du livre – se sont penchées sur l'avenir des BU, leur relation au public et, plus largement, le sens du lieu bibliothèque aujourd'hui.



Marie-Estelle Créhalet, Laurent Brassart et Christophe Robert.

Cette journée avait emprunté son titre au livre dirigé par Frédéric Saby et Florence Roche<sup>1</sup>, respectivement directeur du SICD Grenoble 2 et 3 et responsable de son département du public. Juste retour des choses, la matinée leur a été confiée avec une intervention axée sur la relation des bibliothèques au public<sup>2</sup>.

Le contexte de travail des BU a changé ; leurs problématiques se rapprochent de plus en plus de celles des bibliothèques territoriales. L'information est partout, la bibliothèque n'est plus ni le relais indispensable, ni le lieu indispensable. Situation nouvelle pour les BU : leur public ne leur est plus acquis. La chute des prêts de livres est un phénomène qui touche tous les établissements,

1. Florence Roche et Frédéric Saby (dir.), *L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires*, Presses de l'Enssib, 2013.

2. Préparée ensemble, cette intervention était présentée par Frédéric Saby seul, Florence Roche n'ayant pu venir.

tant en France qu'à l'étranger, même si les écarts sont très variables selon les disciplines. La question de l'utilité des BU est à apprécier dans un contexte de rareté des ressources publiques ; on a même vu des BU fermer au Canada ou aux États-Unis...

Les bibliothécaires se sont adaptés aux différentes révolutions de ces dernières décennies (informatique, numérique, nouveaux supports...) et doivent encore évoluer dans leurs pratiques.

L'autonomie des universités a aussi changé la donne : auparavant, les crédits pour les BU, en provenance directe du ministère, étaient fléchés (documentation et personnel) ; aujourd'hui il faut négocier les moyens avec le président de l'université. Le coût global des BU représente en moyenne 5% du budget de l'université (personnel compris). Ce qui intéresse les présidents d'université, c'est désormais le service rendu aux étudiants, pas les collections.

### > Les enjeux

• **Collections.** Il faut passer d'une logique du « *just in case* » à une logique du « *just in time* », soit répondre à un besoin immédiat difficile à admettre pour le bibliothécaire prescripteur (le fonctionnement millénaire des bibliothèques est basé sur la durée). L'accumulation et la permanence, caractéristiques fondamentales des collections, sont bouleversées par le numérique. La masse d'information actuelle est plus importante que tout

ce que l'on a pu accumuler pendant les décennies précédentes. La masse numérique se modifie en permanence, ses contours varient tous les ans : la place des collections n'est plus centrale dans les missions des bibliothèques.

• **Services au public.** La BU a un rôle fondamental à jouer dans la réussite des étudiants, notamment par le biais de la formation documentaire. Il faut aussi être présent sur le terrain des usagers, investir dans l'accessibilité des catalogues, des services (smartphones...), s'adapter aux demandes des publics (*just in time !*), ne pas négliger les espaces physiques. Dans une bibliothèque, on peut travailler mais pas seulement : si les bâtiments sont hyperconnectés, les bibliothèques restent des lieux où l'on peut aussi se déconnecter...

S'améliorer sur ces points n'est pas qu'une question de moyens mais aussi de choix politique, sur laquelle nous avons la main.

### > Quel avenir pour les bibliothécaires et les bibliothèques ?

La concurrence avec les outils techniques touche, au-delà des bibliothèques, la société toute entière (exemples de la musique, du cinéma...). L'énorme quantité d'information gratuite sur internet annule la fonction sociale de la bibliothèque (accès à l'information à faible coût).



Le développement de l'*open access* conduit les bibliothécaires à se transformer en gestionnaires de plateformes techniques, ce qui a des conséquences importantes sur les métiers.

S'investir dans les partenariats avec les équipes de recherche constitue une piste d'action. La bibliothèque est sollicitée dans les projets de recherche : numérisation, projets ANR par exemple. Les plateformes d'archives ouvertes, les activités culturelles (les bibliothèques ont les fonds, les connaissances et les lieux pour s'investir) sont d'autres pistes à explorer.

Autre atout des bibliothécaires, Leur connaissance des publics fait d'eux autre chose que de simples managers (à ce titre, la délégation de la direction des bibliothèques aux administrateurs est une dérive). La formation des usagers est importante : les publics ont changé, ils ne connaissent pas les codes académiques et la BU peut les aider.

La variété et la diversité de la documentation qui a changé de forme rendent son accès difficile. La formation est un investissement coûteux en temps de travail, en immobilier (aménager des salles de formation), mais c'est un service mobilisateur pour toutes les équipes, du magasinier au conservateur. Une piste d'avenir pour l'ensemble du personnel et notamment pour l'évolution du travail des magasiniers, quand la tendance – économique et bien vue politiquement – est de les remplacer en donnant du travail aux moniteurs étudiants.

Lorsque 99% des travaux de recherche démarrent par Google, la transmission des connaissances par l'université subit une évolution comparable au passage du *volumen* au *codex* ! Les bibliothécaires doivent appréhender ces nouveaux modes de pensée. La place des bibliothèques dans la construction collective des connaissances, comme celle de l'université – mal à l'aise avec ces questions – doit être repensée : elles possèdent les sources, il leur revient de les utiliser autrement.

Les fondements de la bibliothèque – exclusivité, conservation, autorité... – disparaissant les uns après les autres, reste la relation au public, la valeur (le sens) du lieu. Les *learning centers* sont une forme de réponse<sup>3</sup>. Le service rendu est large, dans lequel la documentation (au sens large) n'occupe pas une place première, ce qui pose question.

### > Les learning centers

Des retours d'expérience ont montré des situations et des contextes très variés pour des projets à des stades d'avancement différents.

- **Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.** La nouvelle bibliothèque du campus des sciences à Versailles

3. Les *learning centers* allient un lieu architectural, souvent emblématique, et l'intégration de ressources et de services, également accessibles à distance. Le centre peut constituer une partie de la bibliothèque, ou bien l'englober en associant un ensemble de services pédagogiques et technologiques, l'accent mis sur l'assistance à l'utilisateur. Voir : [www.bibliobsession.net/2010/01/20/les-learning-centres-sont-des-bibliotheques-universitaires-modernes](http://www.bibliobsession.net/2010/01/20/les-learning-centres-sont-des-bibliotheques-universitaires-modernes)

a ouvert en janvier 2013<sup>4</sup>. Sa présentation, très visuelle, en trois temps (conception architecturale de qualité ; nouveaux usages, nouveaux espaces ; politique de services innovants) par Marie-Estelle Créhalet, responsable des bibliothèques de Versailles et des Pôles technologiques, a bien posé les problématiques, esquissé des pistes de réflexion sans dogmatisme, montrant les expériences, tâtonnements et réussites de l'équipe de la bibliothèque.

L'ancienne BU (900 m<sup>2</sup>, 140 places assises, 4 PC pour le public et 800 ml de collections en libre accès) a été remplacée par une BU de 2700 m<sup>2</sup>, offrant 350 places assises, 50 PC pour le public, 2960 ml de collections en libre accès, mais surtout une conception différente de l'espace et de l'accueil des étudiants : 2 grands plateaux de lecture, des espaces *lounge*, des salles de travail en groupe, des carrels, une salle de tutorat, une salle de formation, sans oublier une buvette. Au-delà des chiffres, l'accueil est devenu la mission principale des équipes, la mobilité des personnels et des espaces d'accueil sur mesure facilitant la rencontre et le dialogue. Des ateliers sont proposés à la BU ou en projet avec d'autres services de l'université : informatique, TICE, orientation, laboratoire de langues, services aux doctorants, etc. L'action culturelle s'est développée.

Pour accompagner tous ces changements, un nouveau management a été mis en place. À noter : toutes ces actions sont menées par une petite équipe d'une douzaine de personnes, motivées et soudées.

- **Le learning center Égyptologie/Archéologie/SHS de l'Université de Lille 3<sup>5</sup>**, présenté par Laurent Brassart, maître de conférence en histoire, vice-président culture, médiation scientifique et *learning center* (Université de Lille 3 Charles-de-Gaulle), est porté par la région Nord-Pas-de-Calais et conçu comme un lieu mais aussi une vitrine



intervention de Frédérique Saby.

4. [www.bib-versailles.uvsq.fr/?tag=learning-center](http://www.bib-versailles.uvsq.fr/?tag=learning-center)

5. <http://learningcenters.nordpasdecals.fr/le-projet>

de médiation scientifique. Actuellement le projet scientifique existe, mais pas la partie bibliothèque.

Projet économique et social de la région, il a vocation à s'ouvrir au plus grand nombre (au-delà des universitaires), et même au public scolaire.

— *Dimension de médiation scientifique* : appels à projets auprès des équipes de recherche de l'université et des acteurs scientifiques et culturels de la région.

— *Projets scientifiques* : expérimentations autour de dispositifs numériques d'apprentissage : réalisation de web-documentaires par les doctorants sur leur sujet de thèse.

Cette intervention présentait le point de vue d'un enseignant, l'articulation avec une politique territoriale voulue par la Région, la dimension médiation culturelle étant au centre du projet.

• **Le futur learning center du campus Sophia Tech (Université de Nice)**, qui doit ouvrir en janvier 2015, a

été présenté par son chef de projet, Christophe Robert<sup>6</sup>. Le campus récent, scientifique, accueille 2500 étudiants (avancés, étrangers). Le projet a permis de développer des partenariats avec l'Urfist, les Tice, le Suio, IUT, Polytech, les UMR mais aussi les instituts de recherche, les structures orientées entreprise (SATT, KIC ICT Lab) et des écoles (Skema, Amadeus). Conçu comme un lieu d'expérimentation pour les étudiants, les chercheurs, les bibliothécaires, ce *learning center* met l'accent sur le numérique (l'offre papier est réduite). Il offre 490 m<sup>2</sup> sur 1 niveau. Ouverture prévue 10h-19h, plus accès sur badge en dehors de ces horaires (mais pendant l'ouverture du campus : ni le samedi ni le dimanche pour le moment).

*Offre de services proposée :*

— *Formation* : mooc, médiation scientifique, OA, plagiat... Expérimenter des

6. [http://fr.slideshare.net/amarois/quelle-identit-numrique-labo-adbs-rhnealpes-avril-2013?next\\_slideshow=1](http://fr.slideshare.net/amarois/quelle-identit-numrique-labo-adbs-rhnealpes-avril-2013?next_slideshow=1)

modules d'appropriation de la connaissance : prise de notes, *mindmapping*, *sketchnoting*, gestion du temps

— *Ingénierie pédagogique* : modules pour apprendre à réaliser un poster, un *serious game*, accompagnement au TBI, clickers.

— *Entreprise, insertion professionnelle* : inclusion d'un espace de *coworking* et d'un *showroom* pour les entreprises.

— *Action culturelle* : ateliers de culture générale, gestion du stress...

— *Langues* : groupes de discussion

— *Équipement informatique* : peu d'ordinateurs sur place, mais prêt d'ordinateurs à la demande.

— *Moyens humains à minima* : 2,5 ETP.

Joëlle MENANT  
SCD Aix Marseille 1



## L'ARGONNAUTE, BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE LA BDIC



Le 17 novembre 2014, la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), située sur le campus universitaire de Paris Nanterre, a inauguré sa nouvelle bibliothèque numérique : L'Argonnaute, ainsi baptisée en hommage au journal du même nom qui circulait dans les tranchées de la forêt de l'Argonne pendant la première guerre mondiale.

Avec d'ores et déjà 130 000 documents disponibles (la BDIC en compte 4 millions) elle s'affirme comme l'une des plus importantes bibliothèques patrimoniales en ligne de l'enseignement supérieur : imprimés et pièces d'archives, dessins, peintures, photographies, affiches et objets, permettent de se plonger dans les sources de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.

Financée conjointement par l'Université et le conseil général des Hauts-de-Seine, la bibliothèque numérique a été créée pour permettre au grand public d'accéder à ses collections : un mode de recherche lui est donc dédié (une recherche avancée étant prévue pour les chercheurs), et le cadre de classement a été prévu pour être le plus simple possible. On peut ainsi choisir de lancer une recherche à partir d'un axe chronologique, très clairement indiqué, soit à partir de cartes. De plus, les internautes peuvent légèrer eux-mêmes des photographies ou des documents s'ils sont en mesure de compléter ou de préciser des informations mal connues ou incertaines.

Pour valoriser les collections, un blog a été créé, et des expositions virtuelles, conçues avec des étudiants en licence d'histoire, sont planifiées au rythme de deux ou trois par an. L'exposition en cours « Camus, Krier, Lotze, itinéraires croisés de trois artistes combattants » présente dessins, photographies et objets qui permettent de découvrir l'expérience de guerre de ces trois combattants, en contrepoint de la vision exprimée par les peintres officiellement envoyés en mission par les États belligérants.

Enfin, une des fonctionnalités phares de cette bibliothèque numérique est le « cartable numérique », calqué sur le programme d'histoire du collège. Pour le moment, il est uniquement constitué de documents sur la Première guerre mondiale, mais il sera bien sûr enrichi petit à petit. Les professeurs et les collégiens pourront également y trouver des exercices et des questionnaires.

Pour la découvrir ou en savoir plus : <http://argonnaute.u-paris10.fr/>

Sophie COURTEL

## Journée d'étude

Groupe ABF Midi-Pyrénées

# Gagner du temps en bibliothèque : pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Journée d'étude, Médiathèque José Cabanis, Toulouse, 29 septembre 2014

En bibliothèque comme ailleurs, d'où vient ce sentiment que nous courrons après le temps ? Y a-t-il des alternatives, des outils à mettre en place dans nos pratiques pour gagner du temps ?

La journée s'est déroulée autour de quatre approches. Avec Jens Thoemmes, sociologue et directeur du Certop, un laboratoire de recherche à l'Université Jean-Jaurès (Toulouse), il s'agissait d'abord de prendre de la hauteur et de mieux cerner comment l'évolution du monde du travail a conduit à ce sentiment de manque de temps. Puis, à partir de l'exemple du projet de création du nouveau Centre de recherche des langues de l'Université Jean-Jaurès, Mélisande Ferry, responsable du centre et Joson de Foras, membre de l'équipe, ont abordé la question de l'organisation du temps de travail au cœur des projets d'amélioration des services aux usagers. (Héloïse Courty, directrice de la Médiathèque l'Écho au Kremlin-Bicêtre, devait intervenir sur cette thématique mais s'est vue contrainte d'annuler sa venue).

L'après-midi, une réflexion sur les réseaux et les possibilités de gain de temps offertes ou non par la mutualisation sous forme de table ronde avec Carole Tilbian (bibliothèque de IEP de Lyon) à propos de l'organisation de l'alimentation des bases Sign@l et Mir@bel, Cécile Clarac (ancienne responsable des ressources électroniques au SICD de l'université de Toulouse) sur la mutualisation des bibliothécaires avec la création du service de chat « Une question » et Christine Desplebains (chargée de la coopération entre les médiathèques au CRL Midi-Pyrénées) à propos des animations qu'elle coordonne : le festival Chemin faisant, le Mois du film documentaire et la journée Médiatique. Enfin, la journée s'est clôturée

par la présentation de David Joao, médiateur numérique à la Médiathèque GrandM et Nadège Barreud, membre du CA Midi-Pyrénées sur la présentation d'outils numériques permettant de gagner du temps pour s'informer et échanger.



### > Du temps protégé au temps des marchés

Le constat de manque de temps au travail est lié à une évolution plus large de la société. La notion de temps de travail est née avec les débuts de l'industrialisation au XIX<sup>e</sup> s. Les premières règles et lois ont été liées à la fois à des préoccupations hygiénistes (préserver la force de travail) mais aussi à une volonté de progrès social (prendre en compte le bien être des travailleurs). La norme fixant la durée du travail, qui a évolué en 150 ans (baisse de la durée journalière, apparition des jours de repos, des congés) a été conditionnée à l'exigence de temps libre. À la fin des « trente glorieuses » la question du manque de

temps semblait être résolue avec l'idée d'un accroissement de temps pour soi et du travail pour les autres. Or, la question reparaît à partir des années 1980, suite à un ensemble de réformes permettant l'ouverture des négociations collectives dans l'entreprise, réformes qui ont abouti au modèle actuel. Les termes du débat, nous dit Jens Thoemmes, ont changé : les accords ne sont plus liés aux travailleurs mais à l'entreprise, préoccupée par ses clients, ses fournisseurs. Les normes de travail sont variables, avec des aménagements possibles en fonction des branches, un temps de travail annualisé, des négociations possibles sur tous les aspects. La baisse du temps de travail a entraîné une augmentation mécanique de la productivité, les embauches n'ayant pas couvert les besoins, d'où la persistance de ce sentiment de manque de temps. Du temps protégé du salarié, on est passé à un temps au service des marchés, c'est-à-dire ajusté à la demande et à l'emploi.

Les conséquences ? Aujourd'hui, la disponibilité, l'efficacité au travail priment. Et si la baisse du temps de travail est un gain sur la durée annuelle, la flexibilité a conduit à une perte sur la durée journalière avec par exemple le retour aux journées de 12 heures pas forcément profitables en termes de productivité.

À côté de cette évolution, les temps sociaux évoluent peu, d'où les frictions qui se produisent entre les deux sphères. Ainsi, le rapport au temps de trajet, un des seuls temps sociaux en augmentation, joue un rôle dans le rapport négatif au temps de travail. Par



contrecoup, le temps privé se trouve surinvesti. La porosité entre temps de travail et temps personnel alimente ce sentiment du manque de temps.

La traduction dans les bibliothèques ? Au passage au temps des marchés correspond sûrement le glissement des priorités accordées jadis aux collections et tournées désormais vers les usagers. En conséquence, l'évolution des horaires et des services offerts ont amené les bibliothécaires à revoir leur organisation pour adapter leurs tâches traditionnelles à de nouveaux besoins. À cette mutation interne d'un métier à redéfinir se sont ajoutées les mutations externes comme le passage aux 35 heures, mais aussi le développement du numérique dont l'appropriation par les professionnels et la médiation auprès du public sont très chronophages. Les pistes ? Voir si le sentiment de manque de temps ne pourrait pas être pris en compte par un véritable diagnostic et une négociation autour de l'organisation du travail. Et prendre conscience des nécessités d'arbitrage et de l'impossibilité de gagner du temps à tous les niveaux.

### > Réorganisation du temps de travail

La question de l'organisation du temps de travail a été ensuite abordée à travers l'exemple du projet du Centre de recherche des langues de l'Université Jean-Jaurès. La réflexion préalable sur ce point a été l'une des conditions *sine qua non* de l'amélioration des services aux usagers à l'occasion de la fusion de cinq unités documentaires éclatées sur le campus, aux fonctionnements hétérogènes, en un seul centre de ressources hébergé dans un nouveau bâtiment. La réalisation de ce projet, contraint par une réduction des surfaces disponibles et facilité par le renouvellement d'une partie du personnel a pris deux ans avec une ouverture en 2012. L'intérêt de l'intervention était d'avoir le point de vue de la responsable et d'un porteparole de l'équipe. Du point de vue de la responsable, le gain de temps a été pensé à long terme et s'est traduit

dans les méthodes de travail et par la révision de l'organigramme en attribuant à chaque membre de l'équipe un domaine d'acquisition et une tâche transversale. Reste que la communication interne pour ce type d'organisation n'est pas toujours optimale. La mise en commun, la formalisation des pratiques d'acquisition, de désherbage, de catalogage, d'équipement, ont certes nécessité beaucoup de réunions et de discussions au départ mais constituent aujourd'hui un référentiel commun qui a permis de développer de nouveaux services et de continuer à réfléchir aux évolutions. L'accueil s'est professionnalisé, un fonds de guides de voyage a été créé, la veille pour les enseignants s'est développée, une politique d'animation s'est mise en place. Du point de vue de l'équipe, le travail paraît plus varié ce qui est jugé valorisant mais change la perception du temps : « Avant on faisait mieux, mais moins. » Cela pose la question du morcellement des tâches, qui ne permet pas toujours d'avoir conscience de la globalité du travail accompli. À noter par ailleurs qu'au-delà de l'organisation du travail, des contraintes externes, celles du bâtiment, sur lesquelles il n'a été possible d'agir qu'à la marge, favorisent une perte de temps.

### > Mutualiser

La table ronde de l'après-midi s'interrogeait sur le rôle possible des réseaux pour gagner du temps. La réflexion sur la mutualisation, qu'elle porte sur le contenu, la force de travail ou les animations trouve-t-elle vraiment son intérêt dans le partage du temps de travail ? Oui, si l'on considère qu'elle permet de faire à plusieurs ce que l'on ne pourrait pas faire seul par manque de disponibilité ou de moyens : l'appui sur un réseau de 14 partenaires garantit l'enrichissement des bases Sign@l et Mir@bel. La participation des différentes bibliothèques de la région rattachées à l'Université de Toulouse a été la condition *sine qua non* de la création du service de *chat* « Une question ». Le rôle du CRL Midi-Pyrénées comme

facilitateur tant au niveau des contacts que de l'organisation, permet aux établissements partenaires de monter des projets, des animations qu'ils auraient difficilement pu conduire seuls. Plus globalement, la mutualisation est une occasion d'accroître sa visibilité comme partenaire d'un réseau national ou d'un événement régional ou national.

Mais comment se traduit-elle dans la gestion du temps de travail ? Elle oblige d'abord individuellement chacun à remettre en cause son fonctionnement propre pour mieux l'adapter à l'engagement collectif, ce qui peut conduire à devoir dégrader de la disponibilité en abandonnant certains pans de l'activité initiale jugés moins importants. L'élément qui ressort de tous les projets est le besoin d'avoir un pilote qui accepte un investissement lourd, seul garant de la pérennité de la mutualisation. La phase de démarrage nécessite du temps pour définir le projet, démarcher des partenaires, définir des procédures communes, adapter les outils. La survie de la mutualisation dans la durée est toujours fragile en fonction de l'évolution des objectifs de chacun, de la nécessité d'accepter de la flexibilité de la part des partenaires. Les apports techniques tant au niveau des outils professionnels que des outils de communication sont de véritables vecteurs de gain de temps. Toutefois, la rencontre physique, plus chronophage et difficile à organiser, demeure toujours nécessaire pour faire vivre ces projets

Si la finalité de certains projets constitue à coup sûr un gain de temps pour les usagers, elle implique un investissement tel que la plus-value temporelle est beaucoup moins sûre pour les professionnels pour qui l'intérêt se trouve ailleurs.

La dernière demi-heure de la journée a été consacrée à la présentation d'outils sur internet, permettant d'organiser son temps de travail et donc de gagner du temps.

Stéphanie FOHANNO  
Groupe ABF - Midi-Pyrénées



ABF / Communiqué

## SUR LES RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR UNE DIFFUSION DU LIVRE NUMÉRIQUE PAR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Le 8 décembre 2014

Annoncé lors du congrès de l'ABF qui se tenait à Lyon, le ministère de la Culture et de la Communication, a constitué en 2013 un groupe de travail, réunissant l'État, les éditeurs, les libraires, les auteurs, les bibliothécaires et les élus de la culture afin de proposer des recommandations pour faciliter la diffusion du livre numérique dans les bibliothèques publiques. L'ABF a répondu favorablement à l'invitation du Service du Livre et de la Lecture qu'elle remercie de l'avoir associée à ce travail et a activement participé aux réunions et aux discussions qui ont permis d'aboutir à ce texte de recommandations.

L'ABF a décidé d'apposer sa signature sur ce document aux côtés de celles de l'ADBGV, de l'ADBDP et de Carel. Comme il est indiqué dans le préambule de ce texte, en droit européen, le prêt de livres numériques par les bibliothèques relève, à ce jour, du droit exclusif de l'auteur. Ainsi, ce sont les ayants droit qui définissent exclusivement les offres et les conditions d'accès aux livres numériques en bibliothèque publique. Le ministère a souhaité que ces recommandations ne portent donc que sur le seul cadre légal possible, celui de la voie contractuelle. Même si nous avons regretté cet enfermement, nous avons néanmoins voulu participer à ces travaux afin de démontrer l'apport incontournable des bibliothèques publiques dans la diffusion et la promotion du livre numérique en France dans le contexte d'un marché en émergence. Nous souhaitons aussi que soient entendues et prises en compte les positions de l'ABF ainsi que l'intérêt des bibliothèques publiques dans la limite imposée par le droit européen. Malgré cette marge de manœuvre très étroite, des compromis ont été faits et le Service du Livre et de la Lecture a écouté avec attention nos arguments ainsi que nos commentaires sur le fonctionnement envisageable en bibliothèque.

Cette approbation de l'ABF ne remet aucunement en question son engagement notamment au sein d'Eblida pour une transposition européenne de la loi sur le droit de prêt adaptée au livre numérique, seule garantie aux bibliothèques pour continuer à fournir pleinement leurs services au bénéfice de tous les citoyens. Ce cadre légal permettrait aux bibliothèques publiques d'acquérir et de prêter des livres numériques sans restriction, à un prix et selon des conditions raisonnables, tout en assurant une rémunération des auteurs.

Les ayants droit ont également apporté leur signature. Ce texte non contraignant reste néanmoins un point d'appui pour les bibliothécaires afin de juger de la pertinence d'opter ou non pour les offres de livres numériques proposées par les éditeurs. Ce choix-là, en accord avec leur collectivité de tutelle, leur appartient pleinement.

Lire le texte complet des Recommandations pour une diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques : [www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises\\_position/recommandations\\_diffusion\\_livre\\_numerique.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/recommandations_diffusion_livre_numerique.pdf)

## Voyage d'étude

Groupe ABF-Lorraine

# Riche Belgique (2/2)

Voyage d'étude en Belgique, 14-16 octobre 2013

Après la visite de la bibliothèque royale de Belgique<sup>1</sup>, les bibliothécaires lorrains reviennent sur leurs pas et reprennent le fil de leur périple de trois jours qui les ont menés de Mons à Louvain-la-Neuve et Liège en passant par Schaerbeek, dans la proche banlieue de Bruxelles. Un tour qui a permis de prendre la température tandis que débutait le plan quinquennal décrété en 2009.



© Isabelle Dakhlil

### > Le Mundaneum de Mons

Première étape de notre voyage en Belgique, le Mundaneum<sup>2</sup> nous a ouvert largement ses portes, où nous avons été reçus par Raphaële Cornille, conservatrice des collections iconographiques et responsable des projets numériques et Stéphanie Manfroid, responsable des archives. Ce centre d'archives et centre d'expositions temporaires, surnommé le « Google de papier », situé à Mons (province de Hainaut), est ouvert au public depuis 1998. Il comprend trois bâtiments : deux pour les archives et un pour la présentation muséographique des collections. Il appartient au ministère de la Communauté française.

Spécialisé dans trois thématiques : le féminisme, l'anarchisme et le pacifisme, il abrite de riches collections, fruits de nombreuses collectes débutées dès le XIX<sup>e</sup> siècle à l'initiative de deux hommes : Paul Otlet (1868-1944), père de la bibliographie (« père oublié du Web », selon le *New York Times*) et Henri La Fontaine (1854-1943)<sup>3</sup>, Prix Nobel de la Paix en 1913. De ces collectes naît le Mundaneum<sup>4</sup>, institution destinée au partage des connaissances dans le but de garantir la paix. Dès 1905, ces deux hommes œuvrent

3. *L'homme qui voulait classer le Monde*, film documentaire de Françoise Levie coécrit avec Benoît Peeters, 2002. Françoise Levie est également l'auteur de *L'homme qui voulait classer le monde*. Paul Otlet et le Mundaneum, *Les Impressions Nouvelles*, 2006, cf. note de lecture par Noë Richter, in *Bibliothèque(s)*, n° 32, mai 2007.

4. Raphaële Cornille, Stéphanie Manfroid et Manuela Valentino, *Le Mundaneum : les archives de la connaissance*, *Les Impressions nouvelles*, 2008, 95 p.

à la création d'un Répertoire bibliographique universel. Une ambition : rassembler toutes les connaissances du monde quel que soit le support (livres, journaux, affiches...). Tous deux s'intéressent dans le même temps à la manière d'organiser intellectuellement (Classification décimale universelle : CDU) et physiquement les collections et répertoires (comme exposer de la documentation dans des vitrines sur roulettes). Ils mènent également des réflexions autour de l'organisation des informations (classement par fiches descriptives, création de schémas...).

L'Union des associations internationales est créée en 1910 dans le même temps que l'exposition universelle de Bruxelles. Elle occupe alors près de 120 salles au musée international (Palais Mundaneum) et permet un nouvel accès aux connaissances autres qu'encyclopédiques.

L'année 1934 marque la fermeture du Palais Mondial Mundaneum. Après les décès de Otlet et La Fontaine, des bénévoles continuent leurs recherches et collectes. Dans les années 1980, ce patrimoine archivistique est transféré au Centre de lecture publique de la Communauté française (CLPCF).

Le Mundaneum a actuellement pour objectifs la sauvegarde et la conservation de ce patrimoine, ainsi que sa valorisation au travers d'expositions, de publications et d'événements tels que des colloques et des conférences. Toutes ces collections sont accessibles au grand public et aux chercheurs.

1. Cf. *Bibliothèque(s)*, n° 76, octobre 2014, pp. 61-64.

2. [www.mundaneum.org](http://www.mundaneum.org)



Le centre d'archives du Mundaneum conserve aujourd'hui quelques 6 km courants de documents (une grande partie des objets amassés par Paul Otlet et Henri La Fontaine a été perdue ou volée lors des nombreux déménagements des collections).

Le Mundaneum propose une section presse (Musée international de la presse) et conserve le *Répertoire universel de documentation*. Par la suite, d'autres sources documentaires sont venues compléter les collections d'origine comme les photographies, les plaques de verres (entre 40 000 et 50 000 conservées), les affiches (15 000), des cartes postales (200 000), intégrées dans le Répertoire iconographique universel, *L'Encyclopédia universalis mundaneum* (composée d'une collection de schémas conceptualisés par Paul Otlet dont la Mondothèque), les papiers personnels d'Henri La Fontaine et de Paul Otlet et les archives des Amis du Palais mondial. En 2013, seulement 50% des collections sont inventoriées. Quelques archives nous ont été présentées : des photos des fondateurs et du palais mondial, un atlas de la préhistoire, réalisé à la main, ou encore le *Répertoire bibliographique universel* (une des premières versions). Cette rencontre a été l'occasion de découvrir l'histoire de ce centre d'archives, les collections qui le constituent et d'évoquer les projets en cours.

Ainsi, récemment, le Mundaneum a également entrepris plusieurs campagnes de numérisation (planches de *l'Encyclopedia*, thématique de la guerre et de la paix) et de restauration de photographies.

Une collaboration entre le Mundaneum et Google (*Google Cultural Institute*) a vu le jour ces dernières années. Le moteur de recherche soutient des projets (ex : colloques ou expositions en cours « Léonie La Fontaine » ; « L'anarchisme ») assurant une valorisation des archives sous forme notamment d'expositions virtuelles. Une collaboration similaire existe entre le Mundaneum et *Wikipédia*. Il travaille également avec des classes et noue



Mundaneum. Atlas de la préhistoire réalisé à la main.

des partenariats avec des institutions culturelles ou scientifiques, comme de petites bibliothèques.

Enfin, plus d'un siècle après la création du Mundaneum, la ville de Mons se prépare à être capitale européenne de la culture en 2015. Dans cette perspective, le Mundaneum a entamé une phase de travaux en juillet dernier. Ces travaux ont pour but de réhabiliter les espaces de stockage et de fournir des magasins adaptés à la conservation. Les bureaux de l'équipe sont donc délocalisés provisoirement au n° 2 de la rue de la Réunion à Mons. Le centre d'archives et le musée rouvriront avec une grande exposition et un programme dédiés à *l'information design* à travers *l'Histoire* et à la *data visualisation*.

### > Schaerbeek, ville ouverte

Notre découverte des bibliothèques de Belgique nous a ensuite conduits à Schaerbeek. Cette commune située dans la proche banlieue de Bruxelles se caractérise par une population nombreuse (130 000 habitants, deu-

xième ville la plus peuplée de la région Bruxelles-capitale), très jeune et multiculturelle avec 40% de ses habitants issus des communautés turque ou marocaine. En termes de lecture publique, ses équipements sont regroupés en un réseau de trois bibliothèques : Mille et une pages, Thomas Owen et Sésame, dont le fonctionnement est assuré par une équipe de 20 bibliothécaires répartis non par site mais par pôle de compétences. Thomas de Sessicy, directeur de ce réseau, nous a ouvert les portes de la bibliothèque Sésame... sans recours à la formule magique d'Ali Baba !

Inauguré en 2009, l'établissement propose une surface d'accueil tout public de 1700 m<sup>2</sup> dans un environnement bien desservi (à proximité de la gare et des lignes de tramway et bus) et fréquenté puisqu'il jouxte un complexe sportif. En dehors de la traditionnelle activité de prêt, cette bibliothèque met particulièrement en œuvre des actions de médiation et des temps de rencontres pour favoriser la cohésion sociale, menés avec de nombreux partenaires



La bibliothèque de Schaerbeek.



En haut : La bibliothèque centrale universitaire de Louvain. — Ci-contre : Johnny, notre chauffeur de bus, posant fièrement à côté d'une caravane garée devant la BU de Louvain.

qui lui sont liés par convention. Ainsi met-elle en œuvre des manifestations comme Lire dans les parcs, durant les beaux jours, des concerts et des temps de lecture les dimanches. Elle participe en outre aux événements importants de la commune comme Europalia (grand festival international qui présente tous les deux ans l'essentiel du patrimoine culturel d'un pays). Pour les primo-arrivants, une action particulière a été mise en place : « Empruntez un bibliothécaire », qui permet de proposer un accueil en groupe puis une visite individuelle.

L'établissement propose plusieurs espaces spécifiques, comme le service éducatif en sous-sol qui propose un lieu pour travailler, un espace numérique accessible aux étudiants, et des prêts

de livres étudiés en classe (avec autant d'exemplaires que d'élèves). L'espace dévolu au jeune public a également été pensé pour recevoir les crèches, et pour les

plus grands, l'étage recèle encore une ludothèque et des jeux vidéo. On retrouve également au rez-de-chaussée une particularité propre à l'organisation des bibliothèques en Belgique : un bibliothécaire n'est pas un médiathécaire et inversement. Les fonds de DVD et de CD musicaux qui sont proposés à la bibliothèque Sésame proviennent de la Médiathèque, institution créée en 1976 par un arrêté royal, qui a le monopole du prêt de la production musicale et audiovisuelle. Ceci implique deux fonctionnements de prêt séparés avec des guichets identifiés, et un personnel distinct.

Cependant, malgré l'accueil extrêmement chaleureux on sent que la crise est vive et a de nombreuses incidences dans le quotidien des bibliothèques en

Belgique. En effet, un décret en 2009 prévoit un plan quinquennal (2013-2017)<sup>5</sup> qui oblige à revoir les missions des bibliothèques suite au constat de la baisse des prêts et de la fréquentation. Si dans 5 ans les objectifs ne sont pas atteints, les subventions (60 000 €/an) cessent ! Mais nos amis belges avec leur humour légendaire, disent qu'« ils ont l'habitude de travailler avec des queues de mirabelles... », une expression qui a fort plu aux Lorrains ! Cette nouvelle disposition implique toutefois un profond et rapide changement du métier vers une plus grande prise en compte du management de résultat. Concrètement, la mise en valeur des collections est alors abandonnée au profit de la médiation via le développement de partenariats.

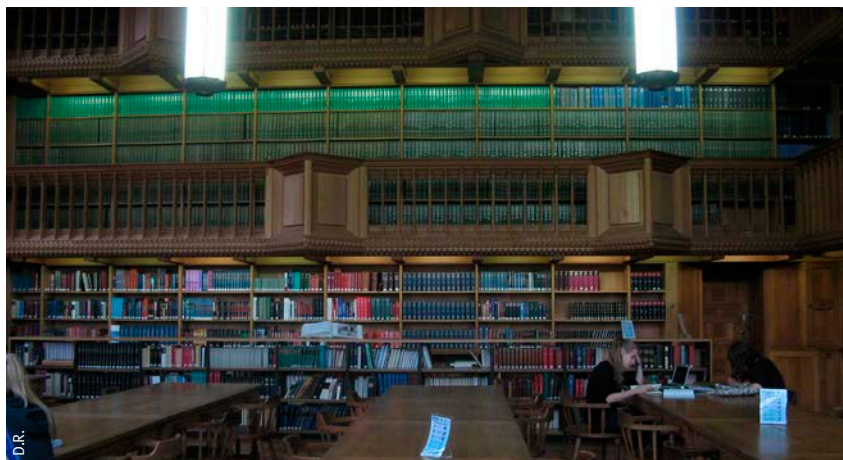
### > La Bibliothèque centrale universitaire de Louvain

Notre parcours en Belgique s'est prolongé par la visite de la Bibliothèque centrale universitaire de Louvain. Il s'agit d'une bibliothèque spécialisée dans le domaine des sciences humaines essentiellement. Elle fait partie d'un ensemble de 11 établissements qui conservent toutes les collections universitaires de Louvain sur ses différents sites. (La médecine fait par ailleurs l'objet d'une bibliothèque virtuelle.)

L'édifice a été détruit deux fois par les Allemands, lors des deux conflits mondiaux puis rebâti avec l'aide des Alliés. Bien qu'incendié une nouvelle fois en 1940, le bâtiment actuel évoque le style de Renaissance flamande (ou néo-maniérisme nordique) adopté lors de la reconstruction entre deux guerres. Le décor de la façade comporte des références aux symboles héraldiques animaliers des différents pays ayant permis sa reconstruction (le loup russe, le coq français...). On y aperçoit aussi une vierge belliqueuse qui transperce

5. Lire à ce sujet : Jean-François Füeg, « La lecture publique en Belgique francophone. À la croisée des chemins », in *Bibliothèque(s)*, n° 56, juin 2011, pp. 71-79. [En ligne] : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59998-56-nord-pas-de-calais.pdf#page=73](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59998-56-nord-pas-de-calais.pdf#page=73)





Une salle de travail de la bibliothèque universitaire de Louvain.

de son glaive l'aigle germanique.

Le rez-de-chaussée abrite une salle d'expositions temporaires et une cour intérieure bâtie sur le modèle d'un cloître. Sur l'arrière du bâtiment se trouvent 10 étages de magasins de livres ; les grandes salles de travail donnent en façade avec vue sur la place. Des ailes intermédiaires permettent de faire la jonction entre les deux corps de bâtiment ; elles abritent l'administration. Deux salles de lecture ont bénéficié de fonds étrangers dans les années 1950. Ce sont les pièces les plus prestigieuses, contrastant avec les autres locaux qui restent très austères, faute de moyens.

Lors de ces deux destructions successives disparurent plus de 10 millions de livres dont l'immense majorité des fonds anciens. Ainsi, il ne reste aujourd'hui que 150 incunables. Heureusement la collection originelle de l'Université jésuite avait été dispersée dans les régions auparavant. Grâce notamment à des dons internationaux après la deuxième guerre mondiale, la bibliothèque centrale compte aujourd'hui plus d'1 million de volumes. On y trouve une grande bibliothèque asiatique provenant en partie d'un don de Hiro Hito, ainsi qu'une belle collection d'affiches sur les thèmes de l'anti-féminisme, de la néerlandisation de l'Université entre les deux guerres ou de la propagande politique.

Dans les années 1970, l'Université se scinde en deux entités linguistiques : les francophones s'installent à Louvain-

la-Neuve (à environ 40 km de distance) et les néerlandophones demeurent à Louvain. À cette occasion, on a procédé au partage des collections existantes. Celui-ci s'est fait d'une façon très pragmatique : les documents ont été séparés selon leurs cotes entre chiffres pairs et impairs ! Cependant la cohérence intellectuelle ainsi que l'intégrité de certains dons ont été respectées. Aujourd'hui les quelque 45 000 étudiants de Louvain ont accès librement aux grandes salles de travail ainsi qu'à un étage de magasins dans lequel ils trouvent les documents concernant l'histoire du livre ou les bibliographies.

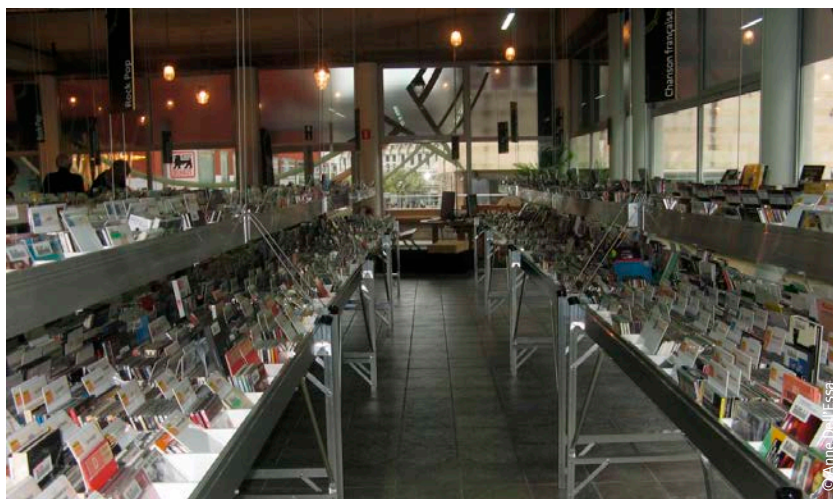
### > Le Point Culture de Liège

Notre parcours à la découverte des bibliothèques de Belgique s'est clos en Wallonie, à Liège, ville belge fran-

cophone d'environ 200 000 habitants. La médiathèque de la ville souffre des mêmes désagréments économiques que sa consœur de Schaerbeek. Désormais baptisé Point Culture, l'établissement relève de l'ASBL (association sans but lucratif) existant depuis une cinquantaine d'années, émanation des pouvoirs publics. Ce réseau, proposant uniquement des documents en Image et Son, est une spécificité wallonne, forte de riches collections et d'un personnel (120 équivalents temps plein) ayant acquis une grande compétence musicale et audiovisuelle.

L'ASBL prête DVD, CD et jeux vidéo à d'autres points du réseau associatif, y compris à la demande personnelle d'un usager. La livraison est assurée une fois par semaine : quelques centaines de médias circulent ainsi entre les 8 centres ASBL. Elle prête également ses documents à la médiathèque de la ville, d'où l'existence de deux lieux parallèles : l'un associatif, l'autre municipal, régis par des règles différentes !

Le Point Culture de Liège est ouvert tous les jours, sauf dimanche et lundi, de 12h à 18h. Il emploie 10 personnes, soit l'équivalent de 7 emplois à temps plein, payés par l'association, elle-même subventionnée. Les « fonds propres » sont alimentés par la location des documents (DVD : 1,40 € ; films-jeux : 2,75 € ; ou formule, l'inscription étant gratuite, à vie). Mais la baisse des contributions par les prêts – les prêts



Le Point Culture à Liège.





Point culture à Liège, discussion et échanges avec le responsable du lieu.

de CD ont chuté de 60% en 10 ans – a dû être compensée par l'augmentation des subventions : fonctionnant auparavant à 80% en ressources propres, l'ASBL fonctionne dorénavant à 25% en ressources propres, avec 75% de subventions. Cette part importante des collectivités publiques dans le fonctionnement économique de l'ASBL a conduit à l'établissement d'un cahier des charges recensant les attentes des régions Wallonie et Bruxelles, dans le cadre du contrat-programme 2013-2017<sup>6</sup>.

Le Point Culture s'est donc vu imposer une approche nouvelle depuis quelques années, et un nouveau lieu depuis avril 2013, au sein de l'îlot Saint-Michel, au centre-ville, dans des locaux certes un peu moins vastes mais moins onéreux et plus lumineux.

Ce dernier et nouvel espace est dévolu pour un tiers aux collections, dans un mobilier original (les bacs de CD et DVD sont des tables de serre, primitivement destinées à un usage horticole, et le bureau de travail interne et réception se situe effectivement dans une serre), pour un autre tiers au plateau comme média/agora, et pour le dernier tiers à un espace intime et chaleureux avec accès wifi. L'usage en est gratuit sur place, ouvert à tous, y compris lors d'animations (pour l'instant !). Se pose également la question de trou-

ver de nouvelles recettes financières : location du plateau, utilisation du média, etc.

Devenu partenaire de services, le Point Culture, par un contrat-programme de 5 ans (débuté en juillet 2013), avec objectifs à atteindre, s'est vu obligé de modifier son approche.

Ce d'autant plus

que la baisse des prêts a un impact sur le temps consacré au service public et au rangement, et génère davantage de temps pour accueillir des projets.

Les formations du personnel vont s'en ressentir : gestion de projets, *coaching*, prise de parole en public... D'autres problématiques sont également apparues : le planning des rendez-vous à gérer, selon les compétences de chacun ; l'offre de formation ; les acquisitions, lesquelles sont plus que modérées – chaque responsable prospecte dans son domaine, mais les acquisitions sont centralisées, le centre principal pouvant y opérer une sélection sans qu'elle puisse y ajouter. Le Point Culture s'efforce de répondre aux contraintes imposées, c'est-à-dire de compenser par la médiation culturelle, la diffusion d'informations culturelles, en offrant de nouveaux services :

- animations, événements, festivals ;
- aide logistique pour de petits acteurs locaux : usage du lieu, captation d'événements, carrefour et « caisse de résonance » pour des acteurs ou partenaires locaux... où l'action du Point Culture peut être rapprochée de celle des Maisons des associations en France ;
- accompagnement et relais des personnes en difficulté, par la mise en place de tarifs réduits à certaines dates et pour certains lieux ;

– mise en place de rencontres, de découvertes avant spectacle ;

– réponse aux demandes des « partenaires », qui viennent trouver le Point Culture (alors que la crainte initiale était justement de ne pas parvenir à trouver des partenaires !). Il s'agit aussi bien d'associations que de particuliers amateurs... Le Point Culture n'étant pas un lieu de concerts à proprement parler, mais bien plutôt un lieu de présentation, d'introduction à un spectacle, d'explication par les artistes musiciens.

Ce travail de médiation est devenu le cœur de la mission du Point Culture, bien que cette dernière soit encore en cours de définition, et difficile à mettre en place, puisque les différentes instances n'appartiennent pas au même ministère. Les interrogations, voire les difficultés, que cette nouvelle mission soulève, s'avèrent nombreuses car il s'agit de ne pas créer de concurrence avec d'autres centres culturels ou lieux de spectacle, tout en trouvant un moyen de financement (location de l'Agora ?). Dans cette perspective, se profile une nouvelle action prépondérante : l'aide aux projets, dans l'espoir d'instaurer des liens plus permanents avec divers acteurs locaux. Le prêt devient alors très secondaire, même si, pour l'équipe et son directeur, il reste important.

Pour le moment, l'évolution du Point Culture reste encore à définir, son nouveau rôle comportant beaucoup d'imprécisions, voire d'inconnues. L'équipe donne l'impression d'être décontenancée par ses nouvelles missions, désormais bien éloignées de la location de documents et du renseignement documentaire.

Au-delà de ce voyage professionnel, nous retiendrons l'accueil chaleureux de nos voisins belges. En toute convivialité, ils nous ont reçus à bras ouverts dans leurs établissements, et nous en profitons pour les en remercier une nouvelle fois.

Anne DELL'ESSA  
Groupe ABF-Lorraine



6. Cf. note 2.

## L'IABD... LIEU DE CONCERTATION, DE DÉBATS ET D'ENGAGEMENTS

L'Inter Association Archives, Bibliothèques, Documentation... (IABD...) a connu fin 2013 un renouvellement complet de son bureau suite aux multiples changements intervenus dans les différentes associations membres. L'ordre du jour de l'assemblée générale et du bureau ont déterminé les priorités d'action et réfléchi aux stratégies à adopter dans le cadre de la réforme territoriale.

L'assemblée générale et le bureau avaient repéré six dossiers prioritaires :

- Soutenir l'éducation au numérique comme grande cause nationale 2014 dans le cadre du collectif animé par la CNIL.
- Faire des propositions aux élus et aux décideurs dans l'acte législatif et dans la mise en œuvre du nouvel acte de la décentralisation.
- Apporter notre contribution à la réflexion sur les normes en cours de transposition, à savoir RDA, FRBR et aux travaux sur le web sémantique.
- Défendre la bonne articulation entre le droit à l'oubli et la mémoire contre la directive européenne qui vise à effacer systématiquement et rapidement les données personnelles.
- Veiller la mise en place d'offre équilibrée financièrement et techniquement entre usagers, collectivités et éditeurs, dans l'accès aux ressources numériques (open access, open data, livre numérique...)
- Défendre la place de nos institutions dans le cadre de l'Enseignement Artistique et Culturel.

Certains chantiers ont été ajournés de fait, comme l'éducation au numérique qui n'a pas été retenu comme grande cause nationale, et d'autres chantiers sont des actions de longue haleine qui font l'objet d'un suivi attentif afin d'être en mesure d'être force de propositions le moment venu. Il s'agit par exemple de l'accès aux ressources numériques ou pour l'Enseignement artistique et culturel.

L'IABD... s'est mobilisée sur deux actions principales en 2014. La première concerne la défense des archives, des bibliothèques et des centres de documentation dans le domaine du droit d'auteur. Pour ce dernier, l'IABD... a été auditionné par le CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique) à propos des œuvres orphelines et nous avons notamment mis en lumière la complexité de la transposition du dispositif pour nos structures.

Par ailleurs, L'IABD a répondu à la consultation européenne sur la propriété littéraire et artistique, estimant qu'à cette occasion il était opportun de défendre les droits culturels fondamentaux et soutenir l'accès à la culture pour tous.

La seconde action principale de l'IABD... concerne la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). 9 des 16 associations membres se sont réunies en séminaire le 15 septembre pour réfléchir et envisager les stratégies à adopter pour réaffirmer le rôle des archives, des bibliothèques et des centres de documentation dans le cadre de ce nouvel acte de la décentralisation. Une nouvelle répartition des compétences et une spécialisation des collectivités laissent subsister de nombreuses interrogations quant à l'avenir de nos structures :

- Les nouvelles intercommunalités vont-elles regrouper les réseaux existants, avec le risque de déstabiliser leur fonctionnement pendant une période assez longue ?
- Quelles articulations entre les régions, les départements et les métropoles ?
- Demander une compétence obligatoire à chaque niveau de collectivité est-elle nécessaire face à l'incertitude des découpages ?

Cinq associations membres de l'IABD... ont proposé des amendements visant à consolider la place des archives, des bibliothèques et des centres de documentation dans la nouvelle organisation des collectivités locales<sup>1</sup>.

La dernière action importante de l'IABD... en 2014 est sa participation au congrès Ifla à Lyon. 8 associations membres ont tenu un stand alors que d'autres associations étaient aussi présentes sur le stand Couperin/Abes... Ce stand nous a permis de mieux faire connaître les associations françaises à de nos collègues étrangers et, surtout, à l'Ifla. Ainsi nous avons soutenu cette dernière non seulement sur son action de lobby en faveur d'une adaptation du droit d'auteur à l'échelle internationale mais aussi en relayant la Déclaration de Lyon. La participation à l'Ifla fut aussi un moment intense pour découvrir la richesse des réflexions et des innovations menées par les bibliothèques au niveau international. Comme nous y engageait Son Altesse Royale la princesse Laurentien des Pays-Bas, soyons fiers de ce que font les bibliothèques, en France et dans le monde.

Xavier GALAUP  
Président de l'IABD



1. AAF, ABF, ACIM, ADDNB et Interdoc : <http://www.iabd.fr/2014/11/13/liabd-appelle-a-prendre-en-compte-lesservices-publics-darchives-de-bibliotheque-et-de-documentation-dans-la-reforme-territoriale-en-cours>

# Bibliothèque en (r)évolution ?

Quelle est la place de la bibliothèque et des bibliothécaires dans la cité ? Dans la touffeur de l'été, le fil des dépêches les plus lues de *Livres Hebdo*<sup>1</sup> nous encourageait à poursuivre notre réflexion sur l'avenir des bibliothèques. Dont acte.

## > Politicité de la bibliothèque

D'un côté, Jacques Attali fustige sur son blog la vision rétrograde des gens du livre qui ont transformé le projet de TGB numérique en une BnF antédiluvienne et mal commode<sup>2</sup>. Sa vision de l'évolution de notre monde, dont celui du petit monde de l'édition en France, est toujours stimulante. Mais au-delà de la charge, un poil injuste et un poil auto-glorificatrice, contre une certaine BnF, on regrettera l'impasse sur le rôle politique de la bibliothèque dans la transmission des savoirs, dans la publication en accès ouvert<sup>3</sup>, dans la formation des élèves et des étudiants et dans l'accès universel à des ressources documentaires neutres et pluralistes sur tout support. La réussite de Couperin comme instrument de maîtrise des ressources numériques ou les établissements lauréats du Grand prix *Livres Hebdo* des bibliothèques resteraient-ils inconnus des décideurs ? Étrange paradoxe : la partie de l'élite académique qui voulait tant « sa » bibliothèque, privatisant ainsi un bien par essence public, est sans doute la même qui reste scotchée au cours magistral, qui préfère la culture du cuit à celle du cru, qui se rue sur un numérique mal maîtrisé où la bibliothèque n'aurait plus qu'une place résiduelle, façon CDI. Sur le fond, on pourrait penser que l'appropriation de la bibliothèque par le peuple, politique suivie avec une constance cahotante depuis 1945, en a fait une institution obsolète pour cette élite qui estime, péremptoire, que tout est sur le Net.

1. *Livres Hebdo* du 23/08/2014.

2. « Amazon, et après ? », [en ligne] <http://blogs.lexpress.fr/attali/2014/08/18/amazon-et-apres> Tous les liens ont été consultés le 15/10/2014.

3. *Marlene's Corner*, « Quels changements pour les BU quand l'OA primera ? », [en ligne] : <http://marlenescorner.net/2014/08/26/quels-changements-pour-les-bu-quand-loa-primera>

D'autre côté, la colère des bibliothécaires français participant au congrès de l'Ifla orphelins de leurs (trop ?) nombreux ministres de tutelle (culture, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche)<sup>4</sup> est légitime en termes de savoir-vivre institutionnel. Mais elle révèle aussi que, malgré leur capacité individuelle d'adaptation, les bibliothécaires, comme d'ailleurs les enseignants, restent collectivement encore trop dans l'attente, voire dans l'ombre, d'une prescription de l'État, des collectivités ou même des syndicats, prescriptions qu'ils pourront par ailleurs contester. Or c'est la prescription des usagers qui doit guider leur action. Les usagers demandent des services ouverts, permanents, rapides, interactifs et souriants. Ils sont des consommateurs indifférents à nos boîtes noires et à nos capacités d'ingénieurs mais sensibles à l'estime que nous leur devons à travers la qualité des services rendus. Les bibliothécaires doivent anticiper une hypothétique réforme de l'État qui n'aura pas à l'évidence la bibliothèque comme centre d'intérêt premier et donner bien plus largement libre cours à leur capacité d'initiative qui est sans doute l'une des formes que prend la liberté d'entreprendre dans la fonction publique. Sinon la contrainte est devant nous, ce

4. « Des bibliothécaires en colère », in *Livres Hebdo* du 19/08/2014.

5. BBF, rubrique « Contributions », 17 juin 2014, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/contributions/ouvrir-pour-faire-societe-la-bibliotheque-reprogrammee>. Le titre est inspiré par l'article « *The library reboot* » (le redémarrage de la bibliothèque) de Richard Monastersky, in *Nature*, 27/03/2013. [En ligne] : [www.nature.com/news/publishing-frontiers-the-library-reboot-1.12664](http://www.nature.com/news/publishing-frontiers-the-library-reboot-1.12664)

6. « Pas de repos pour les musées ? », in *Le Monde* du 05/09/2014.

7. Alain Coulon, *Le métier d'étudiant*, PUF, 1997. Voir le compte rendu de ce livre par Martine Poulain, BBF, n°1, 1998, [en ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-01-0132-010>. Voir également l'étude « Emprunt en bibliothèques universitaires et réussite aux examens de licence », BU de

passage au numérique si difficile à franchir pour le monde de la presse papier.

## > Un écosystème du savoir

Notre article « Ouvrir pour faire société : la bibliothèque reprogrammée<sup>5</sup> développait le rôle éminent de la bibliothèque comme institution pilier dans la société démocratique de l'information à l'ère du numérique. Il insistait sur l'extension des horaires samedi et dimanche et au moins 70 heures par semaine comme premier pas d'une reconquête de publics disparus ou orphelins. Depuis, l'annonce de l'ouverture des musées 7 jours sur 7<sup>6</sup> a confirmé la permanence de cette question toujours actuelle. La campagne en faveur d'une ouverture la plus large possible des bibliothèques doit se poursuivre et ne point tomber dans les oubliettes du conformisme de l'obstacle insurmontable que représenterait la technostructure. Ouvrir plus largement est un acte citoyen, éminemment politique au sens le plus noble et le plus désintéressé du terme. Ce serait le premier acte des bibliothécaires pour contribuer au redressement des classements Pisa et des analyses de l'OCDE.

Mais il ne faut pas en rester là. Le bibliothécaire doit s'affirmer dans son rôle de médiateur, de décodeur, de décrypteur de la culture informationnelle constitutive de la citoyenneté à l'ère du numérique. La pédagogie de l'école

Toulouse, [en ligne] : [www.univ-toulouse.fr/sites/default/files/Etude%20lecture\\_%20V%2021%20décembre%202012.pdf](http://www.univ-toulouse.fr/sites/default/files/Etude%20lecture_%20V%2021%20décembre%202012.pdf)

8. « La nouvelle organisation du temps scolaire à l'école », [en ligne] : [www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html](http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html)

9. Rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires, [en ligne] : [http://erdmiquel.univ-provence.fr/rapport\\_miquel/index.htm](http://erdmiquel.univ-provence.fr/rapport_miquel/index.htm). Uniquement disponible sur papier... dans toute bonne bibliothèque.

10. Outre le Rapport Miquel cité plus haut, voir « Bibliothèques universitaires : le temps des mutations » du sénateur Jean-Philippe Lachenaud, [en ligne] : [www.senat.fr/rap/198-059/198-059.html](http://www.senat.fr/rap/198-059/198-059.html) ; Études



ne saurait se contenter d'accepter des compétences en culture informationnelle réduites à la capacité de navigation sur Google ou sur *Wikipédia*. La corrélation entre bibliothèque et réussite des études en formation initiale comme continue est documentée<sup>7</sup>. Pour autant la bibliothèque n'est pas citée comme soutien des rythmes scolaires<sup>8</sup>.

Une réforme pertinente des statuts de la fonction publique consisterait dans le regroupement des métiers de la production et de la transmission des savoirs en un écosystème établissant les passerelles pour permettre des parcours professionnels diversifiés. L'irruption des réseaux sociaux comme vecteurs d'échange, les cours en ligne, le développement de la pédagogie inverse transforment l'enseignant en chef d'orchestre de la structuration de connaissances moissonnées dans tous les champs et en explorateur des friches de ses élèves : la culture du cru, pointée par André Miquel, gagne enfin sur la culture du cuit<sup>9</sup>. Ceci implique de repenser les systèmes de formation initiale et continue de tous les protagonistes, enfermés dans des pratiques endogames. Enfin la reconnaissance des « sciences de l'information et des bibliothèques » comme discipline éligible au doctorat permettrait de donner un cadre scientifique à la culture informationnelle.

Selon une autre piste à explorer, tous les types de bibliothèques devraient faire société pour que la coopération ne se résume pas à une communauté réduite aux caquets. Cela semble possible à considérer l'exemple de Couperin.

et rapports de l'Inspection générale des bibliothèques sur le site du MESR. [En ligne] : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24765/inspection-generale-des-bibliotheques.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24765/inspection-generale-des-bibliotheques.html) *passim*.

11. In *Livres Hebdo* du 8/05/2014.

12. In *Livres Hebdo* du 6/05/2014.

13. En français *Sauve ta bibliothèque* signalé par l'ALA, l'American Library Association, [en ligne] : [www.ala.org/offices/cro/getinvolved/saveyourlibraries](http://www.ala.org/offices/cro/getinvolved/saveyourlibraries)

14. En français *Campagne en faveur des bibliothèques*, [en ligne] : [www.librarycampaign.com](http://www.librarycampaign.com)

15. Voir supra, note 2.

16. Pétition « *The cost of knowledge* », [en ligne] : <http://thecostofknowledge.com>

## > Trous noirs

À ce point de notre réflexion, il nous faut pointer un des trous noirs de l'exception culturelle française. Les ressources humaines et budgétaires des bibliothèques restent, d'une manière constante en France, inférieures de 1 à 3 voire 5 à celles des pays nord-européens, situation connue et décrite dans de nombreux rapports<sup>10</sup>. La subvention publique peut-elle encore raisonnablement monopoliser les financements ? La gratuité, peu valorisante, reste un système de transfert du pauvre vers le riche. Les personnes disposant de pouvoir d'achat peuvent financer l'exemption des plus modestes. Le refus de l'augmentation raisonnable des droits d'étudiants, régi par les mêmes préjugés idéologiques obsolètes, empêchent les universités d'aller jusqu'au bout de leur mue pédagogique. Elles sont ainsi empêchées de lutter à fond contre l'échec et d'aider les étudiants en déficit de formation et/ou de ressources.

Il faut avoir le courage d'ouvrir le débat sur le modèle économique et la gratuité de tous les produits culturels. La bibliothèque est au confluent d'exigences contradictoires. La modification des pratiques des usagers et des modes de signalement, d'accès et de diffusion des ressources documentaires se heurte parfois à l'appropriation, voire à la privatisation au bénéfice exclusif d'un groupe social, d'un équipement public. La remarque de Jacques Attali fait sens. Par exemple, les usagers traditionnels, chercheurs en tête, ont obtenu l'annulation de la rénovation de la New York Public Library<sup>11</sup>. Les étudiants de l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales) exigent un accès prioritaire à la Bulac (Bibliothèque universitaire de langues et civilisations) par rapport aux autres institutions universitaires qui la confi-

17. Faculty Advisory Council Memorandum on *Journal Pricing*, [en ligne] : <http://isites.harvard.edu/icb/icb.do?keyword=k77982&tabgroupid=icb.tabgroup143448> ; « Harvard rejoint les universitaires pour un boycott des éditeurs », in *Le Monde* du 25/04/2012, [en ligne] : [www.lemonde.fr/sciences/article/2012/04/25/harvard-rejoint-les-universitaires-pour-un-boycott-des-editeurs\\_1691125\\_1650684.html](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2012/04/25/harvard-rejoint-les-universitaires-pour-un-boycott-des-editeurs_1691125_1650684.html)

nançant<sup>12</sup>. À l'inverse, d'autres usagers se révoltent. « *Save the library*<sup>13</sup> » ou « *The Library Campaign*<sup>14</sup> » illustrent un phénomène typiquement américain qui se retrouve en Grande-Bretagne<sup>15</sup> mais pas vraiment en France. À quand des bonnets rouges pour les bibliothèques ?

La pétition « Le coût du savoir<sup>16</sup> » relayée par l'appel de l'Université de Harvard<sup>17</sup> révèle une autre facette de la situation. La réplique à long terme est donnée par le mouvement altruiste du Libre-Accès mais il se heurte à des préjugés entretenus par les éditeurs mondiaux et les bénéficiaires académiques du système, souvent à la limite du conflit d'intérêts et de l'intégrité<sup>18</sup>.

Si les architectes savent admirablement traduire l'air du temps et le désir des puissants, leur scénographie, voire leurs effets spéciaux ne doivent pas nous abuser. Le palmarès architectural est valorisant et rassurant<sup>19</sup>. Mais ne soyons pas les dupes de nos magiciens. Le bâtiment représente le territoire de l'élu politique et son contenu, l'accès aux collections documentaires sur tout support, celui du bibliothécaire. Si on fait le bilan, combien de bibliothèques flamboyantes pauvres en collections ? Le temps de la réflexion sur la bibliothèque multiservices serait-il arrivé ?

Pour que vivent une démocratie et une république, équitables à l'égard de leurs élites comme du peuple citoyen sans grade, la petite musique de la bibliothèque n'est sans doute pas inutile.

Louis KLEE  
Directeur des BU de l'Université  
Nice Sophia Antipolis  
jusqu'au 31 janvier 2014



18. « L'intégrité, une exigence de la recherche », in *Le Monde* du 15/09/2014, [en ligne] : [www.lemonde.fr/sciences/article/2014/09/15/l-integrite-une-exigence-de-la-recherche\\_4487948\\_1650684.html?xtmc=publications\\_scientifiques&xtcr=5](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2014/09/15/l-integrite-une-exigence-de-la-recherche_4487948_1650684.html?xtmc=publications_scientifiques&xtcr=5)

19. « Tour du monde des bibliothèques les plus fascinantes », in *Livres Hebdo* du 8/08/2014 ; « 1001 bibliothèques à voir avant de mourir », in *Livres Hebdo* du 20/08/2014.

# La collecte privée de fonds pour bibliothèques

## Un exemple du Luxembourg

À peu près comparable aux Yvelines par la taille et à la Sarthe par la population, le Luxembourg est classé par le FMI deuxième pays le plus riche de la planète, juste après le Qatar. 46 % de sa richesse provient du secteur bancaire : une bonne raison pour les bibliothécaires du Grand-Duché de s'intéresser au *fundraising*... tout en s'inspirant de Goethe.



D.R.

Conférence de presse, le 25 janvier 2010, concernant la création de l'Asbl, avec tirelire en forme de livre (avec souris)...

« *Le subventionnement des bibliothèques de lecture publique est la mission de l'État !* », avait lancé une bibliothécaire à l'encontre de l'auteur de cet article début 2010. Celui-ci était alors en train de lui expliquer qu'au Grand-Duché de Luxembourg venait de se créer le 24 novembre 2009 une association de collecte de fonds (*fundraising*) pour bibliothèques de lecture publique et que lui, fondateur-président, était à la recherche de dons.

Les fondateurs de la Fir Éffentlech Bibliothéiken<sup>1</sup>, association sans but lucratif (asbl), étaient tous des biblio-

thécaires pragmatiques. Cinq personnes, deux hommes et trois femmes, qui ne s'intéressaient pas à des débats idéologiques et d'éthique et qui n'aimaient pas attendre des temps meilleurs.

Des associations *Friends of libraries* ou *library foundations*, on en trouve un peu partout dans le monde, surtout aux États-Unis. Après un bref contact avec la dynamique Iowa Library Association Foundation<sup>2</sup>, recommandée par le département des Affaires internationales de l'American Library Association (l'incontournable Michael

Dowling), l'équipe réalisait que chaque pays avait sa propre législation plus ou moins propice à la philanthropie et que par conséquent elle devait trouver une solution sur mesure.

L'exiguïté du territoire luxembourgeois (2 586 km<sup>2</sup>) réclamait une organisation nationale de collecte de fonds. Les fondateurs étaient prêts à relever le défi. Le capital initial : 20 €, un don du président. Voir grand, commencer petit. En matière de dimensions, comparé à la France, il s'agit plutôt d'un modèle de niveau demi-départemental.

Soyons bien clairs dès le début : un subventionnement privé ne pourra jamais remplacer le financement de bibliothèques par les collectivités. Même la fondation Bibliomedia, l'agence nationale de développement pour la lecture publique en Suisse, riche et fédérale, a chaque année systématiquement recours à une aide substantielle de la Confédération. Dès la création de cette fondation sous l'appellation Bibliothèque pour tous en 1921 l'apport de fonds privés y était prévu, mais reste limité.

### > Philanthropie

Des fonds de provenance privée constituent donc une source financière supplémentaire, certes souvent marginale. Une goutte d'eau dans la mer. En temps de crise financière pourtant – les petites crises tous les sept ans, les grandes en moyenne tous les vingt ans – chaque « goutte », chaque contribution charitable peut s'avérer bénéfique, même d'importance capitale. Quel bibliothécaire voudrait renoncer à une telle

1. Traduction : Pour des bibliothèques de lecture publique. Abréviation : FÉB. [www.feblux.lu](http://www.feblux.lu) (consulté le 30/05/2014).

2. NB : L'association des bibliothèques de l'État de l'Iowa a créé une fondation. Et elle n'est pas la seule aux États-Unis.



aide ? Se pose alors la question : où aller chercher ces fonds ?

Le secteur de la philanthropie est en croissance constante au niveau mondial. Il y a des fondations pour presque tout. Mais très rarement exclusivement pour des bibliothèques. Les bibliothèques font souvent partie d'un ensemble d'aide communautaire, d'accès à l'éducation et la formation, etc. Qui ne se spécialise pas, se perd dans la diversité ; la création d'organisations philanthropiques essentiellement en faveur de bibliothèques correspond à une nécessité sur le terrain. En langage économique on parle de l'« *unique selling proposition* » (USP). Sur des listes/sites web philanthropiques une telle organisation spécialisée peut ainsi sortir du lot<sup>3</sup>.

### > Création

Les statuts doivent avant tout, si possible dès le départ, prévoir une déduction fiscale des dons, au moins à partir d'un certain montant (50 €)<sup>4</sup>. Il est impératif de chercher conseil auprès d'experts. Des conseillers gratuits peuvent être trouvés dans les institutions attribuant la reconnaissance d'utilité publique<sup>5</sup>, auprès d'un fonds national de la culture<sup>6</sup> ou bien auprès de la fondation nationale reconnue du réseau Transgiving europe<sup>7</sup>, telle que la Fondation de France, ou bien auprès d'une autre organisation nationale similaire. Après, il est quelque peu rassurant de savoir qu'il existe une struc-

ture prête à accueillir un jour illico un grand don, l'héritage d'un millionnaire, tel qu'un Andrew Carnegie.

Pour la composition du conseil d'administration (100% de bénévolat, jetons de présence interdits) vous avez plusieurs possibilités de recrutement :

1. Des bibliothécaires ;
2. Des politiciens (« *door openers* ») ;
3. Des grands donateurs (déjà membres de clubs, Lions et Rotary par exemple) ;
- ou 4. Un mélange de tout.

L'important, c'est de voir avec quelles personnes on récolte le plus de dons et le plaisir qu'on éprouve à travailler au sein du comité.

Les membres de l'asbl sont en règle générale ceux qui repèrent les sources

d'argent. Certains pays connaissent une crise du bénévolat : il est difficile de convaincre des personnes acceptant de vendre des saucisses devant des supermarchés, des tartes lors de kermesses, des bouquins usés sur des marchés aux puces ou du « *merchandising* » sur des foires durant leur temps libre. Ces activités commerciales nécessitent un sérieux investissement de temps et d'argent.

Ainsi au Luxembourg émergea l'idée de se limiter uniquement à la collecte de dons pécuniaires et de les confier à des banques en vue d'une augmentation du capital. On savait que jadis le grand auteur allemand Johann Wolfgang von Goethe se sentait dans une bibliothèque comme en présence



...et une couverture médiatique impressionnantes.

3. Au Luxembourg: [www.philanthropie.lu](http://www.philanthropie.lu) (consulté le 30/05/2014).

4. Statuts de la FÉB. Mission. « Art. 2. L'association œuvre par tous les moyens appropriés en vue de la création d'une fondation destinée à soutenir financièrement la création, le maintien et le développement de bibliothèques de lecture publique au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que d'autre part des associations et institutions nationales professionnelles contribuant à leur modernisation. Afin de garantir un emploi efficace de son aide, l'association propose en outre des services d'information et de conseil aux porteurs de projets. » <http://www.etat.lu/memorial/2009/C/Html/2437/2009149850.html> (consulté le 30.05.2014)

5. Au Luxembourg : le Conseil d'État et le ministère de la Justice.

6. Au Luxembourg : le Fonds culturel national: <http://www.focuna.lu/> (consulté le 30.05.2014)

7. <http://www.transnationalgiving.eu> (consulté le 30.05.2014)



d'un grand capital qui génère des intérêts incalculables de manière silencieuse<sup>8</sup>. Des bibliothécaires tirant « profit » du « système capitaliste » en quelque sorte. Ce qui signifie : pas besoin de lieux de stockage, peu de réunions du conseil d'administration par année, peu de travail administratif<sup>9</sup>, donc peu de perte de temps de loisir pour les personnes impliquées.

Il est recommandable de s'assurer dès le début du soutien moral et peut-être financier (prise en charge de frais d'envois par exemple) d'une ou de plusieurs associations de bibliothécaires ou de bibliothèques. En ce qui concerne les dépenses, chaque organisation doit faire attention à générer le moins de coûts possibles, pour des raisons de crédibilité. Si les dépenses se situent entre zéro et 10% des recettes totales, c'est un très bon signe. À partir de 35% l'organisation n'est plus fiable et risque de figurer sur des listes noires ou d'être massacrée par les médias.

## > Économie

La loi n°5 de Ranganathan (« *five library laws* ») indique que la bibliothèque est un organisme croissant. L'organisation de *fundraising* s'insère dans la même logique : la croissance éternelle. La vitesse de croissance dépend de votre savoir-faire de récolte de fonds.

Voici quelques sources de revenu possibles : les cotisations de membres, les tarifs/taxes pour événements (grand engagement personnel pour l'organisation), les intérêts sur compte d'épargne (peu de rendement actuellement), les intérêts sur intérêts (engagement à long terme), les assurances-vie (impossible pour une asbl), les actions (trop

de risques), les obligations et emprunts d'État (à intérêt fixe, mais rendement médiocre), l'or (trop de fluctuations), ainsi que l'immobilier et l'art (il faut avoir le capital nécessaire/les lieux de stockage). Et les subsides évidemment.

Les subsides de collectivités territoriales et d'autres associations/fondations ne seront normalement versés qu'après avoir atteint une certaine notoriété, donc rarement lors des premières années. C'est assez frustrant. Mais ne soyez pas trop déçus si les Amis de l'orgue de la région ou l'association nationale pour la promotion de la delphinothérapie<sup>10</sup> sont favorisés. Votre tour viendra un jour.

Le choix de la banque doit répondre à certains critères, afin de prouver que l'association sans but lucratif (!) ne joue pas avec l'argent collecté. En cas de recours en justice l'asbl doit démontrer qu'elle a poursuivi une stratégie financière conservatrice, dite de « bon père de famille », surtout en vue de placements futurs. Ainsi l'asbl choisit en général une caisse d'épargne publique, réputée non spéculatrice et pouvant garantir la plus grande récupération de fonds en cas de problèmes économiques.

## > Tuyaux

La transparence est très importante, donc il faut des rapports annuels détaillés. La publication de ces rapports (20-30 pages) se fait aujourd'hui électroniquement, sur le web, sur le site de l'organisation, pour des raisons économiques et écologiques. Pour l'envoi de demandes de dons/subsides imprimées, signalez le site web et/ou joignez un rapport de synthèse de deux à quatre pages, même en couleur.

Plus les dons sont importants, plus l'asbl accroît son capital. Mais même une pièce de deux euros qu'on vous donne « cash » en main, que vous notez dans un petit carnet, avec nom, localité et date et que vous virez au compte

bancaire de l'asbl, vaut ce qu'elle vaut : un donateur de plus pour les statistiques ! Parce que ou bien le succès se mesure par nombre de donateurs ou bien par l'importance des recettes. Si vous arrivez à avoir les deux, c'est-à-dire beaucoup de donateurs et des donations impressionnantes, vous avez vraiment de la chance.

De même pour les communes : réjouissez-vous de chaque don ! Parfois l'asbl reçoit 25 €, le plus souvent 50, rarement entre 100 et 150 ou exceptionnellement une seule fois 1000 €, selon l'intensité de soutien politique des bibliothécaires locaux. Imaginez en plus qu'un euro correspond à un habitant. Ainsi une ville peut vous virer l'équivalent de tout un petit village de campagne. En guise de conclusion : adoptez l'attitude positive si typique du milieu économique. Mais pas entièrement (restez humain).

## > Luxembourg

Quand peut-on parler d'une *success story* ? Le Luxembourg est un pays un peu plus grand que l'île de la Réunion, mais avec moins d'habitants (un demi-million). Il y a plus de bibliothèques de lecture publique sous tutelle d'une asbl que d'une commune. Pour certaines d'entre elles, gérées par des bénévoles, le budget d'acquisition annuel comprend environ 1000 à 2000 €. Vus sous cet angle, les chiffres suivants reflètent une autre importance :

- dons, cotisations et subsides : 5853,43 € en 2010, 7395,39 € en 2013 ;
- subside annuel alloué : 1000 € en 2010, 1750 € en 2013 ;
- bibliothèques demandresses : 4 en 2010, 7 en 2013 ;
- meilleur donateur : un prêtre catholique bibliophile, âgé de plus de 80 ans, avec plus de 7000 € depuis 2010 ;
- communes donatrices : 2 en 2010 (150 €), 11 en 2013 (1625 €) ;

8. Johann Wolfgang Goethe, *Tag- und Jahreshefte*, 1801.

9. La plus grande consommation en matière de travail est celle de la rédaction et l'envoi de remerciements, un élément essentiel pour collecte d'argent fructueuse. Parce que vous ne donnez normalement rien en contrepartie. Ce qui constitue la différence entre le *fundraising* et le *sponsoring*.

10. Surtout si vous habitez un pays sans accès à la mer.



Une petite bibliothèque associative typique à Luxembourg-Ville.

- dons parvenus par le biais du Fonds culturel national, déductibles des impôts : en moyenne 33-35 % des recettes annuelles totales ;

- projets financés : des livres (libre choix des titres par le demandeur), un lecteur de code-barres, un laptop, des e-readers, des actions d'animation<sup>11</sup> ;

- capital accumulé depuis 2009 : plus de 20 000 € (équivalent à 806 798 francs luxembourgeois)<sup>12</sup>.

Peut-on parler de réussite si, comme en fin avril 2014, la banque vous

propose soudainement un compte épargne business, avec des taux d'intérêts plus avantageux que pour le consommateur lambda ?

Bien que pour pouvoir bénéficier au Grand-Duché d'un statut de fondation, la ligne directrice (pas encore prescrite par la loi) exige 250 000 € de capital initial<sup>13</sup> et que l'asbl n'y parviendra vraisemblablement qu'en l'année 2089, l'avenir s'annonce prometteur. Être bibliothécaire obligé à penser à long terme, n'est-ce pas ?

### > Bonne action

Après ce petit récit d'expériences l'auteur aime signaler que la solidarité nationale, régionale ou communale est un élément primordial au niveau de la distribution de subsides. Il est

tout à fait normal que Villerichedorée, commune bien dotée de bibliothèques modernes, fasse des dons à l'asbl qui finalement seront distribués à Bled-en-Brousse, en absence totale de bibliothèques, ou Nostalgie-lès-Usines, en situation de menace de fermeture de bibliothèques. Ceci sans susciter trop de jalousie, notamment en prenant soin d'une répartition équitable et bien fondée. Aider à créer des bibliothèques ou à les garder en vie, en leur finançant des modernisations, fait du bien. Les remerciements des bénéficiaires vous encouragent de continuer.

11. Statuts de la FÉB. «Art. 3. Le soutien financier est accordé annuellement en matière de bâtiment et équipement, animation et matériel d'animation, formation, frais de personnel, aide technique, expertises et conseil professionnel, projets de professionnalisation, de modernisation et d'évaluation, coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, bourses et subsides dans le domaine de la coopération internationale, prix et distinctions honorifiques et/ou aide au développement d'une institution centrale pour bibliothèques de lecture publique.»

12. Les avoirs de l'association luxembourgeois des bibliothécaires, archivistes et documentalistes, ALBAD asbl ([www.albad.lu](http://www.albad.lu)), s'élèvent à un total d'environ 11 000 €, après 23 années d'existence.

13. Une fondation transfrontalière européenne ne nécessite qu'un capital initial de 25 000 €. Une révision vers le bas du montant de 250 000 € est probable dans un futur proche.

Jean-Marie REDING  
Président de l'ALBAD et de la FÉB



# Ifla, en route pour 2015...

Un dernier regard sur le congrès de l'Ifla, Lyon 2014. Après leur mobilisation, encourageante, qui a fait de l'édition 2014 un événement dont on peut se féliciter, les bibliothécaires français rebondiront-ils avec une participation accrue aux prochains congrès de l'Ifla ? Quelques témoignages en forme de bilan pour les y encourager...



## 1. Retour vers le futur

Avons-nous, collectivement, relevé les trois défis qui étaient au cœur de l'action du comité national d'organisation, ceux du rassemblement, de la valorisation et de la dynamique ?

### > Trois défis

Pour la sixième fois, la France a accueilli un congrès de l'Ifla : du 16 au 24 août 2014, 4000 délégués de près de 145 pays ont convergé vers le palais des Congrès de Lyon. Ce congrès a fait figure d'événement dans la mesure où il s'est tenu 25 ans exactement après le Congrès de Paris de 1989. À présent, les congressistes ont quitté Lyon, l'heure est à la préparation active par les collègues sud-africains et états-uniens

des congrès 2015 et 2016. Quel sens donner à Lyon 2014<sup>1</sup> ? Aux yeux de ses initiateurs, ce congrès devait valoriser la métamorphose de nos bibliothèques en un quart de siècle, offrir l'occasion de nous rassembler autour d'acquis et d'enjeux partagés ; enfin, susciter une nouvelle dynamique au sein des bibliothèques et de la documentation dans le recours à des coopérations internationales. Si un bilan est encore prématuré, il est possible de faire un « arrêt sur image » : avons-nous, collectivement, relevé les trois défis qui étaient au cœur de l'action du comité national d'organisation, ceux du rassemblement, de la valorisation et de la dynamique ?

### > Valoriser la métamorphose des bibliothèques françaises

**Premier défi** : valoriser devant les congressistes étrangers la métamorphose des bibliothèques françaises en un quart de siècle. Les congressistes qui étaient venus à Paris en 1989 étaient en droit de se demander où en étaient les bibliothèques françaises. Les autres avaient (peut-être) tout à apprendre. Que leur donnait-on à voir et à comprendre en 2014 ?

**Premier élément de réponse, très positif** : la variété et les qualités des communications rendant compte des réalisations, voire des réussites, françaises. À titre d'exemple, du fichier d'autorité international de référence VIAF au transmédia en bibliothèque de lecture publique en passant par la francophonie numérique, il y avait de quoi rassurer nos amis étrangers et en finir

1. Le propos de cet article relève de la seule responsabilité de son auteur.

une bonne fois avec l'autodénigrement à la française... Autre facteur encourageant : le stand des bibliothèques françaises aura marqué les esprits. Il offrait un nombre exceptionnel d'animations en tous genres, donnait des bibliothèques françaises un visage chaleureux, offrait de multiples aperçus des innovations en cours dans nos établissements de France et de Navarre.

**Enfin, un bémol** : le demi-succès des visites de bibliothèques. La journée du vendredi 22 août 2014 était dédiée à des visites de bibliothèques distantes de 2 heures maximum du site du Congrès. C'est-à-dire en région lyonnaise, en Bourgogne, en Île-de-France et sur le pourtour méditerranéen. 32 circuits avaient été conçus autour de thématiques bibliothéconomiques et selon leur situation géographique. Le concept était original, brillant, généreux. Mais le diable se cache dans les détails. De nombreux collègues s'inscrivirent aux visites, les plannings étaient saturés puis, le moment venu, les défaillances s'avèrent nombreuses (de l'ordre de 50 %). Les inscriptions étaient gratuites, la prise en charge des transports ne l'était pas. L'information avait été diffusée et répétée. Mais cela n'a pas suffi. Déception.

### > Rassembler la communauté professionnelle française

**Deuxième défi** : rassembler la communauté professionnelle française.

**Chacun le sait** : la profession des bibliothèques et de la documentation est représentée par de nombreuses associations (plus d'une dizaine !) quand les lieux de convergence manquent (on





#### ■ DE RETOUR DE L'IFLA

Être volontaire à l'Ifla m'a permis de toucher du doigt un aspect sur lequel je ne m'étais pas encore interrogée et a changé mes pratiques depuis mon retour dans la bibliothèque où je travaille. Je veux parler de la notion d'accueil, qui fait débat dans certaines bibliothèques, notamment lorsqu'on aborde la question d'un « uniforme » ou d'un signe distinctif pour reconnaître le bibliothécaire dans l'espace public : gilet, veste, badge avec ou sans le prénom...

J'ai eu, à l'Ifla, une posture d'accueil différente de celle que j'avais l'habitude d'avoir. Il s'agissait là d'aller au-devant des gens, d'être actif et de toujours trouver une réponse aux questions que l'on nous posait, avec

le sourire bien sûr ! Et être face à des publics qui ne parlent pas français vous rend évidemment plus attentif à leurs demandes.

En bref, mon expérience de volontariat m'a fait m'intéresser à cet aspect du métier de bibliothécaire et a fait évoluer mes pratiques.

Être actif face au public est une attitude que l'on n'a pas toujours (soyons honnêtes) en service public. D'ailleurs, en bibliothèque, on parle davantage de « service public » que d'« accueil des publics ». Les questions d'accueil sont souvent passées au second plan au sein des équipes ou des réseaux car on traite d'abord de la politique documentaire et des actions culturelles.

Toutefois, j'ai la chance de travailler dans un réseau qui a un groupe de

travail qui réfléchit à cette question, primordiale sur un territoire comme la Seine-Saint-Denis. Nous devons, en effet, toucher des publics parfois éloignés du monde de l'écrit dont les bibliothèques font encore partie dans leur imaginaire. Nos publics découvrent nos médiathèques au travers des actions menées en partenariat avec d'autres structures (associations, CCAS, etc.) ou des actions culturelles. Mener un travail sur l'accueil des publics nous permet en tout cas, petit à petit, de casser l'image des bibliothèques comme lieu de la culture, pour en faire un lieu ressource et un lieu de vie, tout simplement.

Aurélia HOUDAYER

se souvient du regretté Conseil supérieur des bibliothèques). Rassembler était donc une gageure. L'une des grandes satisfactions de ce congrès restera notre capacité collective à avoir

pu créer et faire fonctionner un comité national d'organisation. Ce parlement des bibliothèques, co-présidé par la BnF et la Ville de Lyon, a réuni près de 35 partenaires français ayant choisi

d'unir leurs efforts : ministères, collectivités locales, établissements et associations du secteur professionnel des bibliothèques et de la documentation. Ils étaient venus, ils étaient tous là. Le

Comité national a pleinement joué son rôle d'impulsion et de validation de l'organisation générale, du budget, de la communication. Il a pris le relais du CFIBD (Comité français international – bibliothèques et documentation), qui avait lancé l'initiative de la candidature lyonnaise et demeurait le support juridique et financier de toute l'opération. Les acteurs collectifs étaient donc présents autour de la table et les acteurs individuels aussi : sur les 4000 délégués, près du quart étaient français ou de langue française !



1. En haut : Céline Huault et Tatjana Hoeink charriant les bulletins de vote.  
– 2. Céline Huault et Lidia Putziger.

### > Susciter une nouvelle dynamique par la coopération internationale

**Troisième défi** : susciter une nouvelle dynamique au sein des bibliothèques et de la documentation dans le recours à des coopérations internationales.

C'est la grande inconnue. On le sait, l'intérêt d'un congrès comme celui de l'Ifla réside notamment dans la capacité à nouer des contacts. Les contacts d'aujourd'hui sont les projets de demain et les réussites d'après-demain. En la matière, il serait hâtif de vouloir quantifier les retombées de Lyon 2014. Une

certitude, cependant : une nouvelle génération a émergé. Parmi les 300 volontaires figurent les collègues qui arriveront aux responsabilités dans les années et les décennies à venir. Du rôle qu'ils ont joué tout au long du congrès, ils gardent la certitude que l'international n'est pas la marotte du directeur mais une dimension essentielle de l'exercice de notre métier. Le futur de notre profession est entre leurs mains.

Franck HURINVILLE  
Chargé de mission Francophonie-Afrique à la BnF (Délégation aux Relations Internationales), vice-président du CFIBD



### UNE SCHTROUMPETTE DANS LE HEADQUARTER

Je savais depuis mon premier congrès Ifla à Helsinki que je serais volontaire lors de ce congrès à Lyon. J'avais d'ailleurs fait part de mon expérience et de mon intention lors du congrès ABF à Lyon l'année précédente<sup>1</sup> et à Médiadix lors d'une journée consacrée à ce congrès<sup>2</sup>.

Quand on m'a proposé de faire partie des volontaires chargées du « Ifla Staff », j'ai tout de suite accepté. J'ai donc comme tout un chacun adressé un dossier de candidature puis ai eu droit au fameux test par téléphone<sup>3</sup>. J'ai ensuite reçu l'emploi du temps de mon volontariat. Programme chargé : 5 heures par jours pendant les 7 jours du congrès, je serai *Ifla Headquarter Assistant* !

Le 15 août, j'ai rejoint l'armée des 295 schtroumpfs (un gilet bleu identifiait les volontaires). La formation de la matinée s'est révélée intensive. Le temps de déjeuner et me voici anglophone, au service de l'équipe des permanents<sup>4</sup> de l'Ifla (salariés, contrairement aux présidents et aux membres du Bureau (*governing board*), élus pour une durée déterminée). Ils sont basés au siège à La Haye au Pays-Bas. Ce sont eux qui coordonnent et mettent en œuvre les programmes de l'Ifla. Autant vous dire qu'ils sont très occupés et extrêmement sollicités tout au long du congrès. C'en est d'ailleurs un lieu clé : signature de la Déclaration de Lyon<sup>5</sup>, inscriptions aux votes...

Ils m'ont tous très bien accueilli. J'ai fait au mieux tout au long de la semaine pour les assister dans la mesure de mes capacités, notamment en faisant le relais avec les francophones qui venaient les solliciter. J'ai également aidé plusieurs congressistes (le gilet bleu étant particulièrement repérable !) et vécu beaucoup de moments de complicité entre volontaires.

Cette semaine m'a permis de voir l'envers du décor, le congrès vu de l'intérieur, l'alternance de moments de repos, de convivialité, de concentration, d'animation (aider à préparer et à tenir le stand lors de la session inaugurale). Tout ça en assistant en parallèle aux travaux du Comité permanent de la section Bibliothèques pour enfants et adolescents<sup>6</sup> dont je suis membre. Une expérience mémorable !

1. [www.abf.asso.fr/6/47/352/ABF/congres-2013-la-bibliotheque-fabrique-du-citoyen?p=1](http://www.abf.asso.fr/6/47/352/ABF/congres-2013-la-bibliotheque-fabrique-du-citoyen?p=1)
2. <http://liber-libri.blogspot.fr/2013/11/ifla-lyon-2014-mode-demploi.html>
3. <http://conference.ifla.org/past-wlic/2014/ifla80/node/899.html>
4. [www.ifla.org/hq](http://www.ifla.org/hq)
5. [www.lyondeclaration.org/content/pages/lyon-declaration-fr.pdf](http://www.lyondeclaration.org/content/pages/lyon-declaration-fr.pdf)
6. [www.ifla.org/libraries-for-children-and-ya](http://www.ifla.org/libraries-for-children-and-ya)

Céline HUAULT,  
ABF, Commission Internationale





## 2. Projections dans l'espace

Le congrès de l'Ifla est toujours l'occasion de repenser les rapports Nord/Sud en matière d'accès à la lecture et de bibliothèque et d'interroger les modalités de l'aide que les pays du Nord entendent apporter aux pays du Sud, plus particulièrement en Afrique.

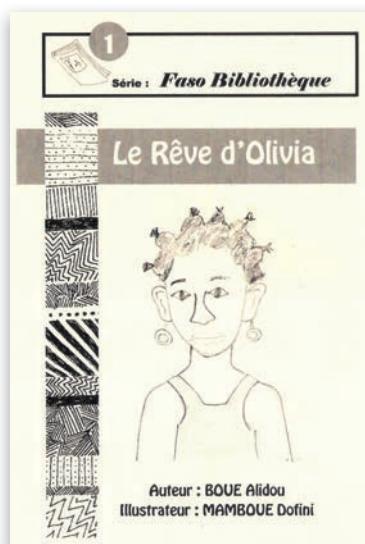
### > Des livres pour les usagers, par les usagers

Par les confrontations qu'il permet, le congrès de l'Ifla nous donne l'occasion d'approcher au plus près la diversité de notre métier et du rôle des bibliothèques dans le monde. Ainsi, j'ai été particulièrement sensible à l'intervention de Michael Kevane (Santa Clara University, Santa Clara, États-Unis) qui mettait en évidence le rôle que peut jouer la bibliothèque dans les pays africains où, faute d'une véritable « chaîne du livre », elle peut être un acteur décisif pour le développement de la lecture.

Les acteurs de la lecture en Afrique savent bien que pour remplir leurs missions – promouvoir la lecture – les bibliothèques africaines dépendent d'une part d'une production africaine peu fournie, en particulier du côté francophone, d'autre part de dons occidentaux qui, s'ils sont de mieux en mieux pensés, ne répondent qu'imparfaitement aux besoins et aux attentes des publics à desservir. Or, pour développer le goût de la lecture, il reste primordial, même à l'ère du numérique, de proposer des livres qui parlent aux publics à qui ils sont destinés.

L'association Friends of African Village Libraries (FAVL), ou Les Amis des bibliothèques de villages africains, a choisi de recourir à une troisième voie, complémentaire : celle de la création de contenus.

Fondée à San José, Californie, en 2001, l'association participe à la création de petites bibliothèques de villages en Afrique rurale. Elle gère à ce jour 10 bibliothèques au Burkina Faso, trois au Ghana, une en Tanzanie et une en



Trois livres réalisés localement au Burkina Faso avec l'aide de supports financiers internationaux.

Ouganda<sup>2</sup>. Constatant qu'il existait peu de livres adaptés à l'âge et au niveau de son lectorat, désireuse de fournir des documents susceptibles d'intéresser les lecteurs locaux, et s'efforçant, dans ses bibliothèques, de fournir « des documents utiles et pratiques tels que des livres sur la construction d'une fosse de compost ou d'un poulailler », l'association s'est lancée dans la fabrication de livres.

L'opération s'est déroulée en deux temps : la conception d'une collection et la diffusion de ses titres.

### > Livres de photos - livres miroirs

Grâce au support financier du Rotary Club de Santa Clara, Californie, puis de La New Field Foundation à San Francisco qui œuvre pour la cause des femmes en Afrique, aux talents de photographes d'étudiants américains venus faire du bénévolat dans les bibliothèques de l'association, et à la technologie numérique, les premiers livres furent imprimés en 2008. Ils ont connu un énorme succès en bibliothèque.

2. [www.favl.org](http://www.favl.org)



### Construction d'une Latrine VIP



Krystle Austin  
Sanou Doukko

Il s'agissait de livres de photos illustrant la vie du village et les tâches quotidiennes des villageois, leurs métiers, leurs véhicules, qui s'adressaient aux filles et aux garçons du village : *Les camions du Burkina Faso*, *La fabrication de la bière de Sorgho*, *Construction d'une latrine VIP*... Les légendes des photos étaient en français et en dioula, introduisant du vocabulaire spécialisé.

L'association, toujours en collaboration avec les villageois, a décidé de miser sur un autre type d'ouvrages, portant sur l'histoire locale. Le premier de ces ouvrages, le « pilote » en quelque sorte, relatait l'histoire de Koura Bernave. Cet octogénaire, habitant du village de Béréba, avait servi dans l'armée coloniale française et possédait un petit



stock de photos illustrant cette période. Le livre, disponible dans toutes bibliothèques de l'association au Burkina, a remporté un vif succès.

Aujourd'hui, les livres de photos réalisés localement sont extrêmement populaires auprès des jeunes villageois, juste après les ouvrages pour la jeunesse de l'auteure ivoirienne Fatou Keita.

### > Le centre multimédia d'Houndé : partage et transmission

Fort de ces succès, FAVL a obtenu en 2013 de l'association Rotary International, une subvention de 35 000 \$ par an sur cinq ans lui donnant les moyens de mettre en place un centre multimédia à Houndé. Dans un local prêté par la ville, chef-lieu de la région du même nom, des ordinateurs ont été installés, avec logiciels de mise en page, scanners et imprimantes. Le centre multimédia de Houndé organise des ateliers dont l'objectif, à terme, est

de permettre aux usagers de créer leurs propres livres et de transmettre ainsi leurs expériences, leur savoir-faire, de partager leurs aspirations.

Durant la première année de fonctionnement du centre, dix livres ont vu le jour, sous l'étiquette « séries Faso bibliothèque », qui ont été distribués dans les bibliothèques et les écoles de la région. Ils s'adressent à des lecteurs débutants. *Le rêve d'Olivia* raconte l'histoire d'une fillette qui veut aller à l'école. *Un enfant travailleur* met en scène un garçon qui doit concilier l'école et les travaux des champs.

L'entreprise est difficile. Écrire pour de jeunes enfants, imaginer des histoires simples, adaptées, est un véritable défi pour les aspirants auteurs. En outre, ceux-ci n'écrivent qu'en français alors que la production d'ouvrages en langues vernaculaires constituerait un levier pédagogique déterminant dans un pays où l'édition d'ouvrages pour la jeunesse dans les langues nationales est inexistante.


Reste que l'expérience est très encourageante, vouée à évoluer en fonction des attentes et des talents des participants, et donne lieu à une forte mobilisation. Alors que le développement de la lecture reste un enjeu primordial en Afrique et devient une préoccupation politique majeure, les actions menées par FAVL témoignent du fait que les jeunes Burkinabés deviennent des lecteurs enthousiastes si les livres qui leur sont proposés leur parlent de leur vie, de leur communauté, des problématiques qui sont les leurs.

Un tel exemple montre bien à quel point le congrès de l'Ifla est précieux. Lieu d'échange planétaire, on offre aux bibliothécaires du Nord l'occasion d'approcher davantage des réalités qui demeurent généralement abstraites le reste du temps.


Cécile TRÉVIAN  
ABF, Commission International



**NOUVEAU**  
Les archives du Monde depuis 1944



Moi, j'europe...  
et je trouve.




Lui, ...  
il cherche encore.

**OFFREZ À VOS USAGERS  
UN ACCÈS À PLUS  
DE 8 000 SOURCES  
D'INFORMATION GRÂCE À  
EUROPRESSE.COM !**

- Presse nationale, régionale et internationale
- Presse du jour et archives, texte intégral et PDF
- Presse imprimée, sites web et blogs, biographies, capsules vidéo de Web TV, études et rapports...
- Accès sur place et/ou à distance
- Services d'accompagnement et formation
- Statistiques de consultation...

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR [Europepresse.com](http://Europepresse.com) CONTACTEZ**  
**David JULIEN - david.julien@cedrom-sni.com - 01 44 82 73 57**



**EUROPRESSE.COM**  
une réalisation de CEDROM-SNI

# Les bibliothèques gourmandes ont retrouvé l'assiette

Après une période de flottement, l'association des Bibliothèques gourmandes et sa revue *Papilles* a retrouvé son assiette. Entre flacons et fruits de mer, au restaurant La Cagouille (qu'il a tenu pendant 30 ans), Gérard Allemandou, son président, est revenu pour nous sur cette histoire, entre difficultés du passé et projets d'avenir.

Faisant preuve tout au long de notre entretien d'un enthousiasme et d'un optimisme entraînant, Gérard Allemandou nous a d'abord ouvert à sa vision de la gastronomie. Passionné par la cuisine, les livres et la culture gourmande, il nous a décrit cette « cuisine humaine », simple et généreuse, qui prend le temps ; ces plats qui permettent de se retrouver, mais surtout ce patrimoine et cette culture du goût qu'il aime faire partager à ses lecteurs.

## > Mise en bouche

• **Actuel président de l'association des Bibliothèques gourmandes, pourriez-vous nous rappeler son histoire ? Comment et pourquoi a-t-elle été créée ?**

**Gérard Allemandou :** Je suis président de l'association depuis 3 ans maintenant, mais les Bibliothèques Gourmandes ont vu le jour il y a plus de 20 ans, créées à l'origine en réaction à l'annonce de l'installation d'une chaîne de fast-food à Roanne (42), près de l'établissement du cuisinier Pierre Troisgros. Ce projet fut reçu comme une provocation et une menace pour le patrimoine gourmand<sup>1</sup>. Une cinquantaine de bibliothécaires, d'universitaires et de militants gourmets se rassemblèrent alors dans le but de défendre et de faire connaître un patrimoine et une culture gastronomique, très riche, mais qui manquait alors d'accessibilité.

En octobre 1991, ils fondent l'association Bibliothèques Gourmandes (un nom adopté de préférence à « Bibliothécaires gourmands », jugé

1. La bibliothèque de Roanne détenait alors un important patrimoine écrit et graphique.



Gérard Allemandou, au restaurant La Cagouille.

trop centré sur la profession et moins ouvert au public). L'association est alors portée par Jean Gattégno<sup>2</sup>, son premier président, et les membres fon-

2. Après avoir été Directeur du Livre et de la lecture au ministère de la Culture de 1981 à 1989, Jean Gattégno a été délégué scientifique à la Bibliothèque de France (1989-1992). Lire Jacques Kériguy, « Les mots de la faim. L'association des bibliothèques gourmandes », *BBF*, 2003, n°2, pp. 43-46. [En ligne] : <http://bbf.enssib.fr/consulter/06-associations.pdf>

dateurs Pierre Troisgros, Bernard Lafon, Alain Lewinger, Julia Csergo...

Le siège de l'association est déplacé à Dijon car la bibliothèque était depuis 1985 « pôle associé d'œnologie et de gastronomie » de la BN. De fait, le centre de documentation de la bibliothèque dijonnaise constitue un important fonds pour la revue.

Les membres de l'association décident ensuite de créer *Papilles, Culture &*

*Patrimoine gourmands*, une revue inspirée du concept « d'université populaire », qui vise à donner une place à l'écrit du patrimoine gourmand, et à renforcer son moyen de diffusion et de valorisation.

En juillet 1992, le lancement du premier numéro *Papilles* (publié à l'époque aux éditions Le Temps qu'il fait<sup>3</sup>), puis en 1994 du premier colloque (« Livres et recettes de cuisine en Europe, du XIV<sup>e</sup> s. au milieu du XIX<sup>e</sup> s. ») marquent un tournant majeur dans l'histoire de l'association.

Le parrainage des chefs cuisiniers Pierre Troisgros et Jean-Pierre Billoux, ainsi que des historiens Georges Duby et Jacques Le Goff et de l'écrivain Robert Sabatier viennent renforcer l'association.

#### • Comment a évolué l'association « Bibliothèques Gourmandes » ?

L'association a beaucoup évolué, tout comme les attentes des bibliothécaires. Nous avons traversé une période difficile il y a trois-quatre ans : problèmes économiques, mouvements de personnes... Vous savez : le temps qui endort, les choses qui changent, les hommes qui s'usent...

Nous avons dû passer de 3 à 2 numéros par an et quelques-uns de nos projets se sont vu écourter : comme la création de « cercles gourmands » dans plusieurs régions de France, ou encore le projet d'inventaire des fonds

3. *Papilles* est ensuite éditée aux Éditions Virgile avant d'être auto-éditée depuis 3 ans.



gourmands des bibliothèques... Malgré cette crise, la revue a survécu grâce au soutien de plusieurs volontaires : Alain Lewinger, toujours présent et actif, Antoine Canque, Liliane Plouvier, Astrid Bouygues, Marie-Claude Maddaloni et Monique Calinon entre autre. Nous nous sommes fédérés et nous avons réalisé un gros travail de restructuration pour remettre la revue sur pied, sans quoi elle aurait disparu. Aujourd'hui *Papilles* renaît tout juste, notamment grâce au passage à la couleur et au récent développement de notre site internet et de notre blog<sup>4</sup> P@pilles-net. L'association cherche à s'adapter et à se renouveler sans cesse.

*Papilles* est maintenant devenue un ouvrage de référence, de qualité tout en restant accessible. Beaucoup d'étudiants font appel à nous pour leurs travaux de recherche et leur thèse. De plus, les Bibliothèques gourmandes publient régulièrement des numéros spéciaux de la revue, tels que des Abécédaires à thème<sup>5</sup>, et elles participent activement aux salons de livres gourmands et festivals gastronomiques, Roanne Table ouverte 2014, salon Savoirs & Saveurs de Roanne, salon du Livre Gourmand de Périgueux, etc.

#### > Fonds de sauce

##### • Comment décririez-vous *Papilles* ?

*Papilles* est une revue bisannuelle qui s'intéresse à l'art culinaire sous toutes ses formes. Elle revendique un contenu de qualité, aux articles de fond pointus mais aussi ludiques, souvent insolites. Un gros travail de recherche est mené, aussi bien pour la

4. P@pilles-net accessible via [www.bibliotheques-gourmandes.com/p-pilles-net/](http://www.bibliotheques-gourmandes.com/p-pilles-net/)

5. Voir *Abécédaire légumophile*, *Abécédaire porcophile*...

recherche de documents que pour le choix des artistes (nous puisons régulièrement dans des fonds anciens). Nous voulons faire de *Papilles* un bel objet, c'est pourquoi nous nous sommes vite rendu compte que le passage en couleur était nécessaire pour se mettre à la hauteur des artistes.

*Papilles* n'est pas une revue scientifique, c'est une revue qui veut s'ouvrir à tous les gourmands intéressés par la culture gourmande : qu'ils soient connaisseurs, amateurs ou simplement curieux. Son titre résume très bien à lui seul le combat que mène notre association, les papilles sont un « organe d'alarme destiné à prévenir l'ingestion de substance dangereuse<sup>6</sup> », autrement dit à lutter contre la fameuse chaîne de restauration rapide qui menaçait alors la ville de Roanne lors de la fondation de l'association.

##### • Quelles sont ses ambitions ?

*Papilles* a pour objectif d'ouvrir et de diffuser la culture du goût et le plaisir de s'alimenter et de cuisiner à un large public. Son contenu est très éclectique, elle s'attache à parler de tout ce qui touche de près ou de loin à la cuisine : chaque numéro se consacre à l'analyse d'un menu, à l'origine d'une expression culinaire, elle comporte également des articles de fond, une nouvelle ou un poème, une rencontre avec un chef cuisinier, des notes de lecture... Cette variété des sujets et des matériels permet justement de toucher différents publics.

Elle s'intéresse aux médias divers, par exemple pour notre prochain numéro nous publierons un article liant cuisine et cinéma. Je crois que l'on peut écrire sur tout, même si je ne pense pas que l'on écrira un jour sur une émission de télévision...

##### • Pourtant, ces émissions de cuisine à la télévision, de plus en plus nombreuses, ne permettent-elles pas une démocratisation de l'art culinaire ?

Mais est-ce vraiment une démocratisation ? Ces émissions font parler de la cuisine, certes, mais je pense qu'elles

6. André Leroi-Gourhan, *Le Geste et la Parole*.



donnent une image fautive de cet art. Ces émissions sont pour la plupart scénarisées.

D'ailleurs ce mot « gastronomie » m'ennuie, parce qu'il a un sens élitiste, il ne renvoie pas le sens du plaisir que l'on a à s'alimenter. Et puis, je crois que l'on fait de la « gastronomie » tous les jours, à partir du moment où l'on apporte une certaine attention à la cuisine du quotidien. C'est précisément ce que l'on cherche à faire aujourd'hui avec les Bibliothèques gourmandes : nous voulons faire prendre conscience qu'en faisant un peu attention on peut s'alimenter mieux et même y prendre du plaisir : en cuisinant un plat, en le consommant, le pensant, le rêvant... On peut très bien se réunir avec des amis sans forcément acheter des produits haut de gamme. On peut cuisiner quelque chose de convivial qui soit meilleur, plus agréable et amusant qu'un plat tout fait acheté au supermarché. Je pense d'ailleurs que la gastronomie ne se trouve pas dans le luxe, mais dans l'attention portée à ce que l'on mange. Au contraire, il ne faut pas opposer gastronomie et petit budget.

• **Comment travaillez-vous à la rédaction *Papilles* ?**

« Il ne faut pas dissocier notre étude de la pratique » disait Flandres, c'est précisément ce que l'on fait au comité de rédaction : nous travaillons avec les repas que nous cuisinons, nous ne dissociions pas notre travail intellectuel du plaisir que l'on prend à manger ensemble.

• **Comment vous est venue cette passion pour la cuisine ? Cette prise de**



Une séance du conseil d'administration des Bibliothèques gourmandes. De g. à d. : Antoine Canque, Astrid Bouygues, Alain Lewinger, Monique Calinon, Liliane Plouvier, Gérard Allemandou, V. Chenille, Marie-Claude Maddaloni, E. Gaudet.

**conscience de l'importance de la nourriture et de son aspect patrimonial ?**

Je me suis rendu compte de l'importance de notre patrimoine culturel, et plus particulièrement du manque de liens entre le monde de la cuisine et celui de la culture. J'ai toujours trouvé très dommage le désintérêt de certains de mes confrères gourmets pour notre patrimoine gourmand. Il m'a semblé nécessaire de construire un écrit pour fixer cet héritage, nous nous sommes dit, avec les membres de l'association, qu'il ne fallait pas la laisser mourir. Cela ne suffit pas de classer « le menu à la française » au patrimoine de l'Unesco, il faut aussi se donner les moyens pour que notre culture gastronomique perdure<sup>7</sup>.

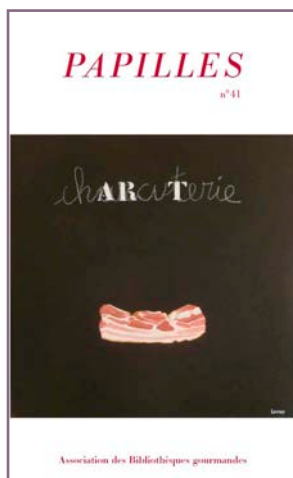
7. Sur ces questions, voir notre dossier « Gastronomie », *Bibliothèque(s)*, n°63, juillet 2012. [En ligne] : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id\\_numero=63917&type\\_numero=PDF](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_numero=63917&type_numero=PDF)

> **Trou normand**

• **N'avez-vous pas peur que la revue subisse de plein fouet la crise actuelle que traverse le milieu du livre ?**

Je pense que l'on peut résister à cette crise grâce aux moyens techniques actuels. L'ancienne directrice du Monde m'a dit un jour : « C'est en développant le site internet que l'on assurera la survie du journal. » Un avis que *Papilles* a suivi. En développant notre site internet nous renforçons la revue papier. Nous avons déplacé les actualités de la revue sur le site, de cette manière, nous tentons d'amener le public appréciant notre site à se diriger vers nos publications papiers.

Le site complète la revue en proposant un contenu différent : actualités culinaires (expositions, colloques...), billets d'adhérents ou encore avec des liens vers d'autres blogs. Enfin, je pense que c'est en publiant des ouvrages de cette forme là que le « livre », en tant que tel, continuera à exister. Je pense que



*Charcuterie, Papilles, Culture & Patrimoine gourmands*, n° 41, été 2014, Association des Bibliothèques gourmandes, 2014, 96 p., 17x24 cm, ISBN 978-2-912559-04-3

Il est des perspectives sous lesquelles l'embonpoint témoigne d'une bonne santé. Si l'on en croit la pagination croissante de *Papilles* au cours de ces dernières années – avec un net surpoids pour son n° 40 (justifié : les pâtes appellent l'excès) – l'aventure reprend de plus belle avec un soin non démenti apporté à la mise en page et une typographie aérée au goût dix-neuviémiste.

Le cochon est un sujet de choix, et il nous mènera, la bride sur le cou ou laisse en main, par le bout du groin. Mais ne confondons pas : « *Commençons par dire ce que ce numéro n'est pas : ce n'est pas un numéro sur le cochon* », avertit Astrid Bouygues dès son introduction. Et avec la charcuterie, nous entrons dans un domaine complexe, car dès l'étymologie, les écoles se séparent comme au piano, l'école française et la russe. Domaine de la viande cuite, ou restreinte aux cochonnailles ? À l'aise sur ce « terrain meuble », plus propice à l'imaginaire, ethnologues, historiens du lard, ou truffiers en littérature ont conjugués

leurs efforts pour aller, sur la palette des formes et des couleurs, à rebours de la méthode cartésienne, des formes les plus distinctes (boudins et saucisses) à celles qui le sont le moins (terrines), du plus rouge au plus rose, et lévi-straussienement du cru au cuit. De considérations sur l'art contemporain à l'archéologie des gestes et des menus – sans oublier l'avis du médecin (a-t-il touché des dessous de table ? Son avis tranche, en peu de mots : « *les charcuteries ont toutes leur place dans le cadre d'une alimentation équilibrée* ») – le plaisir est conjugué à l'érudition, sans cuistrerie mais avec malice. Des notes de lecture, une bibliographie attestent bien que l'on est ici amis des livres, et, en écho au dossier du présent numéro de *Bibliothèque(s)*, on ne manquera pas de mentionner que le livre de Pierre Birnbaum, *La République et le Cochon* (Seuil, 2013) figure en bonne place parmi les critiques sagaces de la rubrique « Bibliothèque gourmande ». PL

nos adhérents prennent plaisir à avoir notre revue en main, à la feuilleter, à la ranger dans leur bibliothèque. L'écran ne procure pas ce rapport physique à la lecture, comme le permet le papier. Je crois que le livre ne va pas mourir, et qu'il ne peut pas mourir.

• **Avez-vous des retours de la part des bibliothécaires ? Êtes-vous en lien avec les bibliothèques ?**

Nous n'avons plus beaucoup de bibliothécaires dans l'association<sup>8</sup>, et peu de retour. Seulement une quarantaine de bibliothèques sont abonnées, ce qui n'est pas suffisant. Alors qu'au début ils étaient à la base même de l'association, ce lien s'est effiloché et aujourd'hui beaucoup sans doute ne connaissent pas l'existence des Bibliothèques gourmandes.

• **Êtes-vous parvenu à mener à bien des projets avec des bibliothèques ?**

8. À noter cependant la contribution de Caroline Poulain à la revue, elle travaille à la bibliothèque de Dijon (établissement qui possède le plus gros fonds de menus en France, près de 9 200 menus).

Quelques projets ont abouti : par exemple nous avons mené avec la bibliothèque de Blois un travail sur le goût. Mais je dois dire que c'est précisément le point sensible de l'évolution de l'association. Les bibliothèques paraissent avoir eu moins d'intérêt pour le patrimoine gourmand et nous avons certainement oublié de proposer des projets communs... Mais tout peut changer !

> « **2015, une année de développement** »

• **Quels projets avez-vous ?**

Si 2014 est l'année de la stabilisation, je dirais que 2015 sera une année de développement pour l'association.

Un de nos objectifs, atteint mais à poursuivre, est le passage de la revue en couleur. Nous souhaitons aussi continuer à faire des numéros à thème, se rapprocher d'une cité de la gastronomie<sup>9</sup>, augmenter le nombre de nos adhérents (et le rajonir), mieux nous

9. Depuis 2013, Dijon et trois autres villes françaises accueillent le projet de Cité internationale de la gastronomie.

faire connaître auprès des bibliothécaires (il faudrait que nous soyons présents au congrès annuel de l'ABF l'année prochaine par exemple), mettre en place une structure pour que l'association subsiste et puis enfin, on peut rêver, mais repasser un jour à trois numéros par an, si l'on trouve des mécènes.

• **Avez-vous un message à adresser à nos lecteurs bibliothécaires ?**

Je souhaiterais dire à nos lecteurs bibliothécaires qu'à l'heure où la « gastronomie » occupe presque trop le champ médiatique de l'audiovisuel, la revue *Papilles* est indispensable pour continuer à défendre la culture et le patrimoine gourmand. Plus que jamais nous avons besoin des bibliothèques.

[www.bibliothequesgourmandes.com](http://www.bibliothequesgourmandes.com)

Propos recueillis par  
Sophie DOUCE



# La médiathèque de la Madeleine, à Lille

Un ancien dispensaire-bains-douches néo-classique, une extension audacieuse, et au terme d'un chantier-marathon, un nouvel établissement élégant et futuriste vient combler une importante lacune.

La Madeleine, arrondissement de Lille, 23 000 hab. et aucune bibliothèque municipale jusqu'en 2008. Le prêt (payant) de livres relève alors du réseau de bénévoles Bibliothèque pour tous, jusqu'à ce que les élus prennent conscience de la nécessité d'un service de lecture publique qualifié et municipal. Les orientations générales reposent enfin sur le carré magique culturel, quatre équipements structurants : un conservatoire de musique à rayonnement communal, le Millénaire, la médiathèque et, à terme, une salle d'arts et de spectacle qu'abrèvera la Chaufferie Huet, une autre référence au patrimoine industriel local.

## > Un bâtiment peut en cacher un autre

Pour concilier le peu de disponibilités foncières et le souci de valoriser le patrimoine industriel de la commune, le site choisi est l'ancien dispensaire-bains-douches situé au centre de la ville. D'architecture néo-classique rigoureuse, le bâtiment est trop étroit pour abriter l'intégralité des 1400 m<sup>2</sup> espérés et nécessite donc une extension. Le projet est lancé en 2008, porté par une commission extra-municipale composée d'élus, de représentants de la population, de la Drac et autres professionnels. L'étude de programmation du cabinet Puzzle est suivie en 2011 d'un concours d'architecte où le cabinet Tank est retenu, qui a déjà à son actif la réalisation de la médiathèque de Proville (Nord).

La maquette du projet.

Les travaux démarrent en 2012 et la médiathèque ouvre en novembre 2013, après un véritable marathon pour une équipe composée à terme de dix agents (le projet initial prévoyait d'associer les bénévoles de la Bibliothèque pour tous qui n'ont finalement pas souhaité y participer).

Assez sobre, le péristyle frontal n'identifie que de façon très discrète le caractère culturel du bâtiment. L'extension arrière qui ouvre sur un jardin offre plus de visibilité par les baies qui en dévoilent son usage et marque ainsi une première rupture architecturale. C'est surtout à l'intérieur que les concepteurs ont bousculé le modèle traditionnel du parallélépipède en jouant sur le plafond et les contours de la salle principale, très animés.

## > Intérieurs bousculés

Un hall distribue les circulations : couloir à gauche vers l'auditorium de 60 places et l'escalier donnant accès aux espaces internes, couloir à droite vers deux pièces destinées aux expositions, à un espace cafétéria et un atelier d'activités. Le tout sobre, strictement fonctionnel et ouvert largement sur la rue. Peu pratique pour un auditorium nécessitant

souvent l'obscurité ou pour l'écran d'information du hall, mais permettant une agréable présentation de documents dans les vitrines, à la façon d'une librairie.

Face à l'entrée, un plateau unique de 1000 m<sup>2</sup> présente les collections qui mêlent supports et publics, présentées dans un mobilier design clair et audacieux, bas et entièrement sur roulettes pour plus de fonctionnalité. La luminosité est importante dans l'édifice aux parois claires et fortement vitré ; l'allumage automatique des lampes s'adapte à la clarté du jour, renforcée par les puits de lumière réguliers. La salle est également insonorisée par un plafond très dynamique (la toiture de l'extension est métallique) pour pallier les inconvénients acoustiques d'un grand volume très fréquenté. Un espace ample, où dominant le bois et le blanc, ponctué de touches rouges ou oranges, mais où le regard se heurte trop souvent à de nombreux piliers et où le plafond écrase quelque peu les volumes, presque disproportionnés.

Les places assises sont en nombre restreint, et bien souvent renvoyées contre les murs vitrés, sur des banquettes de bois avec coussins, d'accès malaisé.

Un chauffage par le sol, recouvert de



© Tank architectes





1. La façade des anciens bains-douches. - 2 et 3 : L'extension du bâtiment.

dalles de moquette, permet d'éviter la présence de radiateurs souvent disgracieux. La banque d'inscription, dessinée par l'architecte, accueille dès l'entrée avec un automate de prêt, suivie de l'espace musique qui conjugue supports physiques (CD sur certains segments) et offre numérique avec MusicMe. Les consoles de jeux vidéo sont directement intégrées au rayonnage et les *gamers* jouent donc au milieu des collections, tout comme les utilisateurs d'une grande table tactile. Wifi et bientôt distributeur de boissons agrémentent le confort, tout comme les Opac également tactiles. Un inconvénient certain dans l'agencement des espaces : la boîte de retour automatisée, accessible au public depuis l'arrière du

bâtiment, est abritée dans un local en contrebas du plateau principal, séparé par une série de marches... peu com-

mode pour déplacer le bac des retours ! Sur le côté, la salle d'exposition équipée de cimaises fixes et de panneaux à roulettes est aussi destinée à un usage libre, contrairement à l'atelier qui suit, équipé d'un point d'eau et d'un tableau blanc interactif, qui nécessite lui une inscription. L'unique étage est consacré aux espaces internes : un long couloir dessert des bureaux ouverts, une salle de réunion, une cuisine et une réserve très lumineuse pour le fonds destiné aux collectivités.

> Extérieurs paysagés

À l'extérieur, une petite terrasse dotée d'un mobilier de jardin et sonorisée







Un plateau unique pour le public.

permet de profiter des beaux jours. Le chemin qui longe le flanc de la médiathèque est accessible quand cette dernière est ouverte. L'espace est paysagé, composé d'une série de mini jardins qui agrémentent un quartier jusque-là très minéral. La municipalité envisage le rachat de la maison voisine pour consacrer une partie de son jardin à la médiathèque.

Très élégante et futuriste, la médiathèque de La Madeleine intègre donc les services les plus modernes que peut proposer une bibliothèque actuelle, avec toutefois des partis pris qui entravent la fonctionnalité du lieu. Elle reste néanmoins un bâtiment remarquable qui conjugue sauvegarde du patrimoine municipal et audace architecturale, au service d'une ambition nouvelle en matière de lecture publique.

Anne VERNEUIL  
Médiathèque d'Anzin

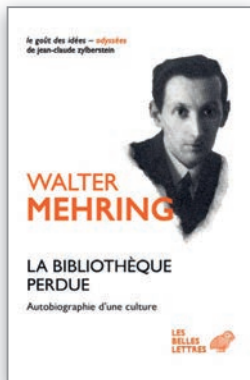


### Médiathèque de la Madeleine, Lille

- Ouverture : novembre 2013.
- Architectes : Tank architectes (Olivier Camus et Lyderic Veauvy).
- Surface : 2200 m<sup>2</sup> (shon) ; surface utile : 1430 m<sup>2</sup>.
- Coût : 7,5 M € prévus ; 5,6 € à terme.
- Prévission de fonctionnement de l'étude initiale : 70 000 € hors personnel.
- Budget d'acquisition : 680 000 € en phase d'investissement.
- Horaires : 29 h (ouverture hebdo.) 14h-19h le mardi ; 10h-18h (mercredi, vendredi, samedi) ; jeudi dédié aux collectivités (sur rdv).
- Collections : 50 000 documents prévus à terme (la moitié à l'ouverture) dont 120 abonnements, répartis en 4 pôles ressources.
- Mobilier : rayonnage : IDM ; mobilier de convivialité : Mot de passe.
- Informatique : SIGB : Nanouk d'AFI ; RFID : Nedap.
- Fréquentation : 4 423 inscrits dont 4 046 résidents de La Madeleine (plus de la moitié ayant moins de 18 ans) au 1<sup>er</sup>/09/ 2014 et 101 000 visites (nov. 2013 à sept. 2014).
- Nombre de prêts : 140 000 (nov. 2013 à sept. 2014).
- Tarifs : gratuit/9 € (Madeleinois) ; extérieurs : 40 € / 80 € (collectivités).
- Médiathèque de la Madeleine, 72 rue Gambetta – 59110 La Madeleine.
- Tél. : 03 59 09 59 09 / mediatheque@ville-lamadeleine.fr
- [www.mediathequelamadeleine.fr](http://www.mediathequelamadeleine.fr)



## En écho



Walter Mehring, *La bibliothèque perdue. Autobiographie d'une culture*, trad. Gilberte Marchegay, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2014, 272 p., 12,3 x 18,7 cm, ISBN 978-2-251-20043-9

Voici que nous parvient avec quelque soixante-dix ans de retard un livre bouleversant. Un livre rescapé qui parle d'une bibliothèque qui n'a pas eu la chance de l'être, et qui, en méditant sur un temps déraisonnable, parle tant au nôtre que ce

contretemps dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler les « transferts culturels » le fait remarquablement choir à pic, interrogeant comme peu d'autres notre inquiétant présent.

Walter Mehring, né en 1896, fils d'un journaliste berlinois, est un parfait contemporain de tous les désastres du XX<sup>e</sup> siècle. Héritier fin de siècle, chansonnier, feuilletoniste depuis Paris comme Heine, frère de plume, avait pu l'être avant lui, satiriste, passé au dadaïsme et en ses jours les plus crus – virulent fondateur du rameau germanique –, il fut partout où il fallait être et ne pas être, à Berlin, à Paris, entre les deux, au cœur des folies nationalistes, à Vienne lors de l'Anschluss, et puis nulle part, en France, en Amérique, perdu pour tous et pour lui-même. En exil perpétuel, presque une ombre, errant entre Ascona, Munich et Berlin, mais qui ne s'effaça tout à fait qu'en 1981, après qu'un hommage – sur initiative privée – lui eut été rendu à Zurich. Si sa mémoire est encore vive parmi les lettrés d'Outre-Rhin qui se souviennent de son théâtre anti-nazi dès avant 1933 (Goebbels s'était fendu d'une page contre lui où, en 1929, il le promettait au gibet), rien n'avait encore filtré de cette œuvre en français.

*La bibliothèque perdue*, dont le sous-titre éloquent et précis donne la pleine dimension, est d'abord issu d'un funeste événement qui, par la répétition prendra un tour traumatique. Mehring père, homme de culture et de son temps, esprit positif, pénétré de l'idée de progrès, possesseur d'une immense bibliothèque est, en 1900, arraché à ses livres et à son fils de quatre ans, et jeté en prison pour dreyfusisme ; quinze ans plus tard, il s'écroule dans les bras du jeune homme, la *Critique de la raison pure* à la main. Des années plus tard, en 1933, Mehring fils parvient à soustraire cet héritage fabuleux aux autodafés nazis ; il n'aura pas eu le loisir de la déballer toute quand, le 12 mars 1938, les « golems » s'en chargent sous les projecteurs de la Wehrmacht. « *Jamais encore je n'avais possédé ma bibliothèque livre par livre comme en ce moment où j'appris sa perte.* » Sa fuite est une vision dantesque « *illuminée par les flammes dansantes de feux de camp de la nouvelle guerre de religion dans ce wagon bondé d'auteurs, d'intellectuels, de bibliophiles* » tandis qu'il

chantonne intérieurement *Le chant d'amour et de mort du Cornette Christoph Rilke*. Les livres, la bibliothèque, sagesse, conservation. Fumée. Reste la mémoire.

Mais de quoi sera-t-elle l'instrument ? Tournant résolument le dos à la remembrance nostalgique, Mehring met à profit le détachement des années d'exil pour entreprendre à l'inverse l'évaluation critique de ce legs rendu plus encombrant encore de n'avoir jamais été possédé. Avec une ironie lucide et désabusée, de façon cursive, si allègre qu'elle en est parfois elliptique, Mehring passe le corpus au scalpel, entreprend sous les feux de la barbarie déchaînée la vivisection de l'héritage des Lumières, transformé par le positivisme du XIX<sup>e</sup> siècle en fol espoir d'une rationalité triomphante. Si ce n'est pas encore la *Dialectique de la Raison* qu'auscultent, à la même époque, Horkheimer et Adorno, c'en est déjà les prémices. Reconstituant pan par pan la bibliothèque perdue, sa logique, ses contiguïtés, sondant ses seconds rayons, ses tiroirs secrets où Mehring père, en médecin avisé de son siècle, n'avait pas omis de ranger ses monstres, c'est pour en sonder les ruines depuis le temps d'après. Si l'on ne peut manquer de penser au *Monde d'hier* de Zweig, regard sur un monde englouti, d'avoir survécu au désastre apporte une leçon supplémentaire : « *Tout cela a disparu, ainsi que disparaîtront rapidement les choses du présent. Car, nées des livres, elles retourneront dans les livres et deviendront pour nous aussi incompréhensibles que leurs auteurs.* » Que sont en effet les livres lorsqu'ils ne parlent plus ?

« *Alors que l'Europe voyait fondre sur elle le plus grand péril et qu'elle redoutait d'être détruite comme dans le passé la bibliothèque d'Alexandrie, je préparais en tant que prévenu, ma défense personnelle (...)* Je relisais pour me trouver des circonstances atténuantes, tous mes livres d'enfant » puis, de proche en proche, de Perrault à Kipling, puis de Nietzsche à Comte, Huysmans, Strindberg, Wells, Dostoïevski, Conrad... De la faillite des idéologies du progrès aux anticipations du désastre, la bibliothèque est à la fois le symbole de l'illusion humaniste et celui de l'aveuglement. Elle ne prophétise qu'au passé. Les livres ne sauraient suffire, il faut aussi des lecteurs. Et Mehring en est un. Qu'il faut suivre dans ses accélérations subites, ses raccourcis saisissants, ses embardées, ses ruminations, au long de son « *monologue avec l'Esprit de la bibliothèque* » : Panizza, le théâtre en Allemagne, la bohème « *seule république cosmopolite pan-européenne* », les cafés, Dada, Proust, Melville, Joseph Roth... Des trouées vertigineuses, un regard impitoyable, scrutateur comme celui de Broch (*Création littéraire et connaissance*), des pages mordantes qui semblent échappées de Karl Kraus, des scènes, des portraits d'une tendre ironie qui rappellent les *Souvenirs sans fin* d'André Salmon – que Mehring a peut-être croisé dans le Montparnasse des années vingt –, jusqu'à un épilogue en forme de sarabande tout hoffmannienne, la pensée



enchaîne les virages des souvenirs comme les mains d'un illusionniste esquissent dans l'air la forme du bouquet avant que les fleurs ne viennent la remplir. Mais si magie il y a, elle est noire. Quand une guillotine à deux lames a passé sur le siècle, la bibliothèque parle d'une autre voix où blêmit son timbre humaniste. « *Du jour où toutes les affiches des théâtres et des concerts furent recouvertes par les ordres de mobilisation et prirent le ton rude et péremptoire du grand état-major, le langage de la bibliothèque parut avoir également changé de ton.* »

## Les bibliothèques éditent



[André Gunthert] *Paris 14-18. La guerre au quotidien. Photographies de Charles Lansiaux*, Paris Bibliothèques, 2013, 240 p., ill. n&b, 24,7x24,7 cm, ISBN 978-2-84331-202-1

En cette année de commémoration, la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP) n'a pas man-

qué d'exhumer un de ses trésors méconnus et de rendre par là justice à un photographe des temps héroïques, Charles Lansiaux, qui a su, tout en s'acquittant de sa tâche, transcender en véritable artiste ce travail de commande dont la BHVP elle-même est à l'origine.

André Gunthert (EHSS), qui introduit ce magnifique catalogue<sup>1</sup> souligne que « *la réalisation d'un reportage au profit d'une institution patrimoniale est un geste typique de la période qui vient de voir apparaître l'instantané et le cinématographe* ». Les prestiges de la photographie, relativement à leur fidélité documentaire, sont encore inentamés ; pourtant Lansiaux, né en 1855, est en 1914, tout comme Atget, « un documentariste aguerrri ». Son travail, cantonné à Paris, tire une puissance particulière du fait de se situer pratiquement hors-champ, loin du front, et de n'enregistrer de la guerre que ses effets à distance, les plus profonds sinon les plus spectaculaires. Quoique... Envahi de signes – affiches, tracts, inscriptions –, ne doutant pas de la victoire, un Paris bravache s'adonne à l'ivresse patriotique. Les hommes paradedent, les femmes encouragent. Mais dès le 20 août, l'invasion de la Belgique produit un curieux effet, « comme la respiration d'un corps malade ». Paris se remplit de réfugiés, se vide, abandonné de ceux qui préfèrent la fuite. Paris devient un hallucinant décor calme et désert. Et c'est une autre ville qui renaît, une ville de province animée le dimanche par les promenades familiales. Ainsi se succéderont sur son visage connu – la Concorde, la rue Mouffetard, la rue de Rivoli, le quai de Montebello, le Grand Palais – comme des masques posés, épisode après épi-

La question posée est donc à triple détente, et elle ne s'entend que dans l'entre-deux où elle résonne en échos diffractés, entre l'ici et le maintenant d'une conscience et le champ perpétuellement retourné de l'Histoire : quel langage parle la bibliothèque, et sur quel ton, et à quel lecteur ? Question qui ne peut manquer de se poser, *mutatis mutandis* à propos d'une bibliothèque publique.

Philippe LEVREAUD

sode, par les fluctuations des nouvelles du front. Paris est une ferme : on y pousse des troupeaux de moutons, on y traite des vaches ; une chambre d'hôpital ; une cour d'école maternelle, on n'y trouve plus que femmes et enfants, les unes poussent des landaus, les autres jouent à la guerre... On soigne à la gare, on rase et coiffe au Grand Palais : autant de scènes insolites, de déplacements qui disent, les images conversant entre elles, comment la guerre ouvre au cœur du quotidien une temporalité autre. Les journaux constellent les images sombres de leurs pages blanches à gros titres ; les attroupements devant *Le Matin* mêlent chapeaux melons, casquettes et canotiers : on veut savoir. Lansiaux a magistralement capté l'invisible, la rumeur, le bruit du temps, dans cela seul qui se voit : des corps, tenues, postures dans un décor, rues, objets, vitrines. Et partout les mots, calligraphiés, typographiés, peints, des affiches, des enseignes. Paris est un empire de signes. Le photographe les enregistre, nous les décryptons. Les dégâts matériels sont rares, presque dérisoires lorsque l'on sait leur ampleur ailleurs, mais les blessures sont plus profondes : c'est le regard sur le monde qui change avec lui. En 1917, tandis que se multiplient grèves et désertions, que l'État se fait plus censeur et plus brutal, le reporter marque le pas. Il réduit sa production, et la BHVP ses achats : de 520 clichés acquis en deux mois de septembre et octobre 1914, la bibliothèque n'en achète plus qu'une cinquantaine en 1917 sur la petite centaine qui lui est présentée. Quand enfin l'armistice est signé, les photographies de Lansiaux restituent un triomphe modeste, des trophées exposés dans une relative indifférence, des défilés sans joie. Le gâchis est dans la tête. Cela aussi est montré.

Le livre de Paris Bibliothèques rend un parfait tribut à ce travail sur les signes : sobre élégance de sa mise en pages, maquette alternant les images en pleine page et les vis-à-vis, impression très soignée aux noirs profonds, aux gris nuancés, textes concis livrés dans une orchestration de polices impeccable, tout consonne dignement. Qu'une bibliothèque ait été à l'origine de ces images, que d'autres le publient, sous cette forme, cent ans plus tard, voici de quoi donner sens aux propos ici tenus sur la place à prendre par nos établissements « au cœur du politique ».

Pierre DANA

1. L'exposition « Paris 14-18. La guerre au quotidien » s'est tenue à la Galerie des bibliothèques de la Ville de Paris du 15 janvier au 15 juin 2014.



[Agnès Tartié], *Villes du monde 1870/1939*. Collections photographiques de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, Paris Bibliothèque, 2013, 128 p., 108 ill. n&b, 24x27 cm, ISBN 978-2-84331-198-7

Avant d'en aborder le contenu, à quoi nous invite la publication de ce catalogue, l'exposition photographique organisée par

la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris, « Villes du monde 1870/1939 » (5/09-24/11/2014), offre l'occasion de revenir sur l'étonnante figure d'Alexandre Vattemare (1796-1864), que la Bibliothèque Forney avait ressuscitée en 2007 par un bel hommage, accompagné d'un non moins remarquable catalogue<sup>1</sup>. C'est que ce bateleur-ventriloque devenu gloire internationale, conçu – d'abord aux seules fins d'enrichir sa collection d'autographes, puis par réelle philanthropie – un ingénieux Système d'échange international entre institutions où il engagea notamment les bibliothèques françaises et américaines, puis bientôt des établissements d'autres pays, à troquer leurs doublons pour le profit de toutes. Leurs collections s'enrichiraient ainsi sans (presque) bourse délier. Dans son enthousiasme, il appela même à « *cré[er] des bibliothèques publiques, librement ouvertes à tous, où les contributions venant de toutes les parties du monde seront rassemblées et mises à la portée de chacun* », et ce, dès 1848... Ainsi naquit, en 1850, la Bibliothèque américaine de Paris au sein de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville. Déménagée en 1869, elle y revint après quelques tribulations (qui lui permirent d'échapper à la destruction dans l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1871) et « *joua, comme le rappelle P.-A. Tilliette, le rôle de catalyseur dans la formation d'une section étrangère au sein de la nouvelle Bibliothèque administrative, laquelle mit en œuvre à son tour une politique d'échanges de publications avec le monde entier* ». Une collection de 45 000 volumes concernant l'évolution urbaine à travers le monde se constitua sur ces bases, toujours hébergée à l'Hôtel de Ville. Vattemare, toujours à l'affût, avait encore alerté les autorités sur l'intérêt d'une invention nouvelle, la photographie, appliquée aux travaux publics et à l'architecture. C'est donc une partie de ce millier d'images, collectées entre 1860 et 1950, qui a fait l'objet de l'exposition de l'automne dernier, dont un peu plus d'une centaine sont reprises dans le présent catalogue, dues à des photographes amateurs comme à des professionnels et relevant des techniques d'enregistrement les plus variées.

Celles-ci, concentrées sur une période un peu plus restreinte (1866-1938), témoignent du grand chantier mondial qui, en moins d'un siècle et sur les cinq continents, a accouché de la ville moderne. Ou plus exactement, car, sauf exception, ce ne sont pas des images de travaux, de l'état des villes au cours de cette période de reconfiguration urbanistique de cités qui, pour bon nombre d'entre elles, avaient conservé jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s. leur physionomie médiévale. En Europe, à Paris, Vienne, Budapest, on

arase les fortifications, qui laissent place à de grands boulevards, des *rings*. En Amérique, les cités se verticalisent, les gratte-ciels – ces « bibliothèques de maisons », selon la belle expression de Cocteau – s'érigent grâce à des innovations dans les matériaux et les techniques. En Afrique, en Asie, l'habitat traditionnel cède le pas ou marque sa différence, composant avec les importations coloniales. En Australie, on édifie des villes nouvelles. En ce tournant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> s., l'espace urbain se transforme sous la pression de l'intensification des échanges, de l'industrialisation, de la hausse démographique, de la concentration des populations et de la tertiarisation. La réflexion s'engage où l'idéologie prend sa part : la ville doit-elle refléter ce dynamisme partout à l'œuvre en l'incarnant ou plutôt s'organiser pour compenser les effets néfastes de cette croissance exubérante ? L'hygiénisme, tendance forte du temps, commande d'inventer de nouveaux modèles : cités-jardins ou villes tout en hauteur ? Des programmes ont force symbolique, qu'il s'agisse de détruire (le régime soviétique s'attaque ainsi aux monuments de la Russie tsariste), de construire (l'architecture mussolinienne), ou encore d'exhumer un passé prestigieux par des fouilles archéologiques (en Italie, en Afrique du Nord). « *La ville est un champ de bataille entre l'ancien et le nouveau.* »

Mais ce livre va plus loin en auscultant avec érudition et subtilité les rapports profonds de la ville et de la photographie. Car « *la photographie peut donner une représentation "moderne" du monde "moderne"* ». Face à ce grand mouvement qui emporte les villes, la photographie interroge sa propre nature. En enregistrant ces métamorphoses sous forme de tranches instantanées, ne risque-t-elle pas de figer le mouvement ? Un problème qu'amplifie la présentation même des images en albums qui enclosent entre deux plats une histoire que son cours appelle à déborder. La technique, elle-même en pleine et rapide évolution, dicte les partis esthétiques ; en quelques décennies, le temps de pose, auquel il faut ajouter celui de laborieux préparatifs, se réduit de plus d'une demi-heure à moins d'une seconde. Alors les villes, jusque-là vides ou seulement traversées d'ombres fantomatiques que l'appareil n'a pu saisir, se peuplent de personnages qui marchent, travaillent, se livrent à de nombreuses activités. Selon l'époque, la photographie masque ou révèle des visages contrastés de la ville. Aux transformations des villes, répond donc celles des techniques photographiques qui engagent une réflexion d'ordre ontologique. Ce qu'amplifie encore l'avènement de l'ère de la reproduction de masse lorsque se répandent les cartes postales : « Non seulement l'image reproduisait le réel, mais aussi l'apparence de la photographie, sans vraiment en être une. En jouant de la sorte avec un standard visuel aussi identifiable que la photographie, ce procédé fait entrer le spectateur dans le monde de l'image de l'image (...) »

En mettant de la sorte ces images en perspective, Agnès Tartié, responsable de ce fonds photographique, et Pierre-Alain Tilliette, conservateur en chef chargé des fonds étrangers à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville ont transformé ce qui aurait pu être un album un rien austère en enquête passionnante, et, une fois encore magistralement mise en pages par l'éditeur. Une belle réponse aux doutes de Susan Sontag, souvent citée en ces pages : « Rigoureusement parlant, on ne comprend jamais rien à partir d'une photographie. »

Pierre DANA

1. Pierre-Alain Tilliette et Earle Havens (dir.), *L'Ambassadeur extravagant, Alexandre Vattemare, ventriloque et pionnier des échanges culturels internationaux*, Paris Bibliothèque, 2007, cf. notre note de lecture in *Bibliothèque(s)*, n° 32, p. 78, [en ligne] [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/59268-l-ambassadeur-extravagant-alexandre-vattemare-ventriloque-et-pionnier-des-echanges-culturels-internationaux](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/59268-l-ambassadeur-extravagant-alexandre-vattemare-ventriloque-et-pionnier-des-echanges-culturels-internationaux)



## Interview de Monsieur Segard, Directeur de la Médiathèque Le Carré Blanc de Tinquieux (51).

### Quelle est votre appréciation générale quant à votre collaboration avec IDM ?

**Mr. S :** « Lors de l'étude des offres relatives à notre projet, IDM s'est largement démarqué dans sa proposition. Le schéma d'implantation ainsi que le mobiliers proposés correspondaient au plus juste au cahier des charges, ce qui était un critère important. Au-delà de ce critère c'est l'originalité des mobiliers, le confort de ceux-ci, et les références à de grands designers qui ont clairement joué en la faveur d'IDM. L'adéquation avec le projet architectural global a également été décisif. Nous avons tout de suite perçu la société IDM comme étant une société très professionnelle et exigeante dans ses propositions et ses choix. Cela s'est révélé être vrai tout au long de nos différents échanges. Nous avons su leur faire confiance et ils ont joué leur rôle jusqu'au bout. Quand il l'a fallu, l'équipe a su être réactive. L'équipe de monteurs a également été très efficace !  
Je suis personnellement très satisfait de l'aménagement final de la Médiathèque. Mes collègues sont également très heureux de pouvoir évoluer dans une telle structure. La volonté première était de faire de la Médiathèque un lieu de vie, en opposition avec l'image traditionnelle encore trop souvent collée aux bibliothèques. IDM a réussi ce pari. »

### Et vos adhérents et lecteurs ?

**Mr. S :** « Nos adhérents et visiteurs sont dans la majorité des cas très surpris de l'importance qui a été donnée au confort et à l'esthétisme de l'aménagement. Les différentes alcôves font sensation auprès de toutes les tranches d'âge. »

### Quels sont vos retours sur l'offre mobiliers d'IDM ?

**Mr. S :** « Je suis globalement satisfait du mobilier de présentation et de l'ensemble du rayonnage. Tout semble très solide. Les choix de mobiliers ont été très justes, ainsi que les coloris qui sont bien équilibrés malgré la présence d'un grand mur capitonné violet, élément très présent. La signalétique est elle aussi très juste et bien adaptée au projet, très lisible. L'esthétisme colle pleinement à l'ensemble du projet. La taille des éléments et le mobilier de confort sont adaptés à tous les âges, avec une flexibilité qui rend le mobilier mobile et facile d'utilisation. »

